



VAL DE FRANCE
BANQUE ET ASSURANCES

RAPPORT ANNUEL 2008

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL

VAL DE FRANCE

SOMMAIRE GENERAL

Rapport d'activité et Rapport Financier	3
Comptes individuels	43
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	100
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées	109
Comptes consolidés	112
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les états consolidés	192
Rapport du Président du Conseil d'Administration	196

RAPPORT D'ACTIVITE ET RAPPORT FINANCIER

31/12/2008

1. Contexte économique et financier 2008

Les tensions qui sont apparues pour la première fois sur les marchés financiers américains dans le courant de l'été 2007 se sont transformées en véritable crise financière mondiale durant l'automne 2008. À mesure que la crise s'est intensifiée, les effets de ces troubles financiers se sont peu à peu fait sentir de façon plus marquée dans les pays en développement, l'aversion au risque entraînant une montée en flèche des spreads appliqués à ces pays, une chute de leurs marchés des valeurs et de leurs taux de change, ainsi qu'un déclin des apports de capitaux qui leur sont destinés. Dans ce contexte, les perspectives de croissance des pays à revenu élevé comme des pays en développement se sont nettement dégradées, et il y a de grandes chances que le niveau de croissance mondiale tombe de 2,5 % en 2008 à 0,9 % en 2009.

L'aggravation de la conjoncture financière a atteint son paroxysme en septembre 2008 avec l'effondrement subit de plusieurs grands établissements financiers aux États-Unis, faisant craindre la possibilité que l'escalade des pressions financières pose un risque systémique pour l'ensemble du système financier international. Aux États-Unis et en Europe, les autorités ont pris des mesures exceptionnelles pour stabiliser le système bancaire et relancer les marchés du crédit. Mais à mesure que les conditions d'accès au crédit se resserraient, les marchés émergents ont commencé à ressentir les effets de cette contraction du crédit et des marchés des capitaux dans les pays à revenu élevé, et ces effets vont se renforcer même si les mesures prises pour consolider les systèmes bancaires commencent dans le même temps à porter leurs fruits.

On s'attend à ce que les États-Unis, le Japon et les pays de la zone euro entrent ensemble en récession durant le second semestre 2008, avant qu'un redressement progressif ne commence à se faire jour dans la première moitié de 2009.

Suite à la flambée intervenue dans les prix du pétrole brut, des matières premières et des produits alimentaires entre 2006 et le milieu de 2008, les prix pétroliers ayant augmenté de quelque 150 % par rapport à leur niveau de 2005 pour atteindre un niveau record de 145 dollars le baril et ceux des produits alimentaires (céréales en particulier) ayant progressé d'environ 75 %, un recul s'est amorcé en grande partie du fait que le spectre de la récession a réduit les attentes en matière de demande d'énergie, de métaux, de produits alimentaires et d'aliments pour animaux.

Le recul progressif des prix offrira un répit relatif sur le front de l'inflation, ce qui libérera un certain espace budgétaire pour la prise de mesures anticycliques, tout en entraînant d'importantes variations dans les soldes courants au niveau mondial durant les années qui viennent.

L'économie française n'est pas encore entrée officiellement en récession, mais tous les indicateurs avancés annoncent un repli marqué de l'activité, d'une ampleur comparable à la récession de 1993. Les enquêtes de confiance dans l'industrie signalent ainsi une récession profonde dans le 4^{ème} trimestre 2008, avec notamment un effondrement de la production automobile. Par ailleurs, les indicateurs dans les services et le bâtiment indiquent un freinage supplémentaire. Enfin, malgré le reflux de l'inflation, la consommation des ménages reste quasi-stagnante.

La crise financière a fortement ébranlé les places boursières mondiales et a engendré une forte volatilité. Le CAC 40 déjà très bousculé fin 2007, se situait à 5614 points au 31 décembre 2007. Un an plus tard, il est à 3217 points soit -42.8%. Après plusieurs baisses consécutives de ses taux directeurs par la BCE, les marchés monétaires ont également été bouleversés : les taux à 3 mois affichent une forte baisse (- 200 points de base sur l'année), l'Eonia est porté à 2.35% contre 3.9% en début d'année, les taux longs, qui ont augmenté au cours du premier semestre, ont chuté également en fin d'année. Le coût de la liquidité reflète les tensions sur les marchés interbancaires, ainsi au plus fort de la crise financière (entre le 15/09 et le 15/10/2008) le spread sur le 3 mois est porté à 185 points de base et revenu à 110 points de base fin décembre, compte tenu des interventions de la Banque Centrale Européenne sur ces taux directeurs.

Dans ce contexte tumultueux, les banques françaises semblent mieux résister que leurs voisines européennes, bien qu'ayant dû elles aussi enregistrer des provisions pour dépréciations d'actifs. Le Groupe Crédit Agricole, pour les 9 premiers mois de l'année, est le premier partenaire financier de l'économie française avec un encours global de crédits portés par les Caisses régionales et LCL de 420 milliards d'euros; le Groupe a maintenu un très fort développement de ses concours aux PME (+ 19,2%) ainsi qu'une croissance significative de ses crédits à l'habitat (+ 8,5%) sur la période septembre 2007 à septembre 2008.

Malgré le ralentissement de la production des crédits en Caisses Régionales (-8,3%), les encours progressent de 6,7% et notamment +7,2% pour les financements habitat. La collecte, quant à elle, recule de 0,8%, impactée tout d'abord par l'évolution défavorable des marchés boursiers, mais aussi par la « bataille » du Livret A amorcée dès le second semestre entre l'ensemble des établissements financiers.

2. L'activité de la Caisse Régionale Val de France

Dans le domaine de la collecte de ressources, l'activité fut globalement en décroissance de 0,2% ; avec comme évènements majeurs l'impact négatif des marchés financiers sur la collecte

tierce et l'anticipation de la commercialisation du Livret A pour l'ensemble des établissements financiers à compter de 2009.

L'activité crédit est restée soutenue pour les particuliers, notamment en terme de projets d'habitat; les marchés de l'agriculture, des entreprises et des collectivités publiques ont également largement participé à la performance de l'année. Qu'il s'agisse des activités traditionnelles que sont collecte et crédits ou de diversification, telles les assurances des biens et personnes, la Caisse Régionale poursuit l'enrichissement de ses gammes de façon à proposer à sa clientèle des produits et services indispensables au quotidien dans un contexte chahuté.

En 2008, la collecte nette annuelle est négative de 13,8 millions d'€ contre +445,5 millions d'€ en 2007 et génère globalement une diminution d'encours de -0,2% ou -2,2% en collecte globale. L'encours de dépôts à vue diminue de -3,4% au 31-12-2008, avec toutefois une moyenne annuelle des encours en solde moyen journalier en progression de 2,5%. La collecte monétaire rémunérée poursuit sa performance en 2008, favorisée par l'attractivité des taux proposés aux clients mais aussi par les taux majorés servis aux Livrets « Fidélité » et aux livrets « pré-réservation Livret A », soit globalement +70%.

Les encours d'épargne traditionnelle régressent à hauteur de -4,0% (après avoir augmenté en 2007 de 2,1%). Les encours d'Epargne logement diminuent de -6,2% ; les livrets ont un niveau d'encours légèrement inférieur à 2007, soit -0,6% contre une performance 2007 de 5,7%.

L'encours de collecte tierce évolue de -4,8% contre +3,3% en 2007, soit une diminution de la collecte de 160 millions d'€ contre +106 millions € en 2007. Les évolutions boursières ont engendré un fort ralentissement de la ligne d'encours SICAV et FCP de -18,9%. Les encours d'assurance-vie de la gamme Prédica (+1,3%) et de la BGPI (-1,4%) ont une évolution plus mesurée qu'en 2007 et 2006.

La production de crédits à moyen et long terme en 2008 décroît de -3,6% par rapport à 2007. Les réalisations de l'année s'élèvent à 1.188 millions d'€ soit 44,2 millions d'€ de moins que l'année précédente. Le financement de l'habitat avec 521,4 millions d'€ et -14% représente 43,9% de la production totale de crédits 2008 contre 49,2% en 2007. La production de crédits à la consommation est inférieure de 9,3% à 2007 avec 137,2 millions d'€ et représentent 11,5 % de la production totale de crédits.

L'accompagnement des projets d'investissement progresse de 11,5% par rapport à 2007 à 530 millions d'€ et représente 44,6 % des nouveaux crédits avec des rythmes d'évolution assez différenciés selon les marchés auxquels ils s'adressent.

Les financements consentis à l'agriculture et aux professionnels représentent 20% des financements, l'augmentation sur le marché de l'agriculture est de 21,5% contre une régression de -1% pour les financements aux professionnels. Par ailleurs, les crédits d'investissement aux entreprises enregistrent une belle performance : ils représentent 15,6% des financements de la Caisse Régionale avec une progression annuelle de 36,8% ; les financements aux collectivités régressent de 17,8%.

En 2008, la dynamique commerciale de Crédit Agricole Val de France est toujours impulsée par l'action des «moteurs» créés en 2006 ; ceux-ci par leurs animations régulières et plusieurs « temps forts » ont permis de rencontrer 140 000 clients soit +2,2% qu'en 2007 et de réaliser 486 000 entretiens. Le maillage du réseau s'intensifie et intègre de plus en plus les nouvelles technologies, avec l'ouverture de l'agence de Romorantin Sologne, la création du Centre d'Affaires de Dreux qui a vocation à conseiller les clients entrepreneurs de la périphérie mais aussi les clients professionnels des secteurs de Dreux et Vernouillet ; et enfin la création de l'agence Assurances multimédias, dont la mission est de conquérir de nouveaux clients par l'assurance et de prendre en charge des appels téléphoniques des clients.

Près de 17 000 nouveaux clients ont été conquis en 2008, dont près de 1 450 professionnels et agriculteurs. Nos performances sont en net repli (-11% par rapport à 2007), pénalisées par le ralentissement de l'activité habitat, par une action conquête moins structurée et des recommandations insuffisantes.

Avec une baisse du nombre de propositions et de devis en contrat d'assurance, 2008 restera une année inférieure à nos ambitions et aux réalisations de 2007. Nous enregistrons toutefois une croissance de 4,2% de notre portefeuille potentiel IARD et une quasi-stabilité de la prévoyance.

L'année 2008 aura été marquée par le succès rencontré auprès de nos clients de deux nouvelles cartes innovantes : la première carte « affinitaire » foot vendue à 2 000 exemplaires, la Cartwin dont la double action « crédit-comptant » et « assurances » a déjà séduit plus de 11 000 de nos clients.

Le nombre de connexions de nos clients au site Internet de la Caisse Régionale augmente à nouveau de 25% en 2008, et dépasse les 700 000 connexions par mois. De même, ce sont 22 000 appels Filvert mensuels qui assurent à nos clients une information téléphonique clé pour leur vie au quotidien. Enfin 3 400 clients excentrés du territoire de CA Val de France et désirant bénéficier d'une relation de nature « contact Agence » sont domiciliés dans l'Agence directe.

Le Crédit Agricole Val de France est une entreprise régionale engagée dans un développement durable de son territoire. Dans le cadre de notre politique mutualiste, une structure « Passerelle »

a été créée en 2004, dont l'objectif est de permettre aux personnes fragilisées par les accidents de la vie (perte d'emploi, divorce, décès, maladie, jeunes sans soutien familial...) rencontrant des difficultés administratives, morales ou financières, étant de bonne foi et aptes à se prendre en charge, de bénéficier d'une assistance du Crédit Agricole Val de France. Des résultats concrets : 180 clients ont bénéficié d'un accompagnement. En 2007, le Crédit Agricole Val de France a signé avec l'UDAF 28 une convention de partenariat sur le micro crédit social. Cette signature permet de renforcer notre dispositif « Passerelle » ; ces crédits s'inscrivant dans le plan «Borloo». Dans ce cadre, l'UDAF s'engage à accompagner les emprunteurs et Val de France assure le dispositif crédit.

Le Crédit Agricole Val de France accompagne les initiatives locales : grâce à nos 700 administrateurs et nos 59 caisses locales, nous participons au financement de manifestations essentiellement dans le milieu associatif : culture, sport, éducation (ex : district de foot, UNSS, comité départemental de cyclisme, journées du patrimoine, rendez-vous de la créativité et reprise d'entreprises, comices agricoles, congrès des maires...) à l'échelle du canton jusqu'à nos deux départements. Nous accompagnons également des actions avec la fondation « Pays de France » et la fondation « Solidarité ».

Le Crédit Agricole Val de France, acteur du Développement Durable avec les actions mises en place : utilisation de papier recyclé, covoiturage entre les sites de Blois et Chartres avec 6 véhicules utilisant le bio-éthanol, suppression de la communication écrite sous forme papier, développement de la visio-conférence et de web-cam, récupération de piles, de cartouches d'encre et de toner au profit de l'association « Enfance et Partage », recyclage du papier et du carton par l'ensemble des collaborateurs et aménagement des agences avec le souci d'économies d'énergie. Aussi, le projet d'une agence aux normes « HQE » verra le jour à Chartres "Place des Epars " et la Caisse Régionale s'est engagée dans un processus « Bilan carbone ».

3. Les Comptes Sociaux 2008 de la Caisse Régionale

Les comptes de la Caisse régionale au 31 décembre 2008, leader bancaire de la place, reflètent l'évolution dynamique de son activité malgré le contexte économique et boursier vécu cette année, la bonne maîtrise de ses charges et des risques qui tendent à progresser.

Le produit net bancaire s'accroît de 2,02 %, en regard de charges de fonctionnement nettes qui augmentent de 0,15%. Il en résulte un accroissement du résultat brut d'exploitation de +4,2 % à 104,5 millions d'€

La gestion du risque génère une dotation nette de provisions de 13,07 millions d'€ contre 4,88 millions d'€ en 2007.

La Caisse Régionale dégage un résultat net après impôt de 62,27 millions d'€ soit +2,29 %.

Examinons plus en détail les comptes de la Caisse Régionale arrêtés à fin 2008.

3.1. Bilan au 31/12/2008

Le total du bilan est de 6,6 milliards d'€ en augmentation de 5,7 %.

BILAN (en millions d'€)			
ACTIF	2008	2007	%
Interbancaire & Groupe	597,3	813,8	-26,6%
Créances sur la clientèle	4 973,3	4 572,1	8,8%
dont provisions	74,7	73,6	1,5%
Emplois de fonds propres	882,4	707,0	24,8%
Divers	155,1	156,6	-1,0%
TOTAL	6 608,1	6 249,5	5,7%
PASSIF	2008	2007	%
Interbancaire & Groupe	3 437,9	3 447,1	-0,3%
dont avances	3 402,2	3 408,9	-0,2%
Collecte monétaire	2 101,9	1 803,0	16,6%
Provisions pour risques et charges	71,3	71,3	0,0%
Fonds propresyc FRBG/Dettes Sub	797,4	736,0	8,3%
Divers	137,4	131,2	4,7%
Bénéfice de l'exercice	62,3	60,9	2,2%
TOTAL	6 608,1	6 249,5	5,7%

3.1.1. RESSOURCES

1. Les opérations interbancaires et internes du groupe Crédit agricole s'élèvent à 3,44 milliards d'€ et diminuent de 9,2 millions d'€ par rapport à 2007 ; ces ressources représentent quasi-intégralement les avances de Crédit Agricole SA, soit 50% des prêts à moyen et long terme réalisés sur avances traditionnelles avant le 1er janvier 2004 (0,328 milliard d'€), qui s'amortissent, auxquelles s'ajoutent les nouvelles avances globales (1,474 milliard d'€) et les avances miroir, quasi-stables (1,552 milliard d'€). Plus récemment, les avances SFEF (Soutien Financier à l'Economie Française) représentent 34,8 millions d'€ pour la Caisse Régionale.

2. La collecte monétaire conservée, sous la forme de dépôts à vue et dépôts à terme de nos clients, soit 2,1 milliards d'€ est en accroissement de 16,6 % au 31 décembre 2008. Les dépôts à vue, y compris associés aux PEA, régressent de 3,4% ; la collecte rémunérée augmente de 343,2 millions d'€ soit +68,7% résultant des hausses successives des taux courts amplifiée par la politique de taux préférentiels récompensant la fidélité de nos clients depuis 2004 et par la pré-réservation livret A pour 170,8 millions d'€ (dont l'encours total sera en partie centralisée à la

Caisse des Dépôts et Consignations courant 2009 et en collecte épargne pour la partie conservée).

3. Les provisions d'un montant de 71,3 millions d'€ sont stables par rapport à l'exercice précédent soit : provisions de 11,2 millions d'€ au titre de la collecte épargne logement (dotation nette de 0,4 Millions €), 5,2 millions d'€ en risques opérationnels et divers (dotation nette de 0,4 million d'€), provisions pour couverture de risques filières de 2,96 millions d'€ (dotation nette de 0,5 million d'€) et 51,9 millions d'€ en provisions collectives (reprise de 1,3 million €).

4. Les fonds propres atteignent 797 millions d'€ avant incorporation du résultat conservé et progressent de 8,3% soit 61,4 millions d'€ après dotation nette de 9,9 millions d'€ de FRBG. La mise en réserves du résultat conservé 2007 augmente le niveau des fonds propres de 54,8 millions d'€

5. Les comptes de tiers et divers, soit 137,4 millions d'€ représentent les écritures de régularisation et instances envers les tiers et sont en augmentation de 6,2 millions d'€ par rapport à 2007.

6. Enfin, le résultat net de l'exercice s'élève à 62,3 millions d'€ et progresse de 2,28%.

3.1.2. EMPLOIS

1. Les opérations interbancaires et Groupe s'élèvent à 597,3 millions d'€ et représentent principalement des excédents de trésorerie ; elles diminuent de 26,6% soit -216 millions d'€ par rapport à l'exercice précédent en raisons majeures : activité crédit, appels de fonds CA.s.a et diminution des placements de 214,7 millions d'€ (placements monétaires à terme et compte courant CA.s.a.)

2. Les créances sur la clientèle, nettes de provisions sur créances douteuses et litigieuses atteignent 4,97 milliards d'€ en progression de 8,8% et représentent 75% des emplois de la Caisse Régionale, contre 73% en 2007. A noter que le total des créances douteuses et litigieuses est en augmentation de 3,3 millions € à 107,7 millions d'€ et représente 2,15 % des encours globaux de crédits contre 2,27% en 2007.

3. Les emplois de fonds propres enregistrent une progression soutenue de 24,8% à 882,4 millions d'€ ; ceci résulte de l'encours de titres de placement et d'investissement en progression de 18,3 millions d'€ en raison de l'accroissement des excédents de fonds propres et deux appels de fonds significatifs du Groupe : 75,4 millions d'€ d'avances SAS La Boétie fin mars 2008 et 67,6 millions d'€ d'actions SAS La Boétie début juillet 2008.

Enfin, il a été réalisé pour 3,6 millions d'€ d'investissements contre 5,1 millions d'€ en 2007 et des amortissements qui s'élèvent à 6,9 millions € contre 7,2 millions € en 2007.

4. Les comptes divers s'élèvent à 155,1 millions d'€ et régressent de 0,9% ; ils sont constitués par les encaissements en cours auprès des tiers.

La gestion des fonds propres de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens du règlement 90-02 et exigés par la Commission Bancaire afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

L'arrêté du 20 février 2007 transpose dans la réglementation française le dispositif européen CRD (Capital Requirements Directive) (2006-48-CE et 2006-49 CE). Le texte définit les « exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement » et les modalités de calcul du ratio de solvabilité à compter du 1er janvier 2008.

Conformément à ces dispositions, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France a intégré dès 2007, dans la gestion des fonds propres et des risques, les impacts liés au passage à la nouvelle directive européenne CRD.

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- les fonds propres durs (tier 1) déterminés à partir des capitaux propres du groupe et retraités notamment des gains et pertes latents,
- les fonds propres complémentaires (tier 2), limités à 100% du montant des fonds propres de base et composés principalement des dettes subordonnées,
- les fonds propres surcomplémentaires admis au ratio (tier 3) composés principalement de dettes subordonnées à maturité plus courte.

Les déductions relatives notamment aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent désormais directement sur les montants du tier 1 et du tier 2, conformément à la réglementation.

Niveau des fonds propres prudentiels calculés conformément à la réglementation : (information extra-comptable non auditée par les Commissaires aux Comptes)

	31.12.2008	31.12.2007
Fonds propres de base (tier 1)	424 836	782 682
Fonds propres complémentaires (tier 2)	11 968	105 169
Fonds propres surcomplémentaires (tier 3)		
Déductions (1)	N/A	-343 331
Valeur de mise en équivalence des titres des sociétés d'assurance (si concerné)		N/A
Total des fonds propres prudentiels	436 804	544 520

(1) désormais directement imputés sur les montants du tier 1 et du tier 2

4.1. Les engagements hors bilan

Les engagements reçus pour 1 284 millions d'€ sont exclusivement des garanties de sociétés tierces (caution) pour des crédits consentis par la caisse régionale; la CAMCA cautionne 1 075 millions d'€ soit +15,9% par rapport à 2007.

Les engagements donnés pour 966 millions d'€ concernent les autorisations de crédits (OC) confirmées pour 631 millions d'€ soit +13,5% par rapport à 2007 et les autres engagements par signature donnés à la clientèle pour 273 millions d'€ dont 171,9 millions d'€ de crédits accordés non réalisés; -31% par rapport à 2007.

Le compte de résultat 2008

LE COMPTE DE RESULTAT (en milliers d'€)

	2008	2007	Variation
interets et produits assimilés	271 002	246 150	10,1%
interets et charges assimilés	-178 807	-150 827	18,6%
revenus des titres à revenu variable	27 803	23 502	18,3%
<u>Produits nets d'intérêts+revenus assimilés</u>	<u>119 998</u>	<u>118 825</u>	<u>1,0%</u>
commissions produits	94 568	88 305	7,1%
commissions charges	-14 231	-11 758	21,0%
<u>Produits nets de commissions</u>	<u>80 337</u>	<u>76 547</u>	<u>5,0%</u>
autres produits d'exploitation bancaire	18 847	17 257	9,2%
autres charges d'exploitation bancaire	-427	-479	-10,9%
<u>Autres produits nets</u>	<u>18 420</u>	<u>16 778</u>	<u>9,8%</u>
gain ou perte s/op du ptf de negociation	791	572	38,3%
gain ou perte s/op du ptf placement et ass	3 060	5 473	-44,1%
<u>Produits nets sur opérations financières</u>	<u>3 851</u>	<u>6 045</u>	<u>-36,3%</u>
P.N.B.	222 606	218 195	2,0%
Frais de personnel	-70 304	-71 025	-1,0%
Autres frais administratifs	-40 872	-39 648	3,1%
Dotations aux amortissements	-6 894	-7 220	-4,5%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	104 536	100 302	4,2%
Coût risque crédits + litiges	-13 074	-4 884	167,7%
Résultat net sur actifs immobilisés	550	1 420	-61,3%
RESULTAT COURANT	92 012	96 838	-5,0%
Dotations nettes FRBG & prov. réglementées	-10 313	-10 848	-4,9%
Résultat exceptionnel	0	0	NS
Charge fiscale	-19 432	-25 114	-22,6%
RESULTAT NET	62 267	60 876	2,28%

4.1.1. LE PRODUIT NET BANCAIRE

Le produit net bancaire s'élève à 222,6 millions d'€, en progression de 2,02% soit +4,4 millions d'€ par rapport à 2007 avec pour principales composantes :

1. La marge constituée des produits nets d'intérêts et revenus assimilés : 120 millions d'€ qui progresse de 1,0% soit 1,173 millions d'€ Ceci traduit, d'une part une croissance de 13,9 millions d'€ soit +7,6% des marges sur opérations avec la clientèle essentiellement, en regard

d'un accroissement des charges d'intérêts sur les opérations internes au Groupe (avances) de 16 millions d'€ soit +17%; d'autre part l'augmentation substantielle des dividendes et intérêts assimilés reçus du Groupe: +4,36 millions d'€ soit +18,3 % à 27,8 millions d'€

2. Les produits nets de commissions progressent de 5 % à 80,3 millions d'€ soit +3,8 millions d'€

→ Hausse de 4,7 % des commissions sur prestations de services financiers à 48,9 millions d'€ soit +2,2 millions d'€ composées par:

- les produits issus des moyens de paiement utilisés par nos clients augmentent de 3,16 % à 19,7 millions d'€;

- les produits nets de gestion d'opcv et de titres diminuent de 6,15%,

- une progression des commissions assurance Iard et sécuricompte de 26,6% avec un retour à une sinistralité plus faible que les deux exercices précédents,

- des commissions assurance-vie de 0,85% à 10,54 millions d'€ le volume de souscriptions brutes étant inférieur à celui de 2007.

→ Régression des commissions sur opérations internes au crédit agricole de -6,3 % soit à 5,8 millions d'€ impactées par le coût de la liquidité à hauteur 0,8 millions d'€

→ Progression de 8,5% des commissions sur opérations avec la clientèle (autres qu'issues des moyens de paiement) qui atteignent 25,5 millions d'€

3. Les autres produits nets d'exploitation progressent de 9,8 % soit +1,6 millions d'€ à 18,4 millions d'€;

4. Les produits nets sur opérations financières s'élèvent à 3 millions d'€ contre 5,4 millions d'€ en 2007 soit une régression de 44%, s'expliquant par 2,4 millions d'€ de provisions pour dépréciation sur titres de placement.

4.1.2. LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Les charges de fonctionnement augmentent de 0,15 % à 118,07 millions d'€

1. Les frais de personnel qui concentrent 59,5% des charges de l'entreprise régressent de -1,02% à 70,3 millions d'€ (-0,72 million d'€). L'évolution des salaires et charges de personnel est légèrement positive de 0,15% soit +0,09 million d'€, en raison de l'accroissement des indemnités de départs en retraite (+0,48 million d'€ brut) et malgré une diminution des effectifs. Les sommes dégagées au titre de la participation des salariés et de l'accord d'intéressement évoluent à la hausse, compte tenu du nouvel accord d'intéressement signé en 2007 et de l'évolution du résultat net, à 8,35 millions d'€ soit +0,08 millions d'€ (+1,04%) contre 8,26 millions d'€ en 2007.

2. Les autres frais administratifs diminuent de 3,09% pour atteindre 40,9 millions d'€; avec les Services extérieurs +2,3% à 37,8 millions d'€

3. Les dotations aux amortissements diminuent de 4,5% à 6,9 millions d'€ Il est rappelé que depuis 1999 l'essentiel des investissements informatiques profitant à la Caisse Régionale est réalisé par le GIE Synergie.

4.1.3. LE RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION

Synthèse d'une progression de 2,02% du produit net bancaire et de charges en évolution contenue à +0,15%, le résultat brut d'exploitation s'adjuge +4,2% à 104,5 millions d'€ Cette progression contribue à un gain de 0,99 point du coefficient d'exploitation de la Caisse Régionale à 53,04%. Ceci consolide l'amélioration récurrente de productivité de Crédit agricole Val de France illustrée par le gain de 15 points de coefficient d'exploitation depuis 1999, date d'intégration dans le GIE de moyens et prestations informatiques Synergie ; gains de productivité destinés à servir nos clients au meilleur rapport qualité - prix du moment.

4.1.4. LES PROVISIONS

1. Le risque crédit de la Caisse régionale génère une dotation nette de provisions de 13,4 millions d'€ contre une dotation nette de 6,3 millions d'€ en 2007; cette évolution provient d'un encours de créances douteuses et litigieuses à hauteur de 107,7 millions d'€ soit un taux de 2,15% (contre 104,4 millions en 2007) sur l'ensemble des créances et d'un taux de provisionnement de 69,3% contre 70,5% en 2007.

En 2008, les axes majeurs de la politique crédit de Val de France demeurent:

- développer les encours de crédit sur les clients de la zone d'activité de la Caisse régionale,
- optimiser la distribution du crédit en fonction de la rentabilité et du risque, par une adaptation permanente aux marchés et en conformité avec les règles prudentielles de Bâle 2.
- mettre l'accent sur la vente du crédit et l'équilibre de la relation globale crédit-épargne-services-assurance.

2. Les provisions constitutives du coût du risque autre que crédit individualisé sont en reprise nette de 0,3 millions d'€ contre une reprise nette de 1,4 millions d'€ en 2007. Elles sont justifiées par :

- Reprises nettes au titre des risques crédits collectifs et filières viticoles et avicoles : 0,77 million d'€
- Dotation nette au titre de litiges clientèle : 0,53 million d'€

3. Le fonds pour risques bancaires généraux (FRBG), enregistre une dotation nette de 9,93 millions d'€ correspondant à :

- Dotation aux risques crédits 2,88 millions d'€
- Dotation pour risques de réaménagement de prêts habitat 2,5 millions d'€
- Dotation pour risques opérationnels 2,35 millions d'€
- Dotation pour risques de marché 2,2 millions d'€

4. Les provisions réglementées pour amortissements dérogatoires et investissement enregistrent une dotation nette de 0,38 million d'€

4.1.5. LE RESULTAT NET

Le résultat net après déduction de l'impôt sur les sociétés, soit 19,43 millions d'€ s'élève à 62,27 millions d'€ en progression de 2,28 %.

La rentabilité financière (ROE) mesurée par le rapport entre résultat net et capitaux propres atteint 9,53% contre 10,17% en 2007 et la rentabilité de l'actif (ROA) mesurant le rapport entre le résultat net et le total bilan retraité atteint 0,97% contre 1,00% fin 2007.

4.2. L'affectation du résultat

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice de comme suit :

- Affectation à la réserve légale : 41 626 791,16 €
- Dotation aux autres réserves : 13 875 597,05 €
- Intérêts aux parts sociales au taux de 3,80% : 1 147 147,04€
- Rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés : 5 617 601,7€

5. Les perspectives d'avenir

En se maintenant à l'avant garde des établissements bancaires dans le domaine des outils technologiques performants, Crédit agricole Val de France, propriétaire d'un réseau d'agences moderne entre les mains d'équipes motivées et compétentes dispose des meilleurs atouts pour servir sa clientèle.

Pour 2009, nos ambitions ont été bâties en tenant compte du contexte économique et de :

- La nécessité de se donner rendez-vous à mi-année pour évaluer nos performances et recalibrer, si nécessaire, nos ambitions,
- Se centrer sur nos priorités.

Ces dernières peuvent se résumer comme suit :

- Porter nos efforts sur la conquête, véritable témoin de notre dynamisme et de notre vitalité,
- Développer la collecte pour servir au mieux nos ambitions de crédit et d'accompagnement des projets de nos clients,
- Réaliser en 2009 des performances en crédit comparables à celles de 2008,
- Pousser nos activités assurances, véritables relais de croissance et valeur ajoutée pour « l'Agence au cœur ».

2009 verra la mise en œuvre du « Projet mutualiste » et la mise en place d'actions concrètes : l'enrichissement de l'offre sociétaire, avec l'arrivée au printemps de la carte sociétaire ; la nomination dans chaque agence d'un correspondant sociétariat ; la mise en place d'un Fonds de Développement aux Initiales Locales (FDIL) et l'organisation d'une journée environnement.

6. Les facteurs de risques

La CR Val de France est exposée aux risques suivants :

- Les risques de crédit : risques de pertes liés à la défaillance d'une contrepartie entraînant l'incapacité de faire face à ses engagements vis-à-vis de l'entité,
- Les risques de marché : risques de pertes liés à la variation des paramètres de marché (taux d'intérêt, taux de change, prix),
- Les risques structurels de gestion de bilan : risques de pertes liés à la variation des taux d'intérêt (Risque de Taux d'Intérêt Global) ou des taux de change (risque de change) et risque de ne pas disposer des ressources nécessaires pour faire face à ses engagements (risque de liquidité) ; y compris les risques du secteur de l'assurance,
- Les risques induits par la crise financière.

Afin de couvrir l'ensemble des risques inhérents à l'activité bancaire, des informations complémentaires sont fournies concernant :

- Les risques opérationnels : risques de pertes résultant principalement de l'inadéquation ou de la défaillance des processus, des systèmes ou des personnes en charge du traitement des opérations,
- Les risques juridiques : risques d'exposition potentielle du groupe à des procédures civiles ou pénales,
- Les risques de non-conformité : risques liés au non-respect des dispositions légales et réglementaires des activités bancaires et financières exercées par le Groupe.

Le pilotage des risques est intégré dans le périmètre du Contrôle Permanent et s'appuie sur les différentes instances du suivi du risque (comités recouvrement, comité crédit-risque, comité de surveillance des risques, comité de pilotage sur les impacts de la crise).

Le reporting trimestriel est réalisé lors des comités d'Audit et des Comptes et présenté au Conseil d'Administration.

6.1. Risque de crédit

La Politique Crédit doit permettre l'optimisation de la distribution du crédit en fonction de la rentabilité et du risque par une adaptation permanente aux marchés. Les règles Bâle II doivent donner une pertinence supplémentaire à la distribution du crédit. Celle-ci s'appuie sur la notation systématique de tous les emprunteurs et l'évaluation du risque de défaut et de perte finale.

A ce titre, l'actualisation permanente de la connaissance client et de son groupe de risque exige la mise à jour régulière de sa notation et ainsi favoriser une approche risque de qualité et les systèmes internes de notation et d'estimation des taux de défaut et de perte devront jouer un rôle majeur dans l'attribution des crédits, le pilotage des risques, l'allocation de fonds propres et les principes de gouvernance d'entreprise.

Les usages de Bâle II concernent donc:

- Les scores d'octroi et les pré-attributions de crédit,
- Les délégations de crédit,
- La détection, le traitement et le suivi du risque potentiel ou avéré,
- La fixation du niveau de conditions de crédit et de garantie,
- L'évaluation et le calcul des provisions collectives, filières et individuelles,
- La gestion des situations débitrices et le renouvellement des concours court terme,
- Le suivi et la qualité des risques sur la production et le portefeuille de crédit,
- Le pilotage de l'allocation de Fonds Propres

La Caisse Régionale Val de France veut capitaliser sur le dispositif Bâle II pour bien sûr conforter sa gestion du risque mais aussi et surtout promouvoir le développement du crédit de manière rentable et durable. Pour cela, les principes suivants sont développés dans le cadre des usages Bâle II :

- Distribution sélective du crédit selon la notation des emprunteurs et système de délégation adapté.
- Concentration du temps d'analyse sur les notations dégradées.
- Développement de système de pré-attribution pour tous les marchés.

- Différenciation des conditions du crédit selon la qualité du client.

Dispositif de contrôle :

Le respect de la politique crédit sur les thèmes suivants: respect de délégations, respect des différents critères d'intervention, détection des risques nés, est contrôlé par:

- les Directeurs d'Agence (réseau de proximité et réseaux spécialisés) qui assurent un contrôle au 1er degré pour l'ensemble de leurs collaborateurs,
- la Direction Crédit pour un contrôle,
 - o au deuxième degré-1er niveau sur les engagements initiés par le réseau,
 - o au premier degré sur les engagements pris par les unités d'engagement
- le Contrôle Permanent pour un contrôle au 2ème degré - 2ème niveau au travers des contrôles sur les grands risques et la division des risques, et des contrôles automatiques ciblés,
- le Contrôle périodique lors de ses missions siège ou réseau,
- le Comité de surveillance des risques trimestriel au travers de l'analyse du stock et du flux de risques de contrepartie et de l'étude des grands risques.

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Caisse régionale. L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties données ou engagements confirmés non utilisés.

6.1.1 Objectifs et politique

La politique de risque est définie par la Direction des Risques et approuvée par le Conseil d'Administration.

D'une manière générale, les règles de la Commission Bancaire s'appliquent naturellement et plus particulièrement:

- à la déclaration des risques >10% des fonds propres,
- à la limite sur 1 risque: 25% des fonds propres
- l'ensemble des grands risques ne doit pas excéder 800% des fonds propres.

La Caisse régionale fixe le risque net (après couverture Foncaris et Onic) maximal par groupe emprunteur par rapport au RBE de la Caisse Régionale et selon la notation de l'emprunteur sauf dérogation du Conseil d'Administration. Pour les Entreprises, sur la base des notations Corporate, les seuils suivants s'appliquent :

- A+ à C+ : 30 % du RBE

- C à D+ : 20 % du RBE
- D à D- : 10 % du RBE
- E+ à E- : 5 % du RBE.

Chaque année le Conseil d'Administration examine et valide les limites d'encours maximum sur les grands emprunteurs avec indication de la cotation, l'encours à J et le nouveau plafond d'engagements proposé. La détermination du plafond résulte de la connaissance d'un projet futur dont le financement pourrait être sollicité auprès de la Caisse Régionale ou la capacité maximale d'endettement et de remboursement du client voulu par la Caisse Régionale pour ce même client et dans le cadre de la stratégie commerciale.

Des limites d'encours sont également fixées pour les crédits syndiqués réalisés auprès de Calyon ou d'autres Caisses Régionales et sur les financements LBO :

- 100 Millions d'€ pour les crédits syndiqués Calyon,
- 100 Millions d'€ pour les crédits syndiqués Caisses Régionales et autres banques.

Avec un plafond de réalisation annuelle (40 Millions d'€ pour 2009)

- 100 Millions d'€ sur les financements LBO.

Ces limites font l'objet d'un reporting semestriel auprès du Conseil d'Administration.

Le choix des seuils d'éligibilité à la réassurance FONCARIS fait par la Caisse Régionale a été validé par le Conseil d'Administration et est détaillé en annexe n° 9.

En conséquence, tout dossier éligible devra être présenté à la garantie de FONCARIS sauf décision contraire du Conseil d'Administration lors de la fixation des limites annuelles.

6.1.2 Gestion du risque de crédit

a) Principes généraux de prise de risque

La gestion du risque de crédit est conduite par un ensemble de règles et de principes :

Elle s'appuie sur le système de notation Bâle II, elle encadre le développement des encours de crédit sur toutes les clientèles, elle intègre et coordonne ou complète les mesures de provisionnement, les principes de garantie et les modalités d'entrée en relation, elle est validée annuellement par le conseil d'administration.

Les décisions sont prises par le Comité Régional (Direction Générale et Président du Conseil d'Administration) pour les dossiers dont l'encours atteint 6 millions d'€ et en délégation le comité départemental (Direction et élu du Conseil d'Administration) pour les dossiers dont l'encours se situe entre 3 millions d'€ et 6 millions d'€

b) Méthodologies et systèmes de mesure des risques

- Les systèmes de notation interne et de consolidation des risques de crédit

Depuis fin 2007, la Commission Bancaire a autorisé le Crédit Agricole et, en particulier, la Caisse régionale, à utiliser les systèmes de notation internes au Groupe pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles de détail et d'entreprises.

La gouvernance du système de notation s'appuie sur le Comité des Normes et Méthodologies présidé par le Directeur des Risques et Contrôles Permanents Groupe, qui a pour mission de valider et de diffuser les normes et méthodologies de mesure et de contrôle des risques.

Sur le périmètre de la banque de détail, la Caisse régionale a la responsabilité de définir, de mettre en œuvre et de justifier son système de notation, dans le cadre des standards Groupe définis par Crédit Agricole S.A. Ainsi, la Caisse régionale dispose de modèles Groupe d'évaluation du risque.

Sur le périmètre de la clientèle Entreprises, la Caisse régionale dispose de méthodologies de notation Groupe utilisant des critères tant quantitatifs que qualitatifs.

La Caisse Régionale Val de France applique au niveau de la banque de détail, la méthode dite « IRB avancée », commune au groupe Crédit Agricole. Dans la banque de détail, sont intégrés les marchés de clientèle –Particuliers- Agriculture – Professionnels - Associations.

La Caisse Régionale Val de France applique la méthode IRB Fondation pour sa clientèle d'Entreprises –Collectivités Publiques- Promotion Immobilière. La notation de la clientèle est préalablement définie par l'usage de l'outil de notation qui permet l'obtention de la notation à partir des éléments comptables de l'entité notée.

- Mesure du risque de crédit

La mesure des expositions au titre du risque de crédit intègre les engagements tirés et les engagements confirmés non utilisés. Concernant la mesure du risque de contrepartie sur opérations de marché, celle-ci intègre les positions en cash et les dérivés.

c) Dispositif de surveillance

- Processus de surveillance des concentrations par contrepartie ou groupe de contreparties liées

Pour le suivi des risques de contrepartie, la notion de groupe de risque est totalement intégrée dans les processus de suivi. Le dispositif interne s'appuie sur la notion de groupe avec tête de

groupe et filiales. Tous les dossiers de financement pour des contreparties supérieures à 3 millions d'euros sont constitués avec intégration complète des engagements du groupe.

L'analyse de toutes lignes de créances détenues – engagements de bilan, engagements de hors bilan, caution bancaire – est effectuée afin d'en dégager le risque initial et d'en vérifier le respect des limites internes. Les limites internes sont définies annuellement par le conseil d'administration ; ainsi les seuils d'encours sont préalablement accordés pour une évolution mesurée des encours par groupe de contrepartie ou par contrepartie pour les entreprises isolées.

Le niveau de délégation dépend de la limite accordée ; tout dossier de financement dont la limite accordée (ou effective) est de 6 millions d'€ doit être présenté au Comité Régional, instance la plus haute de la Caisse Régionale pour accorder de nouveaux engagements.

La direction des risques suit de manière très exhaustive l'application de ces règles internes. La mise en place de 'l'Avis Risque indépendant' conformément à la préconisation du Groupe permet de déplacer le contrôle en amont de la décision (contenu de ces dossiers – périmètre, limites, notation). Les dix plus grandes contreparties représentent 7% de l'encours au 31/12/2007 et 8,88% de l'encours au 31/12/2008.

Plusieurs contreparties sont couvertes par des garanties souscrites auprès de Foncaris. La prise de garantie par Foncaris au 31/12/2008 est de 50 % sur un encours de 105 millions d'euros.

- Processus de revue de portefeuille et de suivi sectoriel

Les revues de portefeuille ont pour objectif de vérifier le niveau de connaissance du client. Ces revues de portefeuille sont enrichies lors des Comités de validation de notation. Toutes les notations effectuées au cours du mois sont soumises à ce comité et dans l'année. L'ensemble des contreparties du portefeuille « Corporate » est soumis à la notation.

Processus global de maîtrise du risque :

Premier niveau:

- l'Agence et/ou le gestionnaire doit intervenir en amont pour obtenir régularisation à l'amiable.

Second niveau:

- le Comité Crédit Risque qui décide des restructurations ou du traitement de situations dégradées (classe de risque 5) nécessitant la mise en place de nouveaux concours. Le recours à cette instance est précisé dans les grilles de délégation du réseau et est présidée par le Directeur des Crédits.

- le Comité recouvrement décide de la stratégie d'accompagnement ou de recouvrement et de la politique de provisionnement.

Instance de suivi:

Le Comité de surveillance des risques se réunit une fois par trimestre et assure la surveillance globale des risques de la Caisse Régionale. L'animation est assurée par le Contrôle Permanent.

- o Processus de suivi des contreparties défaillantes et sous surveillance

Les contreparties défaillantes sont détectées d'une part, par un dispositif interne de détection du retard sur les créances, compte courant ou emprunt, pour une action immédiate sur le compte, et d'autre part par le dispositif Bâle II. Ce dispositif est utilisé pour suivre le défaut et pour mesurer le périmètre de risque engendré par un défaut sur un compte ou une entité.

Les outils de détection des défaillances sont à la disposition des unités de recouvrement, chargées de les exploiter deux fois par mois et d'interpeller les gestionnaires des comptes défaillants.

- o Processus de suivi des risques sur base consolidée

Le Comité des Risques, réuni hebdomadairement, traite les dossiers dont la situation est en écart par rapport aux autorisations. Son rôle est de faire constituer un dossier par le gestionnaire, chargé de portefeuille ou responsable d'agence, d'en étudier le contenu. Suivant le cas, une proposition de régularisation est effectuée et/ou le dossier est aiguillé vers l'unité la plus adaptée pour donner un avis sur le dossier (restructuration par engagements) ou prise en charge immédiate par le recouvrement amiable ou le recouvrement contentieux.

Le Comité des Risques procède aussi, à fréquence trimestrielle, aux revues du stock en défaut sur les risques :

- dans le domaine des entreprises et de la promotion immobilière. Le déploiement de Bâle II a contribué à déterminer des références communes à tous les unités gestionnaires en s'appuyant sur les notions de défaut et de note dégradée,
- dans la clientèle de détail. Les principales expositions au risque en termes d'encours et en perte attendue (au sens Bâle II) sont examinées avec les responsables du réseau de proximité.

d) Mécanismes de réduction du risque de crédit

- o Garanties reçues et sûretés

Dans le cadre de Bâle II, la CR Val de France met en œuvre les principes d'éligibilité, de prise en compte et de gestion des garanties et sûretés établis par le Comité Normes et Méthodologies du Groupe permettant une approche cohérente au sein du groupe.

6.1.3 Exposition

a) Exposition maximale

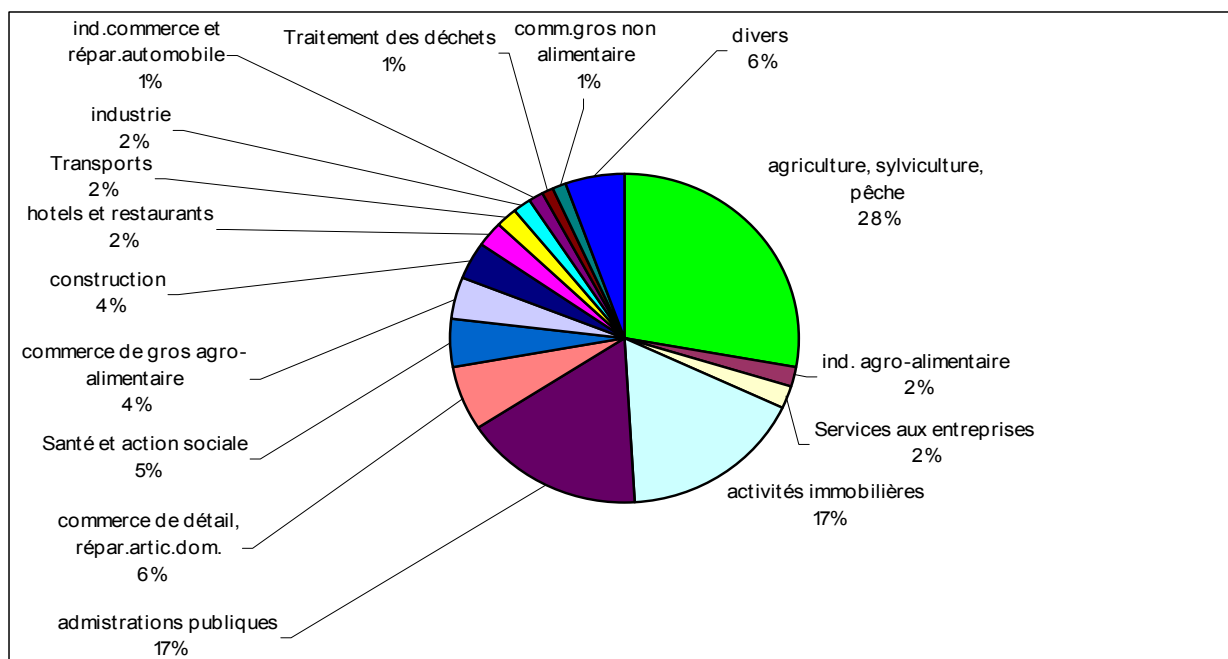
(en milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrat en unités de compte)	9 379	8 014
Instruments dérivés de couverture	30 034	- 17 982
Actifs disponible à la vente (hors titres à revenu variable)	217 593	226 046
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	1 738	4 946
Prêts et créances sur la clientèle	5 012 451	4 524 659
Actif financiers détenus jusqu'à l'échéance	172 154	155 812
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciation)	5 443 349	4 901 495
Engagements de financement donnés	904 424	814 518
Engagements de garantie financière donnés	61 824	89 099
Provisions - Engagements par signature	211	219
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	966 459	903 836
TOTAL Exposition nette	6 409 808	5 805 331

Note préparée à partir des notes 3.4, 6.2, 6.4, 6.5, 6.8, 6.18 et 8

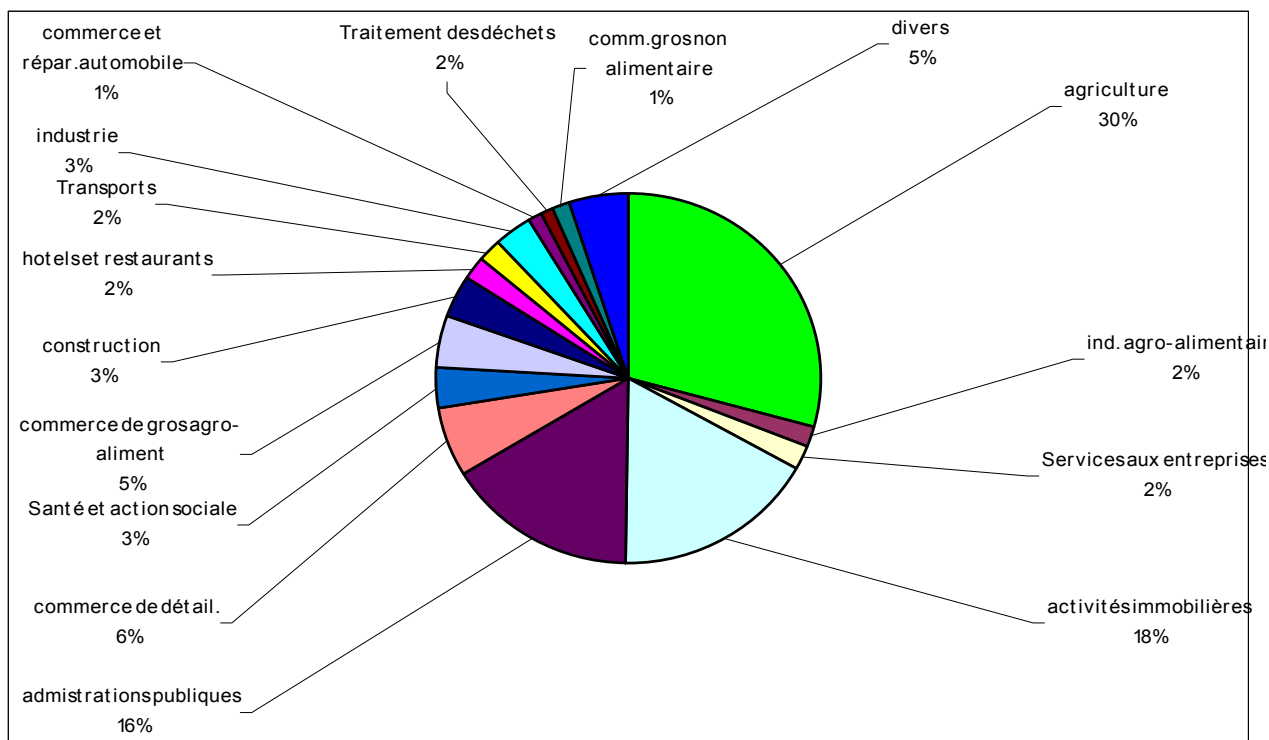
b) Concentration

- o Diversification du portefeuille par filière d'activité économique

Ventilation au 31/12/2007 du portefeuille global par filière économique



Ventilation au 31/12/2008 du portefeuille global par filière économique



Accroissement de la part de la filière agricole (28% à 30% en 2008), des activités immobilières (de 17% à 18% en 2008) au détriment des administrations publiques (-1 point) et de la construction (-1 point).

o Ventilation au 31/12/2008 du portefeuille global par filière économique

3.1.b : Prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique

	31.12.2008					Total
	Encours bruts	dont Encours douteux	dépréciations / encours douteux	dont Encours douteux compromis	dépréciations / encours douteux compromis	
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Administrations centrales	5 366					5 366
Etablissements de crédit	1 735					1 735
Institutions non établissements de crédit	542 206	30	30	43	43	542 133
Grandes entreprises	1 042 718	18 424	14 025	12 180	10 132	1 018 561
Clientèle de détail	3 516 551	47 019	25 360	25 390	20 462	3 470 729
Total *	5 108 576	65 473	39 415	37 613	30 637	5 038 524
Créances rattachées nettes						30 515
Dépréciations sur base collective						54 850
Valeurs nettes au bilan						5 014 189

* Dont encours clientèle sains restructurés pour 22 114 milliers d'euros

c) Qualité des encours

o Analyse des prêts et créances par catégories

Lien vers note 3.1 – Etat des actifs financiers en souffrance ou dépréciés par agent économique.

Actif financier en souffrance : Selon l'IFRS 7, un actif financier est en souffrance lorsqu'une contrepartie n'a pas effectué un paiement à la date d'échéance contractuelle.

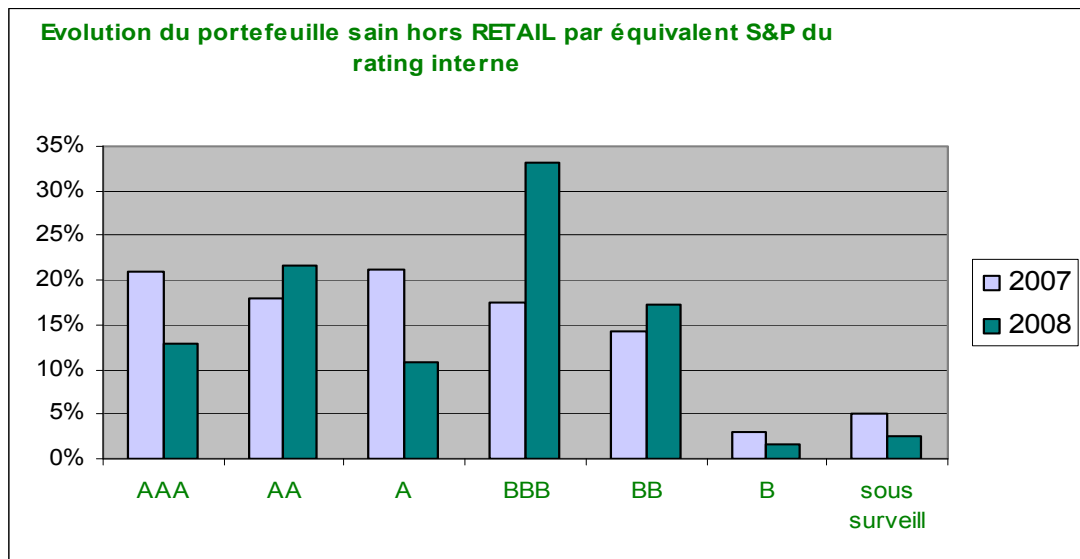
Prêts et créances	2007
Ni en souffrance, ni dépréciés	4 263
En souffrance, non dépréciés	137
Dépréciation	129
TOTAL	4 529

Prêts et créances	2008
Ni en souffrance, ni dépréciés	4 767
En souffrance, non dépréciés	116
Dépréciation	131
TOTAL	5 014

○ Analyse des encours par notation interne

La politique de notation interne vise à couvrir l'ensemble du portefeuille « Corporate » (entreprises, banques et institution financière, Administrations et Collectivités publiques). Au 31 décembre 2008, les emprunteurs notés par les systèmes de notation interne représentent plus de 24% des encours portés par la Caisse régionale, hors banque de détail.

Le périmètre ventilé dans le graphique ci-après est celui des engagements portés par la Caisse régionale à ses clients sains hors banque de détail, soit 5 Milliards d'euros. La répartition par rating et présentée en équivalent notation Standard &Poors.



○ Dépréciation et couverture du risque

Politique de dépréciation et couverture des risques

La dépréciation de créance individuelle est effectuée au vu de la garantie de couverture. La valorisation de cette garantie est elle-même dépréciée sur la base du délai, statistiquement estimé, pour le recouvrement de la créance.

La dépréciation collective est effectuée sur la base de toutes les créances réalisées depuis plus d'un an, en note Bâle II dégradée, selon le principe d'une provision collective préconisée par le Groupe.

Encours d'actifs financiers dépréciés

Encours au 31/12/2008 en millions d'euros	Encours bruts	dont encours dépréciés	dont encours douteux compromis	Dépréciation	dont dépréciation sur encours douteux compromis	taux de couverture encours dépréciés	taux de couverture douteux compromis par dépréciations
Administrations centrales et institutions	547	0	0	0	0		
Etablissements de crédit	2						
Grandes entreprises	1 012	18	14	12	10	66%	72%
Clientèle de détail	3 451	47	25	25	25	54%	100%
total	5 012	65	39	38	36	57%	90%

d) Coût du risque

Le coût du risque crédit de la Caisse Régionale s'élève à 13,07 Millions d'€ au 31.12.2008, soit +8,1 millions d'€. Il est dû à une cession de portefeuille de petites créances à un organisme extérieur, à des entrées en défaut dans le domaine des professionnels et à une augmentation du taux de provisionnement automatique.

6.2. Risque de marché

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment : les taux d'intérêts, les taux de change, le cours des actions, le prix des matières premières, ainsi que de leur volatilité implicite.

Spread de taux d'intérêt : généralement, c'est la différence entre deux taux. On parle par exemple du spread entre les taux de papiers d'Etat français et allemand. Pour les produits à taux variables, le spread est une marge prédéfinie qu'on ajoute au taux de référence pour déterminer le flux d'intérêts. Ce spread dépend en général de la qualité de la contrepartie. Le spread émetteur est la marge due à la qualité de l'émetteur d'un papier (obligation par exemple). Il est en général exprimé par rapport au taux des emprunts d'Etat de même maturité. Plus l'émetteur est risqué, plus le spread est élevé. Le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêts.

Le risque de change : correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise.

Le risque de prix : résulte de la variation de prix et de volatilité des actions et des matières premières ainsi que des indices sur actions.

6.2.1 Objectifs et politique

La Caisse Régionale Val de France intervient sur les marchés financiers pour son compte propre (gestion des excédents de fonds propres et de trésorerie), et pour le compte de la clientèle.

Ces opérations sont effectuées par les opérateurs de l'unité Gestion Financière (Direction Financière).

Ces opérations sont réalisées dans le respect d'un triple cadre réglementaire :

- Règles publiées par la Commission Bancaire
- Règles financières internes propres au groupe Crédit Agricole
- Procédures internes à la Caisse Régionale.

La gestion des risques de marché repose sur un dispositif de surveillance interne, qui prévoit notamment :

- L'enregistrement comptable et la valorisation quotidienne des opérations de marchés,
- La simulation d'un scénario « catastrophe »,
- La fixation et le suivi de limites internes de pertes maximales validées par le Comité Financier et le Conseil d'Administration.

Ces limites s'appliquent au risque global encouru sur les activités suivantes :

- portefeuille de négociation,
- portefeuille de titres de placement.

Afin de prévenir l'atteinte des limites globales de pertes maximales, des règles internes sont mises en place (reporting mensuel à la Direction Générale, au Responsable du Contrôle Interne et au Conseil d'Administration, suivi hebdomadaire et quotidien des positions).

La Caisse régionale est exposée au risque de marché sur les éléments de son portefeuille de titres et de dérivés lorsque ces instruments sont comptabilisés en juste valeur (au prix de marché).

On distingue comptablement le Trading book (portefeuille de négociation) et le Banking book (portefeuille de titre de placement). La variation de juste valeur du Trading book se traduit par un impact sur le résultat. La variation de juste valeur du Banking book se traduit par un impact sur les fonds propres.

Gestion du risque

1. Dispositif local et central

Le Contrôle Permanent pilote et contrôle les risques de marché issus des activités. Ce responsable est nommé par le Directeur Général de la Caisse régionale et lui est directement rattaché.

2. Les comités de décision et de suivi des risques

- Organes de suivi des risques de niveau Groupe :

Le Comité des Risques Groupe (CRG)

Le CRG présidé par le Directeur Général du Crédit Agricole S.A., examine la situation des marchés et des risques encourus sur une base trimestrielle. L'utilisation des limites, les dépassements ou incidents significatifs observés, l'analyse du produit net bancaire au regard des risques pris sont ainsi passés en revue. Ce comité valide les limites globales encadrant les risques de marché de chaque entité lors de la présentation de leur stratégie des risques et arrête les principaux choix en matière de risques.

Le Comité Normes et Méthodologies

C'est une instance périodique présidée par le Directeur des risques et contrôle permanent Groupe. Il est notamment responsable de la validation et la diffusion des normes et méthodologies d'identification et mesure de risques de marché au sein du Groupe CASA.

- Organes de suivi des risques de niveau local

Le Comité Financier

Il est composé du Directeur Général, du Directeur Général Adjoint, du Directeur financier, du responsable finance, du trésorier et du responsable du contrôle de gestion. Chaque mois, il se réunit afin d'étudier les positions pour compte propre et valider les propositions de gestion faites par la gestion financière. Les limites de risque font l'objet d'un contrôle et d'un reporting trimestriel au Comité et semestriel au Conseil d'Administration qui fixe préalablement ces limites internes. Le Comité Financier révisé les limites annuellement.

6.2.2 Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marchés

Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché :

L'encadrement des risques de marché de la Caisse régionale repose sur la combinaison de trois indicateurs de risque, donnant lieu à encadrement par des limites et/ou seuils d'alerte : la Value

at Risk, les scénarios de stress, les indicateurs complémentaires (sensibilité aux facteurs de risques).

1. Les indicateurs

1.1. La VaR (value at risk)

La VaR peut être définie comme étant la perte potentielle maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance donnés.

Sur son portefeuille de titres, la Caisse Régionale retient un intervalle de confiance de 99% et un horizon de temps de 12 mois. La VaR se calcul à partir d'un échantillon de données historiques ou se déduit des lois statistiques habituelles. Actuellement, la méthodologie de calcul retenue est une VaR paramétrique. Pour converger avec le standard du Groupe, il est prévu de changer en 2009 de méthodologie afin de calculer une VaR historique.

Les principales limites méthodologiques attachées au modèle de VaR sont les suivantes :

- La VAR paramétrique fait l'hypothèse d'une distribution Normale des rendements des actifs composant le portefeuille, ce qui n'est pas le cas pour certains actifs ;

- L'horizon fixé à « 1 mois » suppose que toutes les positions peuvent être liquidées ou couvertes en un mois, ce qui n'est pas toujours le cas pour certains produits et dans certaines situations de crise ; c'est la raison pour laquelle, la Caisse Régionale Val de France a opté pour un suivi de la VaR à horizon 12 mois ;

- L'utilisation d'un intervalle de confiance de 99% ne tient pas compte des pertes pouvant intervenir au-delà de cet intervalle. La VaR est donc un indicateur de risque de perte sous des conditions normales de marché et ne prend pas en compte les mouvements d'ampleur exceptionnelle.

Une procédure de back testing (comparaison entre le résultat quotidien et le résultat théorique) montre la pertinence de cette méthodologie. Les risques liés aux valeurs des actifs détenus en portefeuille sont analysés mensuellement par la gestion financière à partir du calcul de la VaR.

1.2. Les stress scenarii

Le deuxième élément quantitatif, « stress scénarii », complète la mesure en VaR qui ne permet pas d'appréhender correctement l'impact de conditions extrêmes de marchés.

Ces calculs de scénarios de stress, conformément aux principes du groupe, simulent des conditions extrêmes de marché et sont le résultat de trois approches complémentaires :

- Les scénarii historiques consistent à répliquer sur le portefeuille actuel l'effet de crises majeures survenues dans le passé;
 - Les scénarii hypothétiques anticipent des chocs vraisemblables, élaborés en collaboration avec les économistes;
 - Les scénarii adverses consistent à adapter les hypothèses pour simuler les situations les plus défavorables en fonction de la structure du portefeuille au moment où le scénario est calculé.
- Ces scénarios sont adaptés aux risques propres des différents portefeuilles sur lesquels ils sont calculés.

Scénario catastrophe

Le risque de marché porté par la Caisse Régionale Val de France est défini à partir du stress scénario suivant :

	Stress scénario
Taux	+ 200 pts
Monétaire dynamique	-2,5%
Actions	-20%
FCPR	-20%
Convertibles	50% actions et 50% taux
Alternatif	-10%

Ce scénario est appliqué à chaque catégorie de titres déclarée par les Caisses régionales. On prend ainsi en compte le jeu des plus-values / moins-values pour déterminer les provisions à passer et la sensibilité du résultat net (2007 = 60,8 Millions d'€).

Scénario catastrophe, risque total

En M€	Plus values latentes	Impact scénario catastrophe	Résultats Latents
Monétaire	12,87		12,87
Monétaire Dynamique	1,70	- 0,65	1,05
Diversifié	-0,33	- 0,50	- 0,83
Alternatif	-0,52	- 1,93	- 2,45
Actions	-0,57	- 1,37	- 1,94
TOTAL	13,15	- 4,45	8,70

Dans le cas extrême d'une matérialisation de l'ensemble des risques, l'impact sur le résultat de la Caisse Régionale serait de l'ordre de -4,45 Millions d'€ soit 7,3% du résultat net. Ces calculs constituent un ensemble d'indicateurs quantitatifs qui permettent d'établir et d'assurer une cohérence entre les limites globales et les limites opérationnelles utilisées par les opérateurs de

front-office. Ces limites permettent également d'encadrer les risques qui ne seraient pas correctement capturés par les mesures en VaR.

1.3. Les indicateurs complémentaires

Compte tenu du niveau des plus-values latentes sur portefeuille de titre de placement (24,5 M€ au 31/12/2007), la Caisse Régionale a déterminé son allocation d'actif 2008 en poursuivant l'objectif de rendement annuel de 4,65% (avec swaps) avec une volatilité du portefeuille inférieur à 3,5%.

Le portefeuille fait l'objet d'un suivi en pertes potentielles avec la mise en place d'un dispositif d'alerte calibré à partir de l'allocation cible, validé par le Conseil d'Administration :

Seuil d'alerte 1 : Direction Générale

- Variation négative nette du stock de plus-values latentes // au stock du 31/12/07 : 5% du résultat net consolidé de l'exercice précédent arrondi au demi M€ inférieur (soit -3,5 M€ sur base 72,4 M€ de RN consolidé au 31/12/2007).

- Performance annuelle négative de 15% sur une ligne (référence : valeur au 31/12 A-1)

→ Enclenche une information à la Direction générale pour étudier le maintien de la position.

Seuil d'alerte 2 : Conseil d'Administration

- Variation négative nette du stock de plus-values latentes // au stock du 31/12/07 : 10% du résultat net consolidé de l'exercice précédent arrondi au demi M€ inférieur (soit -7 M€ sur base 72,4 M€ de RN consolidé au 31/12/2007).

→ Information au Conseil d'Administration

6.2.3 Exposition : activités de marché (Value at Risk)

L'exposition aux risques de marché est seulement issue de l'activité de portefeuille de titres de placement.

En 2009, le modèle VaR (e-Varisk de CAAM) deviendra l'outil de calibrage des limites du portefeuille de titre de placement (VAR 99 % à horizon 12 mois).

<i>en M€</i>	31/12/2008	Min 2008	Max 2008	Moy 2008	31/12/2007
Portefeuille de titre de placement	4,51	3,49	6,18	4,19	6,4

Une simulation menée par la gestion financière sur l'allocation cible, présente une espérance de rendement moyenne de 14,13M€ et une VaR (manque à gagner potentiel) de 14,07M€

Voir Note 3.2 : Instruments dérivés de transactions.

6.2.4 Risque Action

1. Risque sur actions provenant des activités de trading et d'arbitrage

Les activités de trading et d'arbitrages reposent sur des techniques supposées sans risque qui consiste à profiter d'une imperfection du marché (des prix), et qui génère un gain connu à l'avance.

2. Risque sur actions provenant des portefeuilles de placement

La Caisse Régionale détient un portefeuille de placement investi en partie en action. Le montant total des encours exposés au risque sur actions de la Caisse Régionale s'élève au 31 décembre 2008 à 5,5M€

Voir Note 6.4 : Encours d'actifs financiers disponibles à la vente (ainsi que les gains et pertes latentes).

6.3. Risque de taux d'intérêt global

Le Risque de Taux est le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan, à l'exception, le cas échéant, des opérations soumises aux risques de marché ("trading book").

6.3.1 Objectif et politique

Gérer le risque de taux a pour objectif d'éviter à tous porteurs de dette ou de créance à taux fixe de subir le risque de modifier fortement leur taux.

L'exposition de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Val de France au risque de taux d'intérêt global provient essentiellement de l'activité de banque de détail en France. Cette exposition intègre également le risque de taux provenant des fonds propres. L'exposition est sensible aux variations des taux euros. Cette dernière intègre également le risque des taux permanents provenant des fonds propres.

6.3.2 Méthodologie

La Caisse Régionale utilise pour mesurer son risque de taux d'intérêt global la méthode des gaps. Celle-ci consiste à calculer les échéanciers en taux des actifs, passifs et dérivés de couverture à taux fixe, révisables ou sensibles à l'inflation. Ces échéanciers sont ensuite agrégés par période (pas mensuel ou annuel), sur la base de l'encours moyen sur la période considérée avec coefficient de corrélation de 91 % au 31 décembre 2008. Ces échéanciers tiennent compte du risque jusqu'à la date de révision du taux pour les éléments à taux révisables, jusqu'à la date contractuelle pour les éléments à taux fixe ayant une échéance, en tenant compte éventuellement

des comportements clientèle : retraits ou remboursements anticipés, et selon un modèle pour les actifs passifs non échéancés ainsi que pour les fonds propres.

Les gaps mesurent ainsi l'excédent ou le déficit de ressources à taux fixe. Un chiffre positif (négatif) représente donc un risque à la baisse (hausse) des taux sur l'année considérée.

Pour mesurer les gaps, la Caisse Régionale utilise l'outil "Cristaux II". Elle se sert pour la mesure du risque de taux d'intérêt global les indicateurs suivant : gap de taux fixe, gap de taux inflation, gap synthétique, VAN (Valeur Actuelle Nette).

En 2008, le Conseil d'Administration a décidé d'introduire une limite exprimée en % du PNB :

- calcul de l'impact de +/- 100 bp sur l'impasse.
- Limiter l'impact à 2% du PNB consolidé de l'année mobile.

Les limites sont revues tous les ans. Elles sont soumises au Comité Financier et proposée pour validation au Conseil d'Administration de la Caisse Régionale. Ces limites permettent de borner les impasses et donc le risque de taux en résultant.

6.3.3 Gestion du risque

L'exposition au risque de taux de la Caisse Régionale est présentée chaque trimestre au Comité Financier pour examen des positions et fixation des limites.

6.3.4 Exposition

Le résultat de ces mesures au 31/12/2008, sur le périmètre de la Caisse Régionale, sont les suivants :

	0-1 an	2-5 ans	6-10 ans	>10 ans
Gap en M€	- 416	- 171	122	26

En termes de sensibilité du PNB de la 1^{ère} année (2008), la Caisse Régionale Val de France est exposée à une hausse des taux de la zone euros (Eonia) et perdrait 4,2 millions d'euros en cas de hausse des taux de 100 points de base, soit une sensibilité de son PNB de 1,9 % (PNB de référence de 222 millions d'euros)

La valeur actuelle nette de la perte encourue sur les 10 prochaines années en cas de la variation défavorable de la courbe des taux de 100 points de base est inférieur à 1,5 % des fonds propres de la CR.

Voir Note 3.2 des Annexes aux comptes consolidés : Instruments dérivés de transactions.

6.4. Risque de liquidité et de financement

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance. Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement.

Le suivi de la liquidité est effectué par le Service gestion financière qui en réfère à :

- La Cellule « optimisation de la liquidité » réunie hebdomadairement pour faire le point sur la situation et apporter des solutions aux problèmes rencontrés. Cette cellule travaille à la mise en place d'outils de suivi de la liquidité et d'optimisation de la liquidité
- Comité Financier mensuellement qui prend des décisions en matière de politique financière et à ce titre en matière de la politique de refinancement de la Caisse régionale.
- En 2008, la Caisse Régionale a mis en place de nouveaux reporting de suivi de la liquidité tant dans sa partie à court terme que dans le cadre de la facturation à moyen terme. La cellule « optimisation de la liquidité » a été créée afin que la Caisse Régionale soit plus réactive dans la circulation de l'information et la prise de décisions.

6.4.1 Objectifs et politique

Les exigences réglementaires en matière de liquidité sont définies par :

- Le règlement CRBF n°88-01 modifiée par l'arrêté du 11 septembre 2008 relatif à la liquidité modifiée;
- L'instruction de la Commission bancaire n°88-03 du 22 avril 1988 relative à la liquidité modifiée par l'instruction n°93-01 du 29 janvier 1993 et n°2000-11 du 4 décembre 2000;
- L'instruction de la Commission bancaire n°89-03 du 20 avril 1989 relative aux conditions de prise en compte des accords de refinancement dans le calcul de la liquidité.

La gestion du risque de liquidité a pour but d'optimiser la gestion de la trésorerie et des refinancements en respectant les exigences réglementaires (ratio de liquidité) et financières internes (limite à Court terme, montant des avances globales, etc.).

6.4.2 Gestion du risque

CA.s.a. est en charge de la gestion de la liquidité globale du groupe au travers de l'organisation financière de ce dernier. A ce titre, elle se doit d'apporter la liquidité nécessaire à chaque Caisse Régionale. Les sources de liquidité de la Caisse Régionale proviennent de sa collecte monétaire (DAV, DAT, CDN), des avances miroirs (50% de sa collecte bilantielle autres que monétaire),

des avances globales (50% des réalisations de crédits dont la durée initiale est supérieure à 2 ans). Depuis cette année des avances spécifiques issues d'emprunts sur les marchés financiers (CRH, COVERED, SFEF) et si le besoin s'en fait sentir d'emprunts auprès de CA.s.a. (sur le compte courant ou bien des emprunts en blanc de 1 semaine à 10 ans). De plus, la Caisse Régionale a la possibilité d'aller se financer sur le marché interbancaire par le biais de CDN ou de BMTN. En échange, CA.s.a. conserve la moitié de l'épargne des Caisses Régionales, elle utilise les actifs éligibles des Caisses Régionales à la BCE pour se refinancer auprès de la banque centrale et les excédents monétaires des Caisses Régionales sont obligatoirement placés chez CA.s.a. (sur le compte courant ou bien sous forme de placement en blanc).

La crise financière, débutée en 2007, a eu comme effet de raréfier la liquidité interbancaire et d'augmenter fortement son coût. Devant ces difficultés, CA.s.a. a modifié les relations financières internes en facturant le déficit entre l'Épargne reçue par CA.s.a. et les avances faites aux Caisses Régionales (autres que spécifiques) et en mettant en place des limites d'endettement à court terme (inférieures à 1 an) pour chaque Caisse Régionale dont l'entrée en vigueur ne sera effective qu'à début 2009. La limite à court terme est la capacité de la Caisse Régionale à générer des liquidités sur une année dans un contexte de marchés financiers stressés (le financement sur les marchés est très réduit) tout en poursuivant son activité commerciale (prêts à ses clients ...).

La Direction financière suit l'ensemble de ces nouveaux indicateurs (limite à CT et déficit Épargne/avances) ainsi que le coefficient de liquidité.

- Reporting hebdomadaire (cellule optimisation liquidité) : suivi du compte courant, des placements/emprunts en blanc, des taux de marché à CT et LT, des encours de collecte (monétaire et bilantielle) et des encours de DAV,
- Reporting mensuel (comité financier) : suivi de la liquidité globale de la CR, du déficit épargne/avance, de la stratification ainsi que de la facturation mensuelle,
- Le seul indicateur suivi dans le cadre du contrôle permanent est le respect du ratio de liquidité à 130% à travers son outil de reporting. De plus, le Contrôle permanent est destinataire du compte rendu et du rapport du comité financier et reçoit donc mensuellement l'information sur la gestion de la liquidité.

6.4.3 Méthodologie

Cette année, en plus de suivre le coefficient de liquidité et de le piloter en termes de projection, la Caisse Régionale Val de France s'est attelée, à un suivi quotidien de la trésorerie et à la mise en place de financements à court terme si le solde se rapproche des 10% de la limite à CT (soit

50 millions d'€) ; au calcul mensuel du déficit épargne/avances et au pilotage de la facturation de la liquidité à moyen terme.

6.4.4 Impact de la crise financière sur la gestion du risque de liquidité

Cette année 2008, le suivi a été renforcé suite à la crise. La Caisse Régionale a vu naître la cellule « optimisation liquidité » et le suivi de nouveaux indicateurs (limite à CT, déficit épargne/avance).

La Caisse Régionale Val de France n'est pas exposée à la fraude MADOFF.

Suite à la crise financière, le CDO SELECTA a enregistré 5 défauts (Lehman, Washington Mutual, Glitnir, Kaupthing et Landsbanki), qui ont engendré la nécessité de comptabiliser une dotation aux provisions pour risques et charges à hauteur de 18 % de son encours.

6.4.5 Exposition

La Caisse Régionale est structurellement excédentaire (collecte monétaire et bilantielle supérieure à ces prêts), auquel s'ajoute un déficit épargne/avance et des avances spécifiques (CRH et SFEF). La position en matière de liquidité de la Caisse régionale est solide et ne présente aucune alerte dans le futur proche. Au-delà d'un coefficient de liquidité à 147 pts, largement au-delà du 100 réglementaire, elle est largement prêteuse à C.A.s.a. (427 millions d'€) et n'utilise pas sa possibilité d'emprunter à court terme (limite à CT fixé à 555 millions d'€). Au 31 décembre 2008, le déficit Epargne/Avance atteint 250 millions d'€ et la limite à moyen terme est de 8,8% (la limite à moyen terme représente les remboursements des emprunts à moyen terme de la CR s'amortissant au cours des 12 prochains mois par rapport au montant total de ce type d'emprunt – avances globales et spécifiques dans le cas de la CR Val de France).

6.5. Risque de couverture

La gestion du risque de taux d'intérêt global vise à concilier les deux approches ci-dessous. La couverture de juste valeur a pour objet de réduire le risque de variation de juste valeur d'un instrument financier. La couverture de flux de trésorerie a pour objet de réduire le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers.

Dans le cadre d'une intention de gestion de micro-couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- Éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert,
- Documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert,

- Démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement.

Voir dans les Annexes aux comptes consolidés en Note 3.2 : Risque de marché et Note 3.4 : Couverture des risques de flux de trésorerie et couverture de juste valeur.

6.5.1 Couverture de juste valeur (Fair Value Hedge)

La réévaluation du dérivé est inscrite en résultat symétriquement à la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert et il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture.

6.5.2 Couverture de flux de trésorerie (Cash Flow Hedge)

La réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de capitaux propres recyclables et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les intérêts courus du dérivé sont enregistrés en résultat symétriquement aux opérations couvertes.

Dans le cadre d'une intention de gestion de macro-couverture (c'est à dire la couverture d'un groupe d'actifs ou de passifs présentant la même exposition aux risques désignée comme étant couverte), la Caisse Régionale Val de France a privilégié une documentation de ces relations de couverture sur la base d'une position nette d'instruments dérivés.

La justification de l'efficacité des relations de macro-couverture se fait par le biais d'échéanciers établis en encours moyen. Par ailleurs, la mesure de l'efficacité des relations de couverture doit se faire au travers de tests prospectifs et rétrospectifs.

Suivant qu'une relation de macro-couverture de flux de trésorerie ou de Juste Valeur a été documentée, l'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait selon les mêmes principes que ceux décrits précédemment dans le cadre de la micro-couverture.

6.6. Risques opérationnels

Le risque opérationnel correspond au risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'évènements extérieurs, risque juridique inclus mais risque stratégique et de réputation exclus.

6.6.1 Objectifs et politique

Le dispositif de gestion des risques opérationnels, décliné dans les entités du Groupe, comprend les composantes suivantes, communes à l'ensemble du Groupe :

- gouvernance de la fonction gestion des risques opérationnels : supervision du dispositif par la direction générale (via le comité des risques opérationnels ou le volet risques opérationnels du comité de contrôle interne), rôles des Responsables des Contrôles Permanents et des Risques (Crédit Agricole S.A et entités) en matière d'animation du dispositif et de synthèse, responsabilités des entités dans la maîtrise de leurs risques (par l'intermédiaire du réseau des Managers des Risques Opérationnels),
- identification et évaluation qualitative des risques à travers des cartographies, complétées par la mise en place d'indicateurs permettant la surveillance des processus les plus sensibles,
- collecte des pertes opérationnelles et remontée des alertes pour les incidents significatifs, avec une consolidation dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque,
- calcul et allocation des fonds propres réglementaires au titre des risques opérationnels au niveau consolidé et au niveau entité,
- réalisation périodique d'un tableau de bord des risques opérationnels au niveau entité, complété par une synthèse Groupe.

6.6.2 Gestion du risque : organisation, dispositif de surveillance

Depuis 2005, le MRO est rattaché au service Contrôle Permanent. Il a été créé un Comité de Pilotage des Risques Opérationnels qui se réunit à périodicité trimestrielle.

Les résultats de la collecte trimestrielle faisant ressortir les Processus/Risques les plus coûteux ont été présentés en 2008, ainsi que les informations sur les Scénarii Majeurs et les sujets d'actualité (Cartographie, Plans d'Actions, Exigence de Fonds Propres).

Un tableau de bord établi mensuellement est diffusé à la Direction Générale, sur lequel sont reportés :

- La situation et le descriptif des principaux Risques Opérationnels déclarés
- Le suivi des Plans d'Actions,
- La répartition des incidents par Eléments Organisationnels, par Domaine et Type de Conséquences,
- L'évolution des Risques Opérationnels Estimés, Provisionnés et passés en pertes.

Une information est également faite au Comité de Contrôle Interne, au Comité d'Audit et des Comptes et au Conseil d'Administration.

Lors de l'exercice 2008, la Caisse Régionale a engagé les actions suivantes :

- Actualisation des Scénarios Majeurs,
- Actualisation de la Cartographie 2007 des Risques Opérationnels,
- Rapprochement comptable, notamment des provisions,
- Exploitation des préconisations de la mission Déléguée I.G.L sur le périmètre des Risques Opérationnels,
- Analyse et corrections de 350 incidents en portefeuille.

6.6.3 Méthodologie

Méthodologie Groupe de calcul des fonds propres en méthode AMA :

La méthode AMA de calcul des fonds propres au titre du risque opérationnel a pour objectifs principaux :

- D'inciter à une meilleure maîtrise du coût du risque opérationnel ainsi qu'à la prévention des risques exceptionnels.
- De déterminer le niveau de fonds propres correspondant aux risques mesurés, pouvant se situer en deçà de la méthode standard.
- De favoriser l'amélioration de la qualité des contrôles permanents dans le cadre du suivi de plans d'actions.

Les dispositifs Groupe mis en place dans la Caisse régionale visent à respecter l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion quotidienne, indépendance de la fonction risques, déclaration périodique des expositions au risque opérationnel ...) et des critères quantitatifs Bâle II (intervalle de confiance de 99,9% sur une période de un an ; prise en compte des données internes, des données externes, d'analyses de scénarii et de facteurs reflétant l'environnement ; prise en compte des facteurs de risque influençant la distribution statistique, ...).

Le modèle AMA de calcul des fonds propres repose sur un modèle actuariel de type « lost distribution approach » qui est unique au sein du Groupe. L'allocation du capital de la Caisse régionale est prise en charge par celle-ci à partir de principes définis au niveau national.

Les principes qui ont gouverné la conception et la mise au point du modèle sont les suivants :

- Intégration dans la politique de risques ;
- Pragmatisme, la méthodologie devant s'adapter aux réalités opérationnelles ;
- Caractère pédagogique, de manière à favoriser l'appropriation par la direction générale et les métiers ;
- Robustesse : capacité du modèle à donner des estimations réalistes et stables d'un exercice à l'autre.

Ce modèle a été régulièrement validé par le Comité des normes et méthodologies du Groupe Crédit Agricole, présidé par le Directeur des Risques et Contrôles Permanents Groupe.

6.6.4 Assurance et couverture des risques opérationnels

La Caisse Régionale est assurée auprès de la C.A.M.CA pour les biens, les véhicules, les salariés, les administrateurs et la responsabilité, chaque contrat couvrant un secteur particulier.

Les contrats font l'objet d'une révision annuelle tant sur le montant de la garantie que sur son adéquation avec les besoins aux Risques Opérationnels. Une présentation annuelle des différentes couvertures est faite auprès de la Direction Générale.

Les contrats concernés pour les Risques Opérationnels sont :

CAMCA Multirisques Bureaux : incendie – dégâts des eaux – vandalisme – destruction accidentelle d'actifs

- Tout risque machine siège : limite de garantie 3.887.728 € par sinistre et par année d'assurance
- CAMCA Globale de Banque : détournements – cambriolage – vol
- Détournements et escroqueries : assurance de tout acte délictueux commis par des tiers. Plafond 10,68 M€
- Cambriolage : garanties des fonds volés par cambriolage plus dégât des eaux, incendie et explosion. Capital assuré : 4,58 M€par sinistre et par an
- CAMCA Responsabilité Civile Exploitation ou Responsabilité Civile Professionnelle : pour les sinistres mettant en cause notre responsabilité
- Responsabilité Civile Exploitation :
 - Responsabilité du C.A dommages corporels : limite de garantie 6.100.000 €
 - Dommages matériels et immatériels consécutifs : limite de garantie 3.050.000 €
 - Atteinte à l'environnement : limite de garantie 763.000 €

6.7 Risques de non-conformité

Se rapporter au rapport du Président du Conseil d'Administration à l'assemblée générale des actionnaires.

7. Les comptes consolidés

Le périmètre de consolidation est constitué par la Caisse régionale et les 59 Caisses locales.

Les comptes consolidés sont établis aux normes IAS-IFRS.

LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

Le total du bilan consolidé de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France arrêté au 31 décembre 2008 s'élève à 6,552 milliards d'euros contre 6,424 milliards d'euros au 31 décembre 2007 ; soit +1,99%. Les capitaux propres consolidés atteignent 0,802 milliard d'euros au 31 décembre 2008 contre 1,041 milliard d'euros au 31 décembre 2007; soit – 22,96%. Le résultat consolidé au 31 décembre 2008 s'établit à 72,096 millions d'euros contre 72,394 millions d'euros au 31 décembre 2007; soit – 0,41%

LES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

Capitaux propres consolidés au 31/12/2008 (en milliers d'euros)	Comptes individuels de le CR	incidences IAS	Comptes IAS de la CR	Comptes Caisses Locales	Eliminations de consolidation	Comptes consolidés IAS
Capital et réserves liées	190 445		190 445	68 906	-30188 (1)	229 163
Réserves consolidées	463 125	110 233 (3)	573 358	20 428	1147 (2)	594 933
Provisions réglementées	2 102	-2 102				
Gains ou pertes latents		-93 983 (4)	-93 983			-93 983
Résultat net exercice	62 267	7 977 (5)	70 244	2 999	-1147	72 096
Total des Capitaux Propres Consolidés	717 939	22 125	740 064	92 333	-30 188	802 209

Erreur ! Liaison incorrecte.

COMPTES INDIVIDUELS

31/12/2008

**Arrêté par le Conseil d'administration de la Caisse Régionale
De Crédit Agricole Mutuel Val de France
En date du 30/01/2009**

SOMMAIRE

BILAN	47
HORS BILAN	49
COMPTE DE RESULTAT	50
NOTE 1 CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	51
1.1. CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER	51
1.2. MECANISMES FINANCIERS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE.....	52
1.3. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS RELATIFS A L'EXERCICE 2008.....	54
NOTE 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES	54
2.1 CREANCES ET ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE.....	55
2.2 PORTEFEUILLE-TITRES	58
2.3 IMMOBILISATIONS	63
2.4 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET LA CLIENTELE	64
2.5 DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE.....	64
2.6 PROVISIONS	65
2.7 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX (F.R.B.G.)	65
2.8 OPERATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME ET CONDITIONNELS	66
2.9 OPERATIONS EN DEVISES	66
2.10 ENGAGEMENTS HORS-BILAN.....	67
2.11 PARTICIPATION DES SALARIES AUX FRUITS DE L'EXPANSION ET INTERESSEMENT	67
2.12 AVANTAGES AU PERSONNEL POSTERIEURS A L'EMPLOI	67
2.13 SOUSCRIPTION D' ACTIONS PROPOSEES AUX SALARIES DANS LE CADRE DU PLAN D'EPARGNE ENTREPRISE 68	
2.14 IMPOT SUR LES BENEFICES (CHARGE FISCALE).....	68
NOTE 3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT – ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE	69
NOTE 4 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	70
4.1 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE – ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE	70
4.2 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE – ANALYSE PAR AGENTS ECONOMIQUES.....	70
NOTE 5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE	71
5.1 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE (HORS EFFETS PUBLICS) : VENTILATION PAR GRANDES CATEGORIES DE CONTREPARTIE.....	72
5.2 VENTILATION DES TITRES COTES ET NON COTES A REVENU FIXE OU VARIABLE	72
5.3 EFFETS PUBLICS, OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE	73
NOTE 6 TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES	73
6.1 VALEUR ESTIMATIVE DES TITRES DE PARTICIPATION	74
NOTE 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE	75
NOTE 8 AUTRES ACTIFS ET COMPTES DE REGULARISATION	76
NOTE 9 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF	76
NOTE 10 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE	77
NOTE 11 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE	77

11.2 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE – ANALYSE PAR AGENTS ECONOMIQUES	78
NOTE 12 DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE	78
12.1 DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE – ANALYSE PAR DURÉE RESIDUELLE	78
NOTE 13 AUTRES PASSIFS ET COMPTES DE REGULARISATION	79
NOTE 14 PROVISIONS	80
NOTE 15 ÉPARGNE LOGEMENT	80
NOTE 16 ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI, RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES.....	82
NOTE 17 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX	83
NOTE 18 DETTES SUBORDONNÉES : ANALYSE PAR DURÉE RESIDUELLE.....	84
NOTE 19 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (AVANT RÉPARTITION)	85
NOTE 20 COMPOSITION DES FONDS PROPRES	85
NOTE 21 OPÉRATIONS EFFECTUÉES AVEC LES ENTREPRISES LIÉES ET LES PARTICIPATIONS	86
NOTE 22 OPÉRATIONS EFFECTUÉES EN DEVICES	86
NOTE 23 OPÉRATIONS DE CHANGE, EMPRUNTS ET PRÊTS EN DEVICES	87
NOTE 24 OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME.....	88
24.1 OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME : ENCOURS NOTIONNELS PAR DURÉE RESIDUELLE.	89
24.2 INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME : JUSTE VALEUR	89
24.3 INFORMATION SUR LES SWAPS.....	90
NOTE 25 INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DÉRIVÉS	90
NOTE 26 PRODUITS NETS D'INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉ	90
NOTE 27 REVENUS DES TITRES.....	91
NOTE 28 PRODUIT NET DES COMMISSIONS	91
NOTE 29 GAINS OU PERTES DES OPÉRATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATION	92
NOTE 30 GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS.....	93
NOTE 31 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	94
NOTE 32 CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION.....	94
NOTE 33 COUT DU RISQUE.....	95
NOTE 34 RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISÉS.....	96
NOTE 35 IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES.....	97
NOTE 36 FORMATION DU PRODUIT NET BANCAIRE PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ.....	97
NOTE 37 AFFECTATION DES RESULTATS.....	98
NOTE 38 PUBLICITÉ DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES	98
NOTE 39 RAPPORT DE GESTION	98

BILAN

ACTIF		
(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Opérations interbancaires et assimilées	53 239	52 385
Caisse, banques centrales	30 253	28 122
Effets publics et valeurs assimilées (Note 5)	21 248	21 290
Créances sur les établissements de crédit (Note 3)	1 738	2 973
Opérations internes au Crédit Agricole (Note 3)	544 062	761 403
Opérations avec la clientèle (Note 4)	4 973 306	4 572 150
Opérations sur titres :	367 535	349 195
Obligations et autres titres à revenu fixe (Note 5)	163 305	141 894
Actions et autres titres à revenu variable (Note 5)	204 230	207 301
Valeurs immobilisées	514 836	357 758
Participations et autres titres détenus à long terme (Notes 6 et 7)	466 869	309 266
Parts dans les entreprises liées (Notes 6 et 7)	4 108	1 108
Immobilisations incorporelles (Note 7)	785	802
Immobilisations corporelles (Note 7)	43 074	46 582
Capital souscrit non versé		
Actions propres		
Comptes de régularisation et actifs divers	155 148	156 615
Autres actifs (Note 8)	60 488	52 690
Comptes de régularisation (Note 8)	94 660	103 925
TOTAL ACTIF	6 608 126	6 249 506

PASSIF		
(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Opérations interbancaires et assimilées	3 656	3 819
Banques centrales		
Dettes envers les établissements de crédit (Note 10)	3 656	3 819
Opérations internes au Crédit Agricole (Note 10)	3 434 224	3 443 253
Comptes créditeurs de la clientèle (Note 11)	1 971 626	1 651 976
Dettes représentées par un titre (Note 12)	130 299	151 089
Comptes de régularisation et passifs divers	137 379	131 176
Autres passifs (Note 13)	55 339	50 221
Comptes de régularisation (Note 13)	82 040	80 955
Provisions et dettes subordonnées	131 552	134 683
Provisions (Notes 14, 15 et 16)	71 299	71 308
Dettes subordonnées (Note 18)	60 253	63 375
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG) (Note 17)	81 452	71 522
Capitaux propres hors FRBG : (Note 19)	717 938	661 988
Capital souscrit	43 257	43 257
Primes d'émission	147 187	147 187
Réserves	463 125	408 276
Ecart de réévaluation		
Provisions réglementées et subventions d'investissement	2 102	1 719
Report à nouveau		673
Résultat de l'exercice	62 267	60 876
TOTAL PASSIF	6 608 126	6 249 506

HORS BILAN

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
ENGAGEMENTS DONNES	966 347	903 615
Engagements de financements	904 424	814 517
Engagements de garantie	61 825	89 098
Engagements sur titres	98	
ENGAGEMENTS RECUS	1 284 109	1 149 292
Engagements de financement	174	33 174
Engagements de garantie	1 283 837	1 116 118
Engagements sur titres	98	

- Notes concernant le Hors-bilan (autres informations) :
- Opérations de change au comptant et à terme : note 23
 - Opérations sur instruments financiers à terme : note 24

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Intérêts et produits assimilés (Notes 26 et 27)	271 002	246 150
Intérêts et charges assimilées (Note 26)	- 178 807	- 150 827
Revenus des titres à revenu variable (Note 27)	27 803	23 502
Commissions (produits) (Note 28)	94 568	88 305
Commissions (charges) (Note 28)	- 14 231	- 11 758
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation (Note 29)	791	572
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés (Note 30)	3 060	5 473
Autres produits d'exploitation bancaire (Note 31)	18 847	17 257
Autres charges d'exploitation bancaire (Note 31)	- 427	- 479
PRODUIT NET BANCAIRE	222 606	218 195
Charges générales d'exploitation (Note 32)	- 111 176	- 110 673
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles	- 6 894	- 7 220
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	104 536	100 302
Coût du risque (Note 33)	- 13 074	- 4 884
RESULTAT D'EXPLOITATION	91 462	95 418
Résultat net sur actifs immobilisés (Note 34)	550	1 420
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT	92 012	96 838
Résultat exceptionnel		
Impôt sur les bénéfices (Note 35)	- 19 432	- 25 114
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées	- 10 313	- 10 848
RESULTAT NET	62 267	60 876

NOTE 1 CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1. Cadre juridique et financier

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France est une société coopérative à capital variable régie par le Livre V du Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France, cinquante neuf Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'Entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales.

De par la loi bancaire, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

Au 31 décembre 2008, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du Groupe Crédit Agricole dont l'Organe Central, au titre de la loi bancaire, est Crédit Agricole S.A. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue La Boétie, qui détient elle-même 54,78 % du capital de Crédit Agricole S.A., cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole S.A. est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 44,64 %.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. détient 13 011 521 actions propres au 31 décembre 2008, soit 0,58 % de son capital, contre 12 552 962 actions propres au 31 décembre 2007.

Pour sa part Crédit Agricole S.A. détient 82,3% des Certificats Coopératifs d'Associés émis par la Caisse régionale.

Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code Monétaire et Financier. Du fait de son rôle d'Organe Central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par homothétie, les Caisses régionales garantissent le passif de Crédit Agricole S.A. à hauteur de leurs fonds propres.

1.2. Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole

L'appartenance de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France au Groupe Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements de fonds correspondant aux relations financières internes. Ce compte, qui peut être débiteur ou créancier, est présenté au bilan en "Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires".

Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (emprunts obligataires, bons et comptes à terme assimilés, comptes et plans d'épargne-logement, comptes sur livrets, PEP, etc.) sont collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. Elles sont transférées à Crédit Agricole S.A. et figurent à ce titre à son bilan. Elles financent les avances faites aux Caisses régionales pour leur permettre d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances dites "avances-miroir" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15%, 25% puis 33,33% et enfin 50% depuis le 31 décembre 2001, des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50% des crédits entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Deux autres types d'avances sont à distinguer :

- les avances pour prêts bonifiés qui refinancent les prêts à taux réduits fixés par l'Etat : ce dernier verse à Crédit Agricole S.A. une bonification (reversée aux Caisses régionales pour les avances souscrites depuis le 1^{er} janvier 2004) pour combler la différence entre le coût de la ressource et le taux des prêts accordés ;

- les avances pour autres prêts qui refinancent à hauteur de 50% (depuis le 31 décembre 2001) les prêts non bonifiés : ces avances de Crédit Agricole S.A. sont accordées aux Caisses régionales sur justification de leurs engagements.

Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine monétaire des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non réglementés et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont enregistrés dans des comptes ordinaires ou des comptes à terme parmi les "Opérations internes au Crédit Agricole".

Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous forme de placements de 3 à 10 ans dont toutes les caractéristiques sont identiques à celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

Opérations en devises

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (comptes sur livrets, livrets d'épargne manuelle, d'épargne-entreprise, d'épargne populaire, Livret de développement durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, livret jeune) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en "Comptes créditeurs de la clientèle".

Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés principalement par les Caisses régionales et figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Provisions et dettes subordonnées".

Couverture des risques de liquidité et de solvabilité

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un Protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au Groupe Crédit Agricole. Ce Protocole prévoit en particulier la constitution d'un fonds pour risques de liquidité et de solvabilité destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du Protocole sont détaillées au Chapitre III du document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

En outre, depuis la mutualisation de 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un évènement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif.

L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

1.3. Evénements significatifs relatifs à l'exercice 2008

Parmi les faits caractéristiques, mentionnons notamment les suivants :

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France, en collaboration avec 4 caisses régionales a créé le GIE Carcentre. Ce GIE a notamment pour vocation, de créer une cellule dédiée au recrutement de collaborateurs.

En matière de prise de participations :

- Participation à hauteur de 1 000 milliers d'euros à l'augmentation de capital de la SAS Crédit Agricole Val de France immobilier.
- Création de la SAS Val de France Expansion avec une participation de 2 000 milliers d'euros.
- Prise de participation dans la SAS Carcie pour 210 milliers d'euros.
- Participation à l'augmentation de capital de la SAS La Boétie pour 67 611 milliers d'euros.
- Capitalisation des avances de la SAS La Boétie pour 3 213 milliers d'euros.

NOTE 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France sont établis dans le respect des principes comptables applicables aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'Organe Central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses locales dans le périmètre de consolidation, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

La présentation des états financiers de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France est conforme aux dispositions du règlement 91-01 du Comité de la Réglementation Bancaire (CRB), modifié par le règlement 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC), relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (CRBF) lui-même modifié par les règlements CRC 2004-16, 2005-04 et 2007-05 et 2008-02.

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent concernent les points suivants :

- La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France applique à compter du 1er janvier 2008 les règlements CRC 2008-01 et 2008-02 du 3 avril 2008, afférents au traitement des opérations de fiducie et aux informations.

L'application de ce nouveau règlement n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette sur la période.

- La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France applique à compter du 1er janvier 2008 le règlement CRC 2008-07 du 3 avril 2008, afférent à la comptabilisation des frais d'acquisition de titres et modifiant le règlement CRB 90-01 modifié relatif à la comptabilisation des opérations sur titres.

L'application de ce nouveau règlement n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de l'Entité sur la période.

- La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France applique à compter du 1er janvier 2008 le règlement CRC 2008-15 du 4 décembre 2008, afférent au traitement comptable des plans d'options d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites aux employés.

L'application de ce nouveau règlement n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de l'Entité sur la période.

- La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France applique au plus tôt à compter du 1er juillet 2008, et à la même date que le règlement européen CE 1004-2008, le règlement CRC 2008-17 du 10 décembre 2008, afférent aux transferts de titres hors de la catégorie "titres de transaction" et hors de la catégorie "titres de placement" et à la comptabilisation des plans d'options d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites aux employés et modifiant le règlement CRB 90-01 relatif à la comptabilisation des opérations sur titres modifié par le règlement CRB 95-04 et les règlements CRC 2000-02, 2002-01, 2005-01 et 2008-07.

En 2008, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France n'a pas effectué de reclassement de titres en application du règlement CRC 2008-17 et du règlement européen CE 1004-2008.

2.1 Créances et engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par le règlement CRC 2002-03 du 12 décembre 2002, modifié par les règlements CRC 2005-03 et 2007-06, relatifs au traitement comptable du risque de crédit dans les entreprises relevant du CRBF.

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit,
- les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

La mise en place du règlement CRC n°2002-03 relatif au traitement comptable du risque de crédit a conduit Crédit Agricole S.A. à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles suivantes :

Créances restructurées

Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.), afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Par conséquent, sont exclues des créances restructurées :

- les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité,
- les créances dont le tableau d'amortissement théorique est modifié du fait de l'application d'une option ou clause contractuelle prévue initialement au contrat (exemple : pause et report d'échéance).

Le montant des créances restructurées détenues par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France s'élève à 34 253 milliers d'euros au 31 décembre 2008 contre 39 561 milliers d'euros au 31 décembre 2007.

Par rapport à l'encours de crédits comptabilisé au bilan de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France, le montant des crédits restructurés étant significatif, une décote a été comptabilisée lors de l'enregistrement de tels prêts pour un montant de 1 175 milliers d'euros au 31 décembre 2008.

Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de crédit-bail immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits),
- la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par l'établissement ou qu'il a été averti que son encours dépasse une limite fixée par l'établissement dans le cadre de son dispositif de contrôle interne, ou qu'il a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Sous condition, en lieu et place des critères susvisés, l'établissement peut décompter l'ancienneté de l'impayé lorsque le découvert a fait l'objet de la part de l'établissement d'une demande de remboursement total ou partiel auprès du débiteur.

Parmi les encours douteux, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

- Créances douteuses non compromises :

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

- Créances douteuses compromises :

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Les intérêts contractuels ne sont plus comptabilisés après le transfert en encours douteux compromis.

Dépréciations au titre du risque de crédit avéré

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Traitement comptable des décotes et dépréciations

La décote constatée lors d'une restructuration de créance ou la dépréciation calculée sur une créance douteuse est enregistrée en coût du risque. Pour les créances restructurées inscrites en encours sains, cette décote est réintégrée sur la durée de vie dans la marge d'intérêt. Pour les créances restructurées ayant un caractère douteux et pour les créances douteuses non restructurées, les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation et à l'amortissement de la décote du fait du passage du temps étant inscrites dans la marge d'intérêt.

Dépréciation au titre du risque de crédit non affecté individuellement

Par ailleurs, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France a également constaté au passif de son bilan des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, tels que les provisions sectorielles ou des provisions calculées à partir des modèles Bâle II. Ces dernières visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel, sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement.

2.2 Portefeuille-Titres

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par le règlement CRB 90-01 modifié notamment par les règlements CRC 2005-01, 2008-07 et 2008-17 ainsi que par le règlement CRC 2002-03 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

Titres de transaction

Ce sont des titres qui, à l'origine, sont :

- soit acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme ;
- soit (le cas échéant) détenus par l'établissement du fait de son activité de mainteneur de marché, ce classement en titres de transaction étant subordonné à la condition que le stock de titres fasse l'objet d'une rotation effective et d'un volume d'opération significatif compte tenu des opportunités du marché.

Ces titres doivent être négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles doivent être représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sont également considérés comme des titres de transaction :

- les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres ou d'autres instruments financiers qui sont gérés ensemble, et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme,
- les titres faisant l'objet d'un engagement de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage effectuée sur un marché d'instruments financiers organisé ou assimilé.

Hormis dans les cas prévus par le CRC 2008-17, les titres enregistrés parmi les titres de transaction ne peuvent être reclassés dans une autre catégorie comptable et continuent à suivre les règles de présentation et de valorisation des titres de transaction jusqu'à leur sortie du bilan par cession, remboursement intégral ou passage en pertes.

Les titres de transaction sont comptabilisés à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus.

La dette représentative des titres vendus à découvert est inscrite au passif de l'établissement cédant pour le prix de vente des titres frais exclus.

A chaque arrêté comptable, les titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat et enregistré dans la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation ».

Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

Obligations et autres titres à revenu fixe :

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Actions et autres titres à revenu variable :

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat hors frais d'acquisition. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique : « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêté) est

inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins value latente. Les plus values potentielles ne sont pas enregistrées.

En outre, pour les titres à revenu fixe, des dépréciations destinées à prendre en compte le risque de contrepartie et comptabilisées en coût du risque, sont constituées sur cette catégorie de titres :

- s'il s'agit de titres cotés, sur la base de la valeur de marché qui tient intrinsèquement compte du risque de crédit. Cependant, si la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France dispose d'informations particulières sur la situation financière de l'émetteur qui ne sont pas reflétées dans la valeur de marché, une dépréciation spécifique est constituée ;
- s'il s'agit de titres non cotés, la dépréciation est constituée de manière similaire à celle des créances sur la clientèle au regard des pertes probables avérées (cf. note 2.1 Créances et engagements par signature – Dépréciation au titre du risque de crédit non affecté individuellement).

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique : « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.

Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante juridique ou autre qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition exclus et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-03 sur le risque de crédit ; elle est enregistrée dans la rubrique « Résultat net sur actifs immobilisés ».

En cas de cession de titres d'investissement, ou de transfert dans une autre catégorie de titres, pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et

les titres à acquérir conformément au règlement CRC 2005-01, hors exceptions prévues par ce CRC et par le CRC 2008-17.

Titres de l'activité de portefeuille

Conformément au règlement CRC 2000-02, les titres classés dans cette catégorie correspondent à des « investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme, sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle ».

De plus, des titres ne peuvent être affectés à ce portefeuille que si cette activité, exercée de manière significative et permanente dans un cadre structuré, procure à l'établissement une rentabilité récurrente, provenant principalement des plus values de cession réalisées.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France satisfait à ces conditions et peut classer une partie de ses titres dans cette catégorie.

Les titres de l'activité de portefeuille sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

Lors des arrêtés comptables, ces titres sont évalués au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité, laquelle est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de la durée résiduelle de détention estimée.

Pour les sociétés cotées, la valeur d'utilité correspond généralement à la moyenne des cours de bourse constatés sur une période suffisamment longue, tenant compte de l'horizon de détention envisagé, afin d'atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles des cours de bourse.

Les moins-values latentes éventuelles sont calculées par ligne de titre, et font l'objet d'une dotation de dépréciation sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Elles sont enregistrées sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés », de même que les flux de dépréciation relatifs à ces titres.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.

- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.

- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influencer la gestion de cette dernière, en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais exclus.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir, compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique «Résultat net sur actifs immobilisés».

Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,
- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres, lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

Dates d'enregistrement

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelque soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

Reclassement de titres

Conformément au règlement CRC 2008-17 du 10 décembre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- du portefeuille de transaction vers le portefeuille de d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance

- du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation

exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France n'a pas opéré, en 2008, de reclassement au titre du règlement CRC 2008-17.

2.3 Immobilisations

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France applique le règlement CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Par conséquent, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce règlement la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Conformément au règlement CRC 2004-06, le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement.

A l'exception des logiciels, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France, suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	40 ans
Second œuvre	25 ans
Installations techniques	10 ans
Agencements	10 ans
Matériel informatique	5 ans (dégressif)
Matériel spécialisé	2 à 5 ans (linéaire)

Enfin, les éléments dont dispose la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existant.

2.4 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

Dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,

Comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,

Comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celle-ci inclut notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

2.5 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif "Dettes subordonnées".

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés ; la charge correspondante est inscrite dans la rubrique : "Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe".

Les primes de remboursement peuvent être amorties selon deux méthodes :

Soit au prorata des intérêts courus pour les obligations émises avant le 1er Janvier 1993, ou pour celles dont la prime de remboursement est inférieure à 10% du prix d'émission ;

Soit de façon actuarielle pour les emprunts émis depuis le 1er Janvier 1993 dont la prime de remboursement excède 10% du prix d'émission.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

Les commissions de service financier, versées aux Caisses régionales, sont comptabilisées en charges dans la rubrique « Commissions (charges) ».

2.6 Provisions

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France applique le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2000-06 sur les passifs concernant la comptabilisation et l'évaluation des provisions entrant dans le champ d'application de ce règlement.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

2.7 Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.)

Conformément aux dispositions prévues par la IV^{ème} directive européenne et le règlement CRBF 90-02 du 23 février 1990 relatifs aux fonds propres, ces fonds sont constitués par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

2.8 Opérations sur les Instruments financiers à terme et conditionnels

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements CRB 88 02 et 90-15 modifié et de l'instruction 94-04 de la Commission Bancaire.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

Opérations de couverture :

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de Crédit Agricole S.A. sont inscrits prorata temporis dans la rubrique : « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés

Opérations de marché :

Les instruments négociés sur un marché organisé ou assimilé ou de gré à gré ou inclus dans un portefeuille de transaction - au sens du règlement CRB 90-15 modifié - sont évalués par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) sont comptabilisés.

Les pertes ou profits relatifs à des instruments négociés sur des marchés peu liquides, dits de gré à gré, ou constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis selon la nature de l'instrument. En date d'arrêté, les pertes latentes éventuelles font l'objet d'une provision.

Les gains et pertes ainsi que les mouvements de provisions relatifs à ces opérations de marché sont portés au compte de résultat sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation ».

2.9 Opérations en devises

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les charges et les produits payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction ; les charges et produits courus mais non payés ou perçus sont convertis au cours de clôture.

A chaque arrêté, les opérations de change à terme sont évaluées au cours à terme restant à courir de la devise concernée. Les gains ou les pertes constatés sont portés au compte de résultat sous la rubrique : « Solde des opérations des portefeuilles de négociation – Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés ».

Dans le cadre de l'application des règlements CRBF 89.01, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France a mis en place une comptabilité multi-devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

Le montant global de la position de change opérationnelle de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France n'est pas significatif.

2.10 Engagements hors-bilan

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France.

Le hors bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

2.11 Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

L'intéressement est couvert par un accord d'une durée de trois ans et s'applique donc aux trois exercices allant du 1er janvier 2007 au 31 décembre 2009.

La participation et l'intéressement figurent dans les «Frais de personnel».

2.12 Avantages au personnel postérieurs à l'emploi.

Engagements en matière de retraite, de préretraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France applique la recommandation n° 2003-R.01 du Conseil National de la Comptabilité du 1er avril 2003 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

A ce titre, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Les écarts actuariels étant passés immédiatement en résultat, le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la recommandation,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « frais de personnel ».

2.13 Souscription d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'épargne entreprise

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'épargne entreprise, avec une décote maximum de 20%, ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevées d'une période d'incessibilité de 5 ans. Ces souscriptions d'actions sont comptabilisées conformément aux dispositions relatives aux augmentations de capital.

2.14 Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3%.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

**NOTE 3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT –
ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE**

(en milliers d'euros)

CREANCES	DUREE RESIDUELLE							
	<3mois	>3mois <1an	>1 an <5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total 31/12/2008	Total 31/12/2007
ETABLISSEMENTS DE CREDIT								
Comptes et prêts :								
· à vue	1 735				1 735	3	1 738	2 973
· à terme								
Valeurs reçues en pension								
Titres reçus en pension livrée								
Prêts subordonnés								
Total	1 735				1 735	3	1 738	2 973
Dépréciations								
VALEURS NETTES AU BILAN							1 738	2 973
OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE								
Comptes ordinaires	146 329				146 329	556	146 885	129 041
Comptes et avances à terme	107 136	140 908	20 342	96 250	364 636	6 903	371 539	606 715
Prêts subordonnés				25 600	25 600	40	25 640	25 647
Total	253 465	140 908	20 342	121 850	536 565	7 499	544 064	761 403
Dépréciations								
VALEURS NETTES AU BILAN							544 064	761 403

Les prêts subordonnés et participatifs consentis aux établissements de crédit s'élèvent à 25 640 milliers d'euros.

Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 25 904 milliers d'euros.

Opérations internes au Crédit Agricole : en matière de comptes et avances à terme, cette rubrique enregistre les placements monétaires réalisés par la Caisse régionale auprès de Crédit Agricole s.a. dans le cadre des Relations Financières Internes.

NOTE 4 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

4.1 Opérations avec la clientèle – analyse par durée résiduelle

En milliers d'euros	DUREE RESIDUELLE							
	<3mois	>3mois <1an	>1 an <5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total 31/12/2008	Total 31/12/2007
CREANCES								
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE								
Créances commerciales	6 396	180			6 576		6 576	8 104
Autres concours à la clientèle	747 393	524 618	1 622 924	2 089 358	4 984 293	34 782	5 019 075	4 616 714
Valeurs reçues en pension livrée								
Comptes ordinaires débiteurs	22 125				22 125	213	22 338	20 946
Dépréciations							74 682	73 614
VALEURS NETTES AU BILAN	775 914	524 798	1 622 924	2 089 358	5 012 994	34 995	4 973 307	4 572 150

Les prêts subordonnés et participatifs consentis à la clientèle s'élèvent à 43 068 milliers d'euros.

Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 25 904 milliers d'euros.

Parmi les créances sur la clientèle 590 405 milliers d'euros sont éligibles au refinancement de la banque centrale) au 31 décembre 2008.

Les encours restructurés au 31 décembre 2008 s'élèvent à 34 253 milliers d'euros contre 39 561 milliers d'euros au 31 décembre 2007.

4.2 Opérations avec la clientèle – Analyse par agents économiques

En milliers d'euros	31/12/2008					31/12/2007				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
- Particuliers	2 322 683	36 264	11 872	23 810	9 760	2 183 142	33 519	12 607	23 208	10 523
- Agriculteurs	721 895	22 346	10 269	14 964	7 422	677 285	24 209	12 736	15 755	10 472
- Autres professionnels	472 262	17 708	7 735	11 374	6 324	466 232	16 285	9 060	10 978	7 362
- Société financières	112 008	4 272	2	2 393	2	62 144	239	239	239	239
- Entreprises	900 330	26 985	11 387	22 001	10 782	791 314	30 035	13 027	23 344	12 056
- Collectivités publiques	506 747	77	46	77	46	458 247	52	52	52	52
- Autres agents économiques	12 063	64	34	63	34	7 402	43	30	38	30
TOTAL	5 047 988	107 716	41 345	74 682	34 370	4 645 766	104 382	47 751	73 614	40 734

**NOTE 5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT,
D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE
PORTEFEUILLE**

En milliers d'euros	31/12/2008				31/12/2007	
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	Total	Total
Effets publics et valeurs assimilées :				20 910	20 910	20 954
- dont surcote restant à amortir				732	732	799
- dont décote restant à amortir				222	222	245
Créances rattachées				337	337	336
Dépréciations						
Valeur nette au bilan				21 247	21 247	21 290
Obligations et autres titres à revenu fixe :	349	7 220		153 047	160 616	139 338
- Emis par organismes publics				4 952	4 952	3 952
- Autres émetteurs	349	7 220		148 094	155 663	135 386
- dont surcote restant à amortir				758	758	1 048
- dont décote restant à amortir				2 088	2 088	1 037
Créances rattachées		41		3 030	3 071	2 595
Dépréciations		-381			-381	-40
Valeurs nettes au bilan	349	6 880		156 077	163 305	141 893
Actions et autres titres à revenu variable			89		89	207 329
Créances rattachées						
Dépréciations			-35		-35	-28
Valeurs nettes au bilan			54		54	
OPCVM et FCPR	248	200 890	5 061		206 199	
Créances rattachées						
Dépréciations		-1 992	-31		-2 023	
Valeurs nettes au bilan	248	198 898	5 030		204 176	207 301
Total valeurs nettes	597	205 778	5 084	177 324	388 783	370 484
Valeurs estimatives	0	221 236	5 587	170 158	396 981	388 288

Valeurs estimatives :

- La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres de placement s'élève à 15 499 milliers d'euros au 31/12/2008, contre 24 526 milliers d'euros au 31/12/2007.

La valeur estimée des moins-values latentes sur le portefeuille de titres de placement faisant l'objet d'une provision pour dépréciation s'élève à 2 373 milliers d'euros.

La valeur estimative des titres de placement correspond au dernier cours de bourse.

- La valeur estimée des plus-values latentes sur les titres de l'activité de portefeuille s'élève à 503 milliers d'euros 31/12/2008, contre 285 milliers d'euros au 31/12/2007.

La valeur estimée des moins-values latentes sur le portefeuille de titres de l'activité de portefeuille faisant l'objet d'une provision pour dépréciation s'élève à 66 milliers d'euros.

La valeur estimative des titres de l'activité de portefeuille est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention (pour les sociétés cotées, il s'agit généralement de la moyenne des cours de bourse constatée sur une période suffisamment longue tenant compte de l'horizon de détention).

- La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à 4 193 milliers d'euros au 31/12/2008, contre 1 326 milliers d'euros au 31/12/2007.

5.1 Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille (hors effets publics) : ventilation par grandes catégories de contrepartie

En milliers d'euros	Encours nets 31/12/2008	Encours nets 31/12/2007
Administration et banques centrales (y compris Etats)	5 004	3 991
Etablissements de crédit	125 053	105 108
Sociétés financières	210 785	220 818
Collectivités locales	-	-
Entreprises, assurances et autres clientèles	26 693	19 278
Divers et non ventilés		
Valeurs nettes au bilan	367 535	349 195
Dont Créances rattachées	3 408	2 931
Dont Dépréciations	- 2 439	- 40

5.2 Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable

(en milliers d'euros)

	31/12/2008				31/12/2007			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	TOTAL	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	TOTAL
Titres à revenu fixe ou variable	160 615	20 910	206 288	387 813	139 339	20 954	207 329	367 622
dont titres cotés	101 203	20 910		122 113	110 419	20 954		131 373
dont titres non cotés (1)	59 412		206 288	265 700	28 920		207 329	236 249
Créances rattachées	3 071	337		3 408	2 596	336		2 932
Dépréciations	381		2 059	2 440	40		28	68
Valeurs nettes au bilan	163 305	21 247	204 229	388 781	141 895	21 290	207 301	370 486

(1) La répartition des parts d'OPCVM est la suivante :
Dont OPCVM français de capitalisation 194 327 milliers d'euros.
OPCVM étrangers 9 849 milliers d'euros.

En milliers d'euros	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
- OPCVM monétaires	182 465	197 501
- OPCVM obligataires	248	248
- OPCVM actions	6 063	6 371
- OPCVM autres	17 423	16 149
TOTAL	206 199	220 269

5.3 Effets Publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par durée résiduelle

En milliers d'euros	<3mois	>3mois <1an	>1 an <5 ans	>5 ans	*Total en principal	*Créances rattachées	Total 31/12/2008	Total 31/12/2007
Obligations et autres titres à revenu fixe								
Valeur Brute	2 499	9 328	47 206	101 582	160 615	3 071	163 686	141 934
Dépréciations					381		381	40
VALEUR NETTE AU BILAN	2 499	9 328	47 206	101 582	160 234	3 071	163 305	141 894
Effets publics et valeurs assimilées								
Valeur Brute	0	0	4 514	16 397	20 911	337	21 248	21 289
Dépréciations					0		0	
VALEUR NETTE AU BILAN	0	0	4 514	16 397	20 911	337	21 248	21 289

NOTE 6 TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES

Milliers d'euros	CAPITAL	Réserves et report à nouveau av. affect résultats	Quote part de capital % detenu	VALEUR COMPTABLE DES TITRES DETENUS		AVANCES ET PRETS CONSENTIS 1) 2)	MONTANTS CAUTIONS & AVALS	PNB ou CHIFFRE D'AFFAIRE HT DU DERNIER EXERCICE	RESULTAT DERNIER EXERCICE	DIVIDENDES ENCAISSES DANS L'EX.
				BRUTE	NETTE					
PARTICIP. VALEUR INVENTAIRE EXCEDE 1% DU CAPITAL DE LA CR VdF										
Participations dans Ets de Crédit										
NEANT										
Autres parts dans les entreprises Liées										
INOVAL	2 568	0	91,98	884	0	0	0	CA /	/	0
CREDIT AGRICOLE VDF EXPANSI	2 000	0	100,00	2 000	2 000	0	0	CA /	/	/
CREDIT AGRICOLE VDF IMMOBIL	2 000	0	100,00	2 000	2 000	0	60	CA 0	-29	0
sous total				4 884	4 000	0	60			0
Autres titres de participations										
SAS LA BOETIE	2 222 942	177 810	2,11	330 448	330 448	84 588	0	PNB 1 229 673	1 099 617	23 181
SACAM	6 048	46 014	3,85	863	863	0	0	CA 21 236	19 514	0
SCI DE LA SEINE	100 193	10	2,28	2 665	2 665	0	0	CA 7	6 452	147
CA TITRES	15 245	8 641	1,27	699	699	0	0	CA 82 776	618	0
SACAM DEVELOPPT	730 622	46 027	2,11	15 446	15 446	4 874	0	CA 45 358	34 583	311
SACAM INTERNATIONAL	900 040	90	2,11	18 963	18 963	0	0	CA 8 062	7 537	13
SACAM FIRECA	74 700	-25 594	1,76	1 317	900	0	0	CA 226	1 952	0
SCI CAM	14 563	8 566	2,86	437	437	0	0	CA 3 350	1 823	0
sous total				370 838	370 421	89 462	0			23 652
TOTAL				375 722	374 421	89 462	60			23 652
PARTICIP. VALEUR INVENTAIRE INFÉRIEURE 1% DU CAPITAL DE LA CR VdF										
Participations Ets de Crédit										
(ensemble)										
				0	0	0	0			
Autres parts dans les entreprises Liées										
(ensemble)										
				7	7	100	0			155
Autres titres participations										
(ensemble)										
				2 855	2 653	5 917	1 060			260
TOTAL PARTS ENTREPRISES										
LIEES ET PARTICIPATIONS										
				378 584	377 081	95 479	1 120			

6.1 Valeur estimative des titres de participation

(en milliers d'euros)	31/12/2008		31/12/2007	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Parts dans les entreprises liées				
· Titres non cotés	4 891	4 010	1 008	1 010
· Titres cotés			884	
· Avances consolidables	100	100	100	100
· Créances rattachées				
· Dépréciations	- 884		- 884	
Valeur nette	4 107	4 110	1 108	1 110
Titres de participation et autres titres détenus à long terme				
Titres de participation				
· Titres non cotés	373 693	549 556	301 034	499 144
· Titres cotés			1 858	
· Avances consolidables	90 173	90 173	5 752	5 752
· Créances rattachées	125	125	102	102
· Dépréciations	- 619		- 679	
Sous-total titres de participation	463 372	639 854	308 067	504 998
Autres titres détenus à long terme				
· Titres non cotés	3 498	3 703	1 200	1 448
· Titres cotés				
· Avances consolidables				
· Créances rattachées				
· Dépréciations				
Sous-total autres titres détenus à long terme	3 498	3 703	1 200	1 448
Valeur nette	466 870	643 557	309 267	506 446
Total des titres de participation	470 977	647 667	310 375	507 556
TOTAL VALEURS BRUTES				
Titres non cotés	382 082		303 242	
Titres cotés	-		884	
TOTAL	382 082		305 984	

NOTE 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE

Immobilisations financières

(en milliers d'euros)

RUBRIQUES	01/01/2008	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements (1)	31/12/2008
Parts dans les entreprises liées :					
Valeurs brutes	1 891	3 000			4 891
Avances consolidables	100				100
Créances rattachées		155	155		
Dépréciations	-884				-884
Valeur nette au bilan part entreprises liées	1 107	3 155	155		4 107
Titres de participation :	308 067	163 593	8 288		463 372
Valeurs brutes	302 892	71 087	286		373 693
Avances consolidables	5 752	88 682	4 261		90 173
Créances rattachées	102	3 844	3 821		125
Dépréciations	-679	-20	-80		-619
Autres titres détenus à long terme :	1 200	625	300	1 973	3 498
Valeurs brutes	1 200	625	300	1 973	3 498
Avances consolidables					
Créances rattachées					
Dépréciations					
Valeur nette au bilan titres participation et ATDLT	309 267	164 218	8 588	1 973	466 870
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	310 374	167 373	8 743	1 973	470 977

(1) La rubrique autres mouvements présente notamment l'effet des variations de cours de change sur la valeur des actifs immobilisés en devises.

Immobilisations corporelles et incorporelles

(en milliers d'euros)

RUBRIQUES	01/01/2008	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements	31/12/2008
Immobilisations corporelles					
Valeurs brutes	117 274	3 595	-1 298		119 571
Amortissements et dépréciations	-70 691	-6 853	-1 046		-76 498
Valeur nette au bilan	46 583	-3 258	-2 344		43 073
Immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes	6 886	25			6 911
Amortissements et dépréciations	-6 085	-41			-6 126
Valeur nette au bilan	801	-16			785
TOTAL	47 384	-3 274	-2 344		43 858

NOTE 8 AUTRES ACTIFS ET COMPTES DE REGULARISATION

(en milliers d'euros)

RUBRIQUES	31/12/2008	31/12/2007
AUTRES ACTIFS (1)		
- Instruments conditionnels achetés	60	
- Comptes de stock et emplois divers	107	107
- Débiteurs divers	40 021	34 249
- Gestion collective des titres Livret de développement durable		
- Comptes de règlement	20 301	18 334
Valeur nette au bilan	60 489	52 690
COMPTES DE REGULARISATION		
- Comptes d'encaissement et de transfert	30 801	47 241
- Comptes d'ajustement et comptes d'écart	4	
- Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers		
- Charges constatées d'avance	802	713
- Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme	28 271	27 067
- Autres produits à recevoir	34 782	28 904
- Charges à répartir	1	3
- Primes d'émission et de remboursement sur emprunts obligataires		
- Autres comptes de régularisation		
Valeur nette au bilan	94 661	103 928
Total comptes de régularisation et actifs divers	155 150	156 618

(1) les montants incluent les créances rattachées.

NOTE 9 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF

(en milliers d'euros)

	Solde au 01/01/2008	Dotations	Reprises et utilisations	Désactualisation	Autres mouve ments	Solde au 31/12/2008
Dépréciations déduites de l'actif						
Sur interbancaire						
Sur créances clientèle	73 614	36 833	-34 156	-1 609		74 682
Opérations sur titres	1 631	2 392	-80			3 943
Autres valeurs immobilisées	56	145	-160			41
Total des dépréciations - Actif	75 301	39 370	-34 396	-1 609		78 666

**NOTE 10 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT -
ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE**

(en milliers d'euros)

DETTE	<3mois	>3mois <1an	>1 an <5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes ratta chées	Total 31/12/2008	Total 31/12/2007
ETABLISSEMENTS DE CREDIT								
Comptes et emprunts :								
· à vue	871				871		871	847
· à terme				2 759	2 759	26	2 785	2 971
Valeurs données en pension								
Titres donnés en pension livrée								
VALEURS AU BILAN	871			2 759	3 630	26	3 656	3 818
OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE								
Comptes ordinaires	19 268				19 268		19 268	19 764
Comptes et avances à terme	434 890	716 713	1 045 103	1 210 179	3 406 885	8 072	3 414 957	3 423 489
VALEURS AU BILAN	454 158	716 713	1 045 103	1 210 179	3 426 153	8 072	3 434 225	3 443 253

Opérations internes au Crédit Agricole : Ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole s.a. et nécessaires au financement de l'encours des prêts sur avances octroyés par la Caisse régionale. [Cf. Cadre Juridique et Financier)].

NOTE 11 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE

11.1 Comptes créditeurs de la clientèle – analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)

DETTE	<3mois	>3mois <1an	>1 an 5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total 31/12/2008	Total 31/12/2007
COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE								
Comptes ordinaires créditeurs	1 234 809				1 234 809	72	1 234 881	1 271 318
Comptes d'épargne à régime spécial								
·	24 437	-	-	-	24 437		24 437	32 387
· à vue	24 437				24 437		24 437	32 387
· à terme	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres dettes envers la clientèle	169 584	452 836	84 946	120	707 486	4 821	712 307	348 272
· à vue					-	-	-	
· à terme	169 584	452 836	84 946	120	707 486	4 821	712 307	348 272
Valeurs données en pension livrée					-		-	
VALEURS AU BILAN	1 428 830	452 836	84 946	120	1 966 732	4 893	1 971 625	1 651 977

11.2 Comptes créditeurs de la clientèle – analyse par agents économiques

En milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007
Particuliers	1 342 350	1 064 018
Agriculteurs	212 722	190 764
Autres professionnels	129 055	105 207
Sociétés financières	5 879	7 310
Entreprises	231 611	243 536
Collectivités publiques	664	320
Autres agents économiques	49 345	40 822
Total en principal	1 971 626	1 651 977
Dettes rattachées		
TOTAL	1 971 626	1 651 977

NOTE 12 DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

12.1 Dettes représentées par un titre – analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)									
DETTES	<3mois	>3mois <1an	>1 an ans	<5 >5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total 31/12/2008	Total 31/12/2007	
DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE									
Bons de caisse	515				515	19	534	607	
Titres du marché interbancaire									
Titres de créances négociables (1)	105 686	22 740			128 426	1 339	129 765	150 481	
Emprunts obligataires									
Autres dettes représentées par un titre									
VALEURS AU BILAN	106 201	22 740			128 941	1 358	130 299	151 088	

(1) Les émissions de TCN de Caisses Régionales sont réputées être faites en France

NOTE 13 AUTRES PASSIFS ET COMPTES DE REGULARISATION

RUBRIQUES	31/12/2008	31/12/2007
AUTRES PASSIFS (1)		
- Opérations de contrepartie (titres de transactions)		
- Dettes représentatives de titres empruntés		
- Instruments conditionnels vendus	60	
- Comptes de règlement et de négociation	19 387	15 510
- Crédoiteurs divers	29 957	29 908
- Versements restant à effectuer sur titres	5 935	4 803
Valeurs nettes au bilan	55 339	50 221
COMPTES DE REGULARISATION		
- Comptes d'encaissement et de transfert	6 458	12 107
- Comptes d'ajustement et comptes d'écart		
- Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers		
- Produits constatés d'avance	22 440	18 127
- Charges à payer sur engagements sur instruments financiers à terme	27 762	27 284
- Autres charges à payer	25 381	23 438
- Autres comptes de régularisation		
Valeurs nettes au bilan	82 041	80 956
Total comptes de régularisation et passifs divers	137 380	131 177

(1) les montants incluent les dettes rattachées.

NOTE 14 PROVISIONS

En milliers d'euros	Solde au 01/01/2008	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 31/12/2008
- Provisions pour engagements de retraite et assimilés						
- Provisions pour autres engagements sociaux	730			-45		685
- Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	219			-8		211
- Provisions pour litiges fiscaux						
- Provisions pour autres litiges	2 933	416	-226	-231		2 892
- Provision pour risques pays						
- Provisions pour risques de crédit (1)	55 627	1 717		-2 494		54 850
- Provisions pour restructurations						
- Provisions pour impôts						
- Provisions sur participations						
- Provisions pour risques opérationnels (2)	938	142	-42	-8		1 030
- Provisions pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement (3)	10 757	1 502		-1 073		11 186
- Autres provisions (4)	103	508	-149	-18		444
Valeur au bilan	71 307	4 285	-417	-3 877		71 298

(1) cette provision inclue une provision collective établie sur base collective à partir notamment des estimations découlant des modèles

Bâle II et des provisions sectorielles

(2) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.

(3) Voir note 15 ci-après

(4) y compris les provisions pour risques sur GIE d'investissement

NOTE 15 EPARGNE LOGEMENT

Une provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- Le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.

- La courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.
 Les modalités de calcul de cette provision mise en œuvre par le Groupe Crédit Agricole ont été établies en conformité avec le règlement CRC n° 2007-01 du 14 décembre 2007 sur la comptabilisation des comptes et plans d'épargne-logement.

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2008	31/12/2007
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans		
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	684 231	646 567
Ancienneté de plus de 10 ans	403 119	515 055
Total plans d'épargne-logement	1 087 350	1 161 622
Total comptes épargne-logement	261 347	272 105
Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement	1 348 697	1 433 727

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.
 Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état.

Encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2008	31/12/2007
Plans d'épargne-logement :	15 911	13 477
Comptes épargne-logement :	54 457	51 387
Total encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	70 368	64 864

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2008	31/12/2007
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans		
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	2 213	1 732
Ancienneté de plus de 10 ans	2 016	2 570
Total plans d'épargne-logement	4 229	4 302
Total comptes épargne-logement	6 958	6 455
Total provision au titre des contrats épargne-logement	11 187	10 757

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

<i>En milliers d'euros</i>	01/01/2008	Dotations	Reprises	31/12/2008
Plans d'épargne-logement :	4 302	495	569	4 228
Comptes épargne-logement :	6 455	1 007	504	6 959
Total provision au titre des contrats épargne-logement	10 757	1 502	1 073	11 187

**NOTE 16 ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES
POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS
DEFINIES**

Les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi désignent les accords formalisés ou non formalisés en vertu desquels une entreprise verse des avantages postérieurs à l'emploi à un ou plusieurs membres de son personnel.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies.

Les régimes à cotisations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels une entreprise verse des cotisations définies à une entité distincte (un fonds) et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Le régime de retraite des salariés de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France étant celui de Prédica, à cotisations définies, celle-ci ne porte pas dans ses comptes d'engagements retraite mais enregistre en frais de personnel le montant des cotisations correspondantes.

Variations de la dette actuarielle

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Dettes actuarielle au 1er janvier	19 573	21 086
Coûts des services rendus sur la période	840	821
Effet de l'actualisation	945	894
Cotisations de l'employé		
Modification/réduction/liquidation de plan	-5 575	
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)		
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations versées	-1 855	-1 365
(Gains) / pertes actuariels	969	-1 863
dettes actuarielle au 31 décembre	14 897	19 573

Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Coûts des services rendus sur la période	840	821
Effet de l'actualisation	945	894
Rendement attendu des actifs sur la période	-805	-844
Amortissement du coût des services passés		-217
Autres gains ou pertes	292	
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	1 272	654

Variations de juste valeur des actifs des régimes

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 1er janvier	19 896	21 107
Rendement attendu des actifs	805	844
Gains/pertes actuariels sur les actifs du régime	677	-1 646
Cotisation de l'employeur	961	956
Cotisation de l'employé		
Modification/réduction/liquidation de plan	-5 576	
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)		
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations versées	-1855	-1365
Juste valeur des actifs / droit à remboursement au 31 décembre	14 908	19 896

Variations de la provision

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
(Provisions) / actifs au 1er janvier	323	21
Cotisation de l'employeur	961	956
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)		
Paiements directs de l'employeur		
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	-1 273	-654
(Provisions) actifs au 31 décembre	11	323

Taux de rendement effectif des actifs des régimes

Indemnités fin de carrière	Retraite des présidents	Retraites cadres dirigeants
4,15%	4,15%	4,15%

Hypothèses actuarielles utilisées

Indemnités fin de carrière	Retraite des présidents	Retraites cadres dirigeants
5,22%	4,71%	4,71%

NOTE 17 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Provision risques crédit non avérés	30 791	25 411
Fonds pour risques bancaires généraux	50 661	46 111
Valeurs au bilan	81 452	71 522

**NOTE 18 DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE
RESIDUELLE**

(en milliers d'euros)

	<3mois	>3mois <1an	>1 an <5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total 31/12/2008	Total 31/12/2007
DETTES SUBORDONNEES (1) (2)								
Dettes subordonnées à terme				18 220	18 220	128	18 348	21 480
Euro				18 220	18 220	128	18 348	21 480
Dollar								
Titres et emprunts participatifs			457		457	21	478	478
Autres emprunts subordonnés à terme								
Dettes subordonnées à durée indéterminée (3)								
C/C bloqués des Caisses Locales				40 037	40 037	1 390	41 427	41 417
Dépôts Gtie à caractère mutuel								
VALEURS AU BILAN			457	58 257	58 714	1 539	60 253	63 375

(1) Les dettes subordonnées doivent être ventilées par monnaie d'émission.

(2) Il s'agit d'indiquer si le taux d'intérêt est fixe ou variable

(3) durée résiduelle des dettes subordonnées à durée indéterminées positionnées par défaut en > 5 ans

Le montant des charges relatives aux dettes subordonnées s'élève à 824 milliers d'euros au 31 décembre 2008 contre 944 milliers d'euros au 31 décembre 2007.

NOTE 19 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition)

Variation des capitaux propres

	Capitaux propres					Total des capitaux propres
	Capital	Primes, réserves et report à nouveau (1)	Ecarts conversion/réévaluation	Provisions réglementées & subventions d'investissement	Résultat	
(en milliers d'euros)						
Solde au 31 Décembre 2006	43 257	509 548		1 537	51 670	606 012
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2006					- 5 755	- 5 755
Variation de capital						-
Variation des primes et réserves		46 029				46 029
Affectation du résultat social 2006					- 45 915	- 45 915
Report à nouveau débiteur						-
Report à nouveau créditeur		559				559
Résultat de l'exercice 2007					60 876	60 876
Autres variations				182		182
Solde au 31 Décembre 2007	43 257	556 136	-	1 719	60 876	661 988
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2007					- 6 700	- 6 700
Variation de capital						-
Variation des primes et réserves		54 176				54 176
Affectation du résultat social 2007					- 54 176	- 54 176
Report à nouveau débiteur						-
Résultat de l'exercice 2008					62 267	62 267
Autres variations				383		383
Solde au 31 Décembre 2008	43 257	610 312	-	2 102	62 267	717 938

Commentaires :

(1) Dont 113 715 milliers d'euros de primes d'émission, dont 33 473 milliers d'euros primes de fusion.
 Au 31/12/2008, l'encours de CCA souscrit par Crédit Agricole SA est de 1 081 419 CCA de 10 euros.

NOTE 20 COMPOSITION DES FONDS PROPRES

	31/12/2008	31/12/2007
Capitaux propres	717 939	661 988
Fonds pour risques bancaires généraux	81 452	71 522
Dettes subordonnées et titres participatifs	60 253	63 375
Dépôts de garantie à caractère mutuel		
Total des fonds propres	859 644	796 885

**NOTE 21 OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES
LIEES ET LES PARTICIPATIONS**

(en milliers d'euros)

	Solde au 31/12/2008	
	opérations avec les entreprises liées et les participations	opérations avec autres contreparties
CREANCES	639 543	162 005
sur les établissements de crédit et institutions financières	633 628	1 738
sur la clientèle	5 915	
Obligations et autres titres à revenu fixe		160 267
DETTES	3 494 000	4 134
Sur les établissements de crédits et institutions financières	3 434 225	3 656
Sur la clientèle		
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	59 775	478
ENGAGEMENTS DONNES	1 120	965 108
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit		
Engagements de financement en faveur de la clientèle		904 424
Garanties données à des établissements de crédit	0	0
Garanties données à la clientèle	1 120	60 684
Titres acquis avec faculté d'achat ou de reprise		
Autres engagements donnés		

NOTE 22 OPERATIONS EFFECTUEES EN DEVISES

L'activité de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France n'est pas significative.

NOTE 23 OPERATIONS DE CHANGE, EMPRUNTS ET PRETS EN DEVICES

OPERATIONS DE CHANGE	31/12/2008		31/12/2007	
	à recevoir	à livrer	à recevoir	à livrer
Opérations de change au comptant				
Devises				
Euros				
Opérations de change à terme	167	167	1 435	1 433
Devises	87	87	693	693
Euros	80	80	742	740
Prêts et emprunts en devises				
TOTAL	167	167	1 435	1 433

24.1 Opérations sur instruments financiers à terme : encours notionnels par durée résiduelle

Répartition par durée restant à courir									
	Total 31/12/2008			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	< 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans	< 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans	< 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans
- Futures	0	0	0						
- Options de change	0	0	0						
- Options de taux organisés	0	0	0						
- F.R.A.	0	0	0						
- Swaps de taux d'intérêt	157 465	820 772	623 545	157 465	820 772	623 545			
- Swaps de devises	0	0	0						
- Caps, Floors, Collars	5 419	0	0	5 419					
- Forward taux	0	0	0						
- Opérations fermes sur actions et indices	0	0	0						
indices	0	0	0						
- Dérivés sur actions, indices boursier et métaux précieux	0	0	0						
Sous total	162 884	820 772	623 545	162 884	820 772	623 545	0	0	0
- Opérations de change à terme	333			333					
Total général	163 217	820 772	623 545	163 217	820 772	623 545	0	0	0

24.2 Instruments financiers à terme : juste valeur

	31/12/2008		31/12/2007	
	Total juste valeur	Encours notionnel	Total juste valeur	Encours notionnel
- Futures				
- Options de change marchés organisés				
- Options de taux				
- F.R.A.				
- Swaps de taux d'intérêt	30 034	1 601 782	17 982	1 483 154
- Swaps de devises				
- Forward taux				
- Caps, Floors, Collars	-	2 709	13	1 318
- Dérivés sur actions, indices boursier et métaux précieux				154 630
Sous total	30 034	1 604 491	17 969	1 639 102
- Opérations de change à terme				
Total général	30 034	1 604 491	17 969	1 639 102

24.3 Information sur les Swaps

Ventilation des contrats d'échange de taux d'intérêt

CONTRATS D'ECHANGE DE TAUX D'INTERET ET DE DEVISES	Position ouverte isolée	Micro-couverture	Macro-couverture	Swaps de transaction
Contrats d'échange de taux		77 631	1 411 289	112 862
Contrats assimilés (1)				2 709

(1) Il s'agit des contrats assimilés au sens de l'article 1er du règlement 90.15 du CRBF.

NOTE 25 INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France réalise ses opérations sur les produits dérivés principalement avec Crédit Agricole SA.

Le risque de contrepartie attaché aux produits dérivés est donc non significatif pour la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France.

NOTE 26 PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILE

PRODUITS NETS D'INTERETS (en milliers d'euros)		
	31/12/2008	31/12/2007
<i>Intérêts et produits assimilés</i>	271 002	246 150
sur opérations avec les établissements de crédit	2 648	1 840
sur opérations internes au Crédit Agricole	33 657	35 592
sur opérations avec la clientèle	225 273	198 333
sur obligations et autres titres à revenu fixe	8 613	7 604
Produit net sur opérations de macro-couverture	808	
Autres intérêts et produits assimilés	3	2 781
<i>Intérêts et charges assimilées</i>	178 807	150 827
sur opérations avec les établissements de crédit	175	1 045
sur opérations internes au Crédit Agricole	143 263	129 175
sur opérations avec la clientèle	27 666	14 716
Charge nette sur opérations de macro-couverture		895
sur obligations et autres titres à revenu fixe	7 558	4 713
Autres intérêts et charges assimilées	145	283
Total Produits nets d'intérêt et revenus assimilés	449 809	396 977

Les opérations de macro-couverture portent sur l'ensemble du portefeuille et sont, par nature, non affectables à un type d'opérations. Elles sont donc désormais présentées sur des lignes spécifiques. Au 31 décembre 2007, le montant de la charge nette sur opérations de couverture d'élevait à 895 milliers d'euros.

NOTE 27 REVENUS DES TITRES

(en milliers d'euros)

	31/12/2008	31/12/2007
· TITRES DE PLACEMENT	140	128
· LIVRET DEVELOPPEMENT DURABLE		
· TITRES D'INVESTISSEMENT	8 473	7 476
· OPERATIONS DIVERSES SUR TITRES		
REVENUS DES TITRES A REVENUS FIXES	8 613	7 604
· PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES	155	107
· TITRES DE PARTICIPATION ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME	27 648	23 395
· TITRES DE PLACEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE		
· OPERATIONS DIVERSES SUR TITRES		
REVENUS DES TITRES A REVENUS VARIABLES	27 803	23 502
TOTAL DES REVENUS SUR TITRES	36 416	31 106

NOTE 28 PRODUIT NET DES COMMISSIONS

(en milliers d'euros)

	31/12/2008			31/12/2007		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
- Sur opérations avec les établissements de crédit	127	-8	119	132	-25	107
- Sur opérations internes au crédit agricole	15 106	-9 325	5 781	12 814	-6 644	6 170
- Sur opérations avec la clientèle	25 585	-116	25 469	23 614	-146	23 468
- Sur opérations sur titres						
- Sur opérations de change	25		25	21		21
- Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan	29		29	13		13
- Sur prestations de services financiers (1)	53 538	-4 613	48 925	51 528	-4 799	46 729
- Provision pour risques sur commissions	158	-168	-10	182	-144	38
TOTAL	94 568	-14 230	80 338	88 304	-11 758	76 546

(1) dont prestations d'assurance-vie : 9 893 K€

NOTE 29 GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION

(en milliers d'euros)

	31/12/2008	31/12/2007
Solde des opérations sur titres de transaction	- 66	- 4
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	99	471
Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme	758	105
GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATIONS	791	572

**NOTE 30 GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES
PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES**

(en milliers d'euros)

TITRES DE PLACEMENT	31/12/2008	31/12/2007
Dotations aux dépréciations	-2 333	-40
Reprises de dépréciations		6
DOTATION OU REPRISE NETTE AUX DEPRECIATIONS	-2 333	-34
Plus-values de cession réalisées	6 667	5 530
Moins-values de cession réalisées	-1 038	-28
SOLDE DES PLUS ET MOINS-VALUES DE CESSION REALISEES	5 629	5 502
Frais d'acquisition	-197	-1
SOLDE DES OPERATIONS SUR TITRES DE PLACEMENT	3 099	5 467
TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE	31/12/2008	31/12/2007
Dotations aux dépréciations	-39	
Reprises de dépréciations		5
DOTATION OU REPRISE NETTE AUX DEPRECIATIONS	-39	5
Plus-values de cession réalisées		
Moins-values de cession réalisées		
SOLDE DES PLUS ET MOINS-VALUES DE CESSION REALISEES	0	0
SOLDE DES OPERATIONS SUR TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE	-39	5
TOTAL GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES	3 060	5 472

**NOTE 31 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION
BANCAIRE**

	31/12/2008	31/12/2007
Autres produits d'exploitation bancaire		
Produits divers	18 805	17 147
Quote part des opérations faites en commun		
Refacturation et transfert de charges		
Reprises provisions	42	110
Opérations de Crédit bail et assimilés		
Total des autres produits d'exploitation bancaire	18 847	17 257
Autres charges d'exploitation bancaire		
Charges diverses	391	289
Quote part des opérations faites en commun	36	40
Refacturation et transfert de charges		
Dotations provisions		150
Opérations de Crédit bail et assimilés		
Total des autres charges d'exploitation bancaire	427	479
Total des autres produits et charges d'exploitation bancaire	18 420	16 778

NOTE 32 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	31/12/2008	31/12/2007
FRAIS DE PERSONNEL :		
- Salaires et traitements :	40 951	40 833
- Charges sociales :	19 667	19 695
Dont cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies	5 190	5 216
- Intéressement et participation	8 349	8 263
- Impôts et taxes sur rémunérations	4 929	4 949
Total des charges de personnel	73 896	73 740
Refacturation et transferts de charges de personnel	-	2 716
FRAIS DE PERSONNEL NETS	70 303	71 024
FRAIS ADMINISTRATIFS :		
- Impôts et taxes	4 066	4 001
- Services extérieurs	37 824	36 785
- Autres frais administratifs	871	1 138
Total des charges administratives	41 019	39 648
Refacturation et transferts de charges administratives	-	147
FRAIS ADMINISTRATIFS NETS	40 872	39 648
VALEUR NETTE AU BILAN	111 175	110 672

Effectif moyen

Effectif par catégorie

(effectif moyen du personnel en activité au prorata de l'activité)

CATEGORIE DE PERSONNEL	31/12/2008	31/12/2007
CADRES	305	303
NON CADRES	903	938
TOTAL	1 208	1 241
DONT : France		
Etranger		
DONT PERSONNEL MIS A DISPOSITION	28	28

Les avantages à court terme alloués en 2008 à l'ensemble des membres des organes d'administration et de direction s'élève à 1 993 milliers d'euros.

Le montant global des crédits accordés en 2008 à l'ensemble des membres des organes de direction s'élève à 1 886 milliers d'euros.

NOTE 33 COUT DU RISQUE

(en milliers d'euros)

	31/12/2008	31/12/2007
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	-37 648	-31 993
Dépréciations de créances douteuses	-36 959	-30 275
Autres provisions et dépréciations	-689	-1 718
REPRISES DE PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	34 564	34 637
Reprises de dépréciations de créances douteuses (1)	34 362	31 686
Autres reprises de provisions et dépréciations (2)	202	2 951
VARIATION DES PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	-3 084	2 644
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées (3)	-1 690	-530
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées (4)	-8 827	-7 748
Décote sur prêts restructurés	-489	
Récupérations sur créances amorties	1 018	750
Pertes sur risques opérationnels		
COÛT DU RISQUE	-13 072	-4 884

(1) Dont utilisées en couverture de pertes sur créances douteuses compromises : 7930

Dont utilisées en couverture de perte sur créances douteuse non compromises : 897

(2) Dont 9 milliers d'euros utilisés en couverture de risques provisionnés au passif

(3) Dont 866 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises

(4) Dont 7 930 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises

NOTE 34 RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES

(en milliers d'euros)

	31/12/2008	31/12/2007
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		
DOTATIONS AUX DEPRECIATIONS		
- De titres d'investissement		
- De parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-20	-7
REPRISES DE DEPRECIATIONS		
- De titres d'investissement		
- De parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	80	775
DOTATION OU REPRISE NETTE AUX DEPRECIATIONS	60	768
- De titres d'investissement		
- De parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	60	768
PLUS-VALUES DE CESSIONS REALISEES		
- Sur titres d'investissement		
- Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	125	158
MOINS-VALUES DE CESSION REALISEES		511
- Sur titres d'investissement		
- Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme		-442
- Pertes sur créances liées à des titres de participation		-69
SOLDE DES PLUS ET MOINS-VALUES DE CESSION	125	-353
- Sur titres d'investissement		
- Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	125	-353
SOLDE EN PERTE OU EN BENEFICE	185	415
IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES		
- Plus-values de cession	383	1 018
- Moins-values de cession	-18	-12
SOLDE EN PERTE OU EN BENEFICE	365	1 006
RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES	550	1 421

NOTE 35 IMPOT SUR LES BENEFICES

En milliers d'euros	2008	2007
Impôt sur les bénéfices	19 432	25 114

La charge fiscale réelle pour 2008 s'élève à 20 691 milliers d'euros, viennent en déduction :

- Des crédits d'impôts au titre des années antérieures pour 293 milliers d'euros.
- Une régularisation d'impôt sociétés pour 88 milliers d'euros.
- L'étalement de la charge d'impôt afférente au crédit d'impôts sur les prêts à taux zéro pour 878 milliers d'euros.

NOTE 36 FORMATION DU PRODUIT NET BANCAIRE PAR SECTEUR D'ACTIVITE

Au 31 Décembre 2008

(en milliers d'euros)

SECTEUR D'ACTIVITE FORMATION DU PNB	Banque de proximité en France	Gestion pour compte propre et divers	Ensemble des métiers
Produits nets d'intérêts	92 195		92 195
Revenus des titres à revenus variables		27 803	27 803
Produits nets des commissions	80 337		80 337
Produits nets sur opérations financières		3 851	3 851
Autres produits nets d'exploitation	18 420		18 420
Produit net bancaire	190 952	31 654	222 606

Au 31 Décembre 2007

(en milliers d'euros)

SECTEUR D'ACTIVITE FORMATION DU PNB	Banque de proximité en France	Gestion pour compte propre et divers	Ensemble des métiers
Produits nets d'intérêts	95 323		95 323
Revenus des titres à revenus variables		23 502	23 502
Produits nets des commissions	76 547		76 547
Produits nets sur opérations financières		6 045	6 045
Autres produits nets d'exploitation	16 778		16 778
Produit net bancaire	188 648	29 547	218 195

NOTE 37 AFFECTATION DES RESULTATS

En milliers d'euros	2008
Bénéfice de l'exercice	62 267
Affectation à la réserve légale	41 627
Dotations aux autres réserves	13 876
Intérêts des parts sociales et CCA	6 765

NOTE 38 PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

En K EUR	Ernst&Young	%	KPMG	%
Audit :				
- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés (1)	82	100%	72	100%
- Missions accessoires		0%		0%
Sous-total	82	100%	72	100%
Autres prestations :				
- Juridique, fiscal et social		0%		0%
- Technologie de l'information		0%		0%
- Audit interne		0%		0%
- Autres : à préciser si > à 10% des honoraires d'audit		0%		0%
Sous-total	0	0%	0	0%
Total	82	100%	72	100%

(1) Y compris les prestations d'experts indépendants ou du réseau à la demande des commissaires aux comptes dans le cadre de la certification des comptes

NOTE 39 RAPPORT DE GESTION

Le rapport de gestion ainsi que le rapport joint prévu par la loi de sécurité financière sont tenus à la disposition du public au siège social – 1 rue Daniel Boutet – à Chartres

KPMG Audit

1, cours Valmy
92923 Paris La Défense Cedex
France

ERNST & YOUNG Audit

Faubourg de l'Arche
11, allée de l'Arche
92037 Paris Défense Cedex
France

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France

**Rapport général des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2008
Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel
Val de France
1, rue Daniel Boutet - 28000 Chartres
Ce rapport contient 53 pages
Référence : PB-09-1-03

KPMG Audit

1, cours Valmy
92923 Paris La Défense Cedex
France

ERNST & YOUNG Audit

Faubourg de l'Arche
11, allée de l'Arche
92037 Paris Défense Cedex
France

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France

Siège social : 1, rue Daniel Boutet - 28000 Chartres
Capital social : €43 257 080

Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les changements de méthode comptable exposés dans la note 2 de l'annexe relatifs à de nouveaux règlements du Comité de la Réglementation Comptable applicables à compter de l'exercice 2008.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Changements de méthode comptable

Ainsi qu'il est mentionné dans la note 2 de l'annexe, des changements de méthode comptable sont intervenus au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008 relatifs à de nouveaux règlements du Comité de la Réglementation Comptable. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Caisse Régionale, nous nous sommes assurés de la correcte application des changements de méthode comptable mentionnés ci-dessus et du caractère approprié de la présentation qui en est faite.

Estimations comptables

- Comme indiqué dans les notes 2.1 et 2.6 de l'annexe, la Caisse Régionale constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit et les risques inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle mis en place par la direction relatif aux risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations individuelles et des provisions individuelles et collectives.
- Les parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme par votre Caisse Régionale sont évalués à leur valeur d'utilité en retenant une approche multicritère comme indiqué dans la note 2.2 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous avons examiné les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité pour les principales lignes du portefeuille.
- Votre Caisse Régionale détient des titres en portefeuille. La note 2.2 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à ces titres. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par votre Caisse Régionale et des informations fournies dans les notes annexes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Sur la base des informations disponibles à ce jour, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

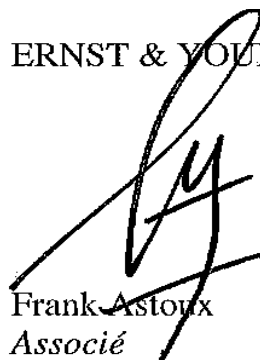
Paris La Défense et Toulouse, le 27 février 2009

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Pascal Brouard
Associé

ERNST & YOUNG Audit



Frank Astoux
Associé

KPMG Audit

1, cours Valmy
92923 Paris La Défense Cedex
France

ERNST & YOUNG Audit

Faubourg de l'Arche
11, allée de l'Arche
92037 Paris Défense Cedex
France

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2008
Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France
1, rue Daniel Boutet - 28000 Chartres
Ce rapport contient 3 pages
Référence : PB-09-1-05

KPMG Audit

1, cours Valmy
92923 Paris La Défense Cedex
France

ERNST & YOUNG Audit

Faubourg de l'Arche
11, allée de l'Arche
92037 Paris Défense Cedex
France

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France

Siège social : 1, rue Daniel Boutet - 28000 Chartres
Capital social : €43 257 080

Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Caisse Régionale, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Conventions autorisées au cours de l'exercice

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisé des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisé, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

- Personne concernée :

M. Dominique LEFEBVRE, président de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France et sociétaire de Crédit Agricole S.A.

- Nature et objet :

Convention cadre de garantie financière intra-groupe et convention cadre de crédit intra-groupe conclues avec Crédit Agricole S.A. dans le cadre de la mise en œuvre par la Société de financement de l'Economie Française (SFEF) du dispositif du financement de l'économie.

- Modalités :

La Caisse Régionale pourra bénéficier du dispositif de financement, sous forme de prêts octroyés par Crédit Agricole S.A. en transfert d'une quote-part des prêts octroyés par la SFEF à Crédit Agricole S.A..

La garantie financière à consentir par la Caisse régionale en contrepartie du prêt octroyé par crédit Agricole S.A. sera constituée par la remise en pleine propriété à Crédit Agricole S.A., à titre de garantie, de créances résultant de prêts éligibles, à la charge pour Crédit Agricole S.A. d'affecter à son tour, en nantissement, lesdites créances au bénéfice de la SFEF.

Ces conventions ont été autorisées lors du conseil d'administration du 7 novembre 2008.

L'encours d'avances SFEF reçues par la Caisse régionale au 31 décembre 2008 s'élève à €34 881 176,93.

L'encours de créances données en garantie par la Caisse régionale au 31 décembre 2008 s'élève à €46 984 775,62.

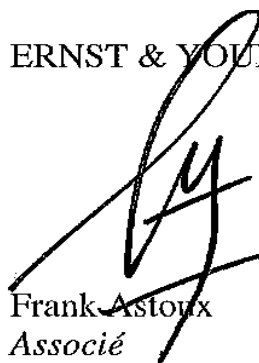
Paris La Défense et Toulouse, le 27 février 2009

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Pascal Brouard
Associé

ERNST & YOUNG Audit



Frank Astoux
Associé

COMPTES CONSOLIDES AU 31/12/2008

**Arrêté par le Conseil d'administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole
Mutuel Val de France
En date du 30/01/2009**

SOMMAIRE

CADRE GENERAL	
PRESENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITE	
ORGANIGRAMME SIMPLIFIE DU CREDIT AGRICOLE	
RELATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE	
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	
COMPTE DE RESULTAT	
BILAN ACTIF	
BILAN PASSIF.....	
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE.....	
NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS	
1. PRINCIPES ET METHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISES.....	
1.1. Normes applicables et comparabilité	
1.2. Format de présentation des états financiers	
1.3. Principes et méthodes comptables	
1.4. Principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28, 31)	
2. PERIMETRE DE CONSOLIDATION.....	
2.1 Evolutions du périmètre de consolidation de l'exercice	
2.2 Participations non consolidées	
3. GESTION FINANCIERE, EXPOSITION AUX RISQUES ET POLITIQUE DE COUVERTURE	
3.1. Risque de crédit	
3.2. Risques de marché	
3.3. Risque de liquidité et de financement	
3.4. Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change	
3.5. Risques opérationnels	
3.6. Gestion du capital et ratios réglementaires	
4. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	
4.1. Produits et Charges d'intérêts	
4.2. Commissions nettes	
4.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	
4.4. Gains ou perte nets sur Actifs financiers disponibles à la vente	
4.5. Produits et charges nets des autres activités	
4.6. Charges générales d'exploitation	
4.7. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	
4.8. Coût du risque	
4.9. Gains ou pertes nets sur autres actifs	
4.10. Impôts	
5. INFORMATIONS SECTORIELLES.....	
6. NOTES RELATIVES AU BILAN.....	
6.1. Caisse, Banques centrales	
6.2. Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat	
6.3. Instruments dérivés de couverture	
6.4. Actifs financiers disponibles à la vente	
6.5. Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	
6.6. Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers	
6.7. Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	
6.8. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	

6.9.	Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées
6.10.	Actifs et passifs d'impôts différés
6.11.	Comptes de régularisation actif, passif et divers
6.12.	Immeubles de placement
6.13.	Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)
6.14.	Provisions
6.15.	Capitaux propres
7.	AVANTAGES AU PERSONNEL ET AUTRES REMUNERATIONS
7.1.	Détail des charges de personnel
7.2.	Effectif fin de période
7.3.	Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies
7.4.	Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies
7.5.	Autres engagements sociaux
7.6.	Rémunérations de dirigeants
8.	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES
9.	JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS
10.	ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLOTURE
11.	PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 31 DECEMBRE 2008.....

CADRE GENERAL

Présentation juridique de l'entité

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France est une société coopérative à capital variable régie par le livre V du Code Monétaire et Financier et par la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Adresse du siège social : 1 rue Daniel Boutet 28 002 Chartres.

RCS Chartres : 400 868 188.

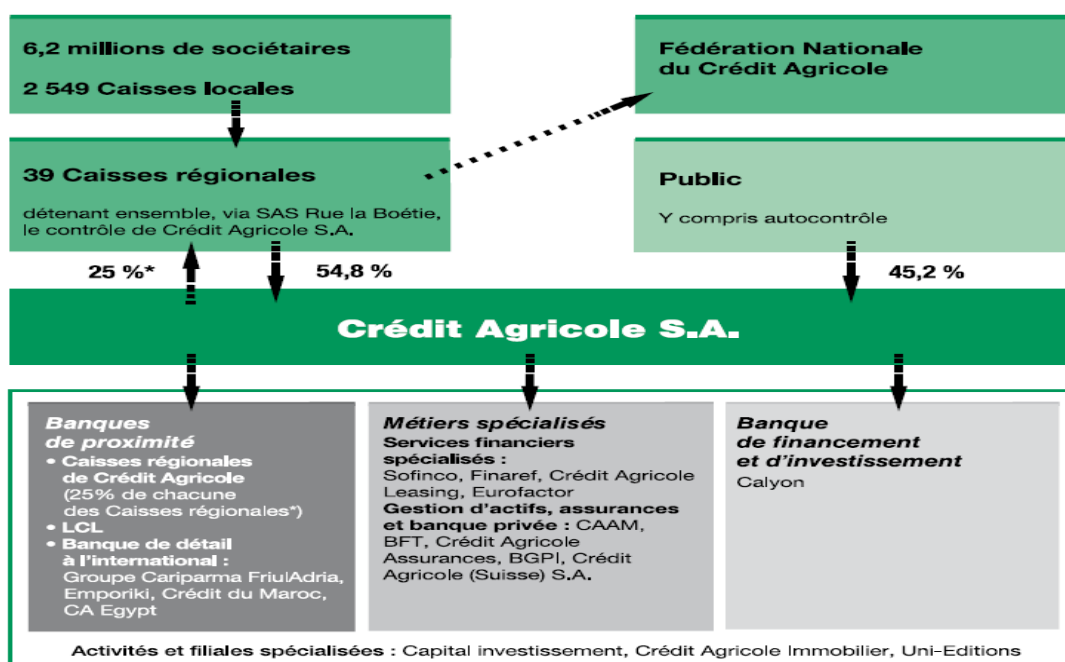
Code APE : 6419

Organigramme simplifié du Crédit Agricole

Un groupe bancaire d'essence mutualiste

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités. Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 6,2 millions de sociétaires qui élisent quelques 32 900 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les caisses locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice. La SAS Rue La Boétie est détenue par les Caisses régionales et détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du groupe Crédit Agricole veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (Art L511-31 et Art L511-32), à la cohésion du réseau du Groupe Crédit Agricole (tel que défini par l'article R512-18 du Code monétaire et financier), au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent, au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole S.A. dispose des attributs du pouvoir et a la capacité d'intervenir pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.



* A l'exception de la Caisse régionale de la Corse.

Relations internes au Crédit agricole

➤ Mécanismes financiers internes

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole sont spécifiques au Groupe.

• Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créateur, est présenté au bilan en : "Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires" et intégré sur la ligne « Prêts et créances sur établissements de crédit ».

• Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (comptes sur Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'Epargne-Logement, Plans d'Epargne Populaire, livret jeune) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en "Comptes créditeurs de la clientèle".

• Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc.) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées à Crédit Agricole S.A. et figurent à ce titre à son bilan. Elles permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales leur permettant d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites "*avances-miroir*" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15%, 25%, puis 33% et, depuis le 31 décembre 2001, 50% des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50% des nouveaux crédits réalisés depuis le 1^{er} janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1^{er} janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

- **Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales**

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts Clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A., où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques "Opérations internes au Crédit Agricole".

- **Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.**

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous la forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

- **Opérations en devises**

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France centralise leurs opérations de change.

- **Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.**

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Dettes subordonnées".

- **Couverture des risques de liquidité et de solvabilité**

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un Protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au Groupe Crédit Agricole. Ce Protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (« FRBLS ») destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du Protocole sont détaillées au Chapitre III du document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

En outre, depuis la mutualisation de 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un évènement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

➤ **Informations relatives aux parties liées**

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Val de France dispose d'avances en comptes courants octroyés par ses Caisses Locales. L'encours au 31 décembre 2008 s'élève à 41 427 milliers d'euros (dont 1 390 milliers d'euros de dettes rattachées).

Le montant des parts sociales de la Caisse Régionale Val de France souscrites par les Caisses Locales s'élève à 30 188 milliers d'euros.

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

COMPTE DE RESULTAT

<i>Notes</i>	31.12.2008	31.12.2007
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Intérêts et produits assimilés	4.1 325 761	297 752
Intérêts et charges assimilées	4.1 -230 106	-205 133
Commissions (produits)	4.2 97 449	90 427
Commissions (charges)	4.2 -13 140	-10 623
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3 50	942
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4.4-6.4 29 696	28 196
Produits des autres activités	4.5 18 877	20 336
Charges des autres activités	4.5 -572	-763
PRODUIT NET BANCAIRE	228 015	221 134
Charges générales d'exploitation	4.6 -111 386	-111 042
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	4.7 -6 893	-7 218
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	109 736	102 874
Coût du risque	4.8 -13 073	-4 657
RESULTAT D'EXPLOITATION	96 663	98 217
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9 364	783
Variations de valeur des écarts d'acquisition		
RESULTAT AVANT IMPOT	97 027	99 000
Impôts sur les bénéfices	4.10 -24 931	-26 606
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		
RESULTAT NET	72 096	72 394
Intérêts minoritaires		
RESULTAT NET – PART DU GROUPE	72 096	72 394

BILAN ACTIF

ACTIF	<i>Notes</i>	31.12.2008	31.12.2007
(en milliers d'euros)			
CAISSE, BANQUES CENTRALES	6.1	30 253	28 121
ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	6.2	9 456	8 014
INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE	3.2-3.4	58 771	11 158
ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE	6.4-6.6	501 981	732 230
PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	3.1-3.3-6.5-6.6	545 802	766 348
PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE	3.1-3.3-6.5-6.6	5 012 451	4 524 659
ECART DE REEVALUATION DES PORTEFEUILLES COUVERTS EN TAUX	3.4	24 573	614
ACTIFS FINANCIERS DETENUS JUSQU'A L'ECHEANCE	6.6-6.8	172 154	155 812
ACTIFS D'IMPOTS COURANTS		8 461	2 605
ACTIFS D'IMPOTS DIFFERES	6.10	26 244	23 682
COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	6.11	118 387	124 208
IMMEUBLES DE PLACEMENT	6.12	52	112
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6.13	43 021	46 469
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6.13	785	802
TOTAL DE L'ACTIF		6 552 391	6 424 834

BILAN PASSIF

PASSIF	<i>Notes</i>	31.12.2008	31.12.2007
(en milliers d'euros)			
BANQUES CENTRALES	6.1		
PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	6.2	1 566	816
INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE	3.2-3.4	28 737	29 140
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	3.3-6.7	3 418 612	3 429 564
DETTES ENVERS LA CLIENTELE	3.1-3.3-6.7	1 971 625	1 651 777
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	3.2-3.3-6.9	130 299	151 088
ECART DE REEVALUATION DES PORTEFEUILLES COUVERTS EN TAUX	3.4	55 862	-18 618
PASSIFS D'IMPOTS COURANTS			
PASSIFS D'IMPOTS DIFFERES	6.10		
COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	6.11	108 207	102 016
DETTES LIEES AUX ACTIFS NON COURANTS DESTINES A ETRE CEDES	6.12		
PROVISIONS	6.14	16 448	15 680
DETTES SUBORDONNEES	3.2-3.3-6.9	18 826	21 959
TOTAL DETTES		5 750 182	5 383 422
CAPITAUX PROPRES	6.15	802 209	1 041 412
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE		802 209	1 041 412
CAPITAL ET RESERVES LIEES		229 163	227 780
RESERVES CONSOLIDEES		594 933	530 565
GAINS OU PERTES LATENTS OU DIFFERES		-93 983	210 673
RESULTAT DE L'EXERCICE		72 096	72 394
INTERETS MINORITAIRES			
TOTAL CAPITAUX PROPRES		802 209	1 041 412
TOTAL DU PASSIF		6 552 391	6 424 834

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Tableau de variation des capitaux propres (en milliers d'euros)	Capital et réserves liées			Capital et Réserves consolidées part du Groupe	Gains/pertes latents ou différés			Résultat net part du groupe	Total des capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total des capitaux propres consolidés
	Capital	Primes et Réserves consolidées liées au capital	Elimination des titres auto-détenus		Liés aux écarts de conversion	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente	Variation de juste valeur des dérivés de couverture				
Capitaux propres au 1er janvier 2007	78 198	147 188		530 225	370 922	497	6 913	1 133 943		1 133 943	
Augmentation de capital	2 394							2 394		2 394	
Distributions versés en 2007							-6 913	-6 913		-6 913	
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	2 394						-6 913	-4 519		-4 519	
Variation de juste valeur					-161 181	435		-160 746		-160 746	
Gains ou pertes latents de l'exercice					-161 181	435		-160 746		-160 746	
Résultat au 31.12.2007							72 394	72 394		72 394	
Autres variations				340				340		340	
Capitaux propres au 31 décembre 2007	80 592	147 188		530 565	209 741	932	72 394	1 041 412		1 041 412	
Affectation du résultat 2007				64 368			-64 368				
Capitaux propres au 1er janvier 2008	80 592	147 188		594 933	209 741	932	8 026	1 041 412		1 041 412	
Augmentation de capital	1 383							1 383		1 383	
Distributions versés en 2008							-8 026	-8 026		-8 026	
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	1 383						-8 026	-6 643		-6 643	
Variation de juste valeur					-303 461	-1 195		-304 656		-304 656	
Gains ou pertes latents de l'exercice					-303 461	-1 195		-304 656		-304 656	
Résultat au 31.12.2008							72 096	72 096		72 096	
Autres variations											
Capitaux propres au 31 décembre 2008	81 975	147 188		594 933	-93 720	-263	72 096	802 209		802 209	

Les réserves consolidées sont essentiellement constituées des résultats des exercices antérieurs non distribués, de montants relatifs à la première application des normes IFRS et de retraitements de consolidation.

Les montants sortis des capitaux propres par transfert en compte de résultat et relatifs à des couvertures de flux de trésorerie sont positionnés en Produit Net Bancaire.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits de la Caisse Régionale de crédit Agricole Mutuel Val de France en ce compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance. Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille « actifs financiers disponibles à la vente » sont compris dans ce compartiment.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	2008	2007
(en milliers d'euros)		
Résultat avant impôts	97 027	99 000
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	6 895	7 220
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	10 757	-7 879
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		
Résultat net des activités d'investissement	-421	-890
Résultat net des activités de financement	851	939
Autres mouvements	47 997	-10 938
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	66 079	-11 548
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	225 886	9 959
Flux liés aux opérations avec la clientèle	-175 751	-228 353
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-88 601	58 227
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	11 153	-29 995
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Impôts versés	-27 939	-24 449
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-55 252	-214 611
TOTAL Flux nets de trésorerie générés par l'activité OPERATIONNELLE (A)	107 854	-127 159
Flux liés aux participations	-73 745	-46 723
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-3 064	-4 015
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations d'INVESTISSEMENT (B)	-76 809	-50 738
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-6 643	-4 519
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	-3 984	-1 427
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations de FINANCEMENT (C)	-10 627	-5 946
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)		
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B+ C + D)	20 418	-183 843
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	157 028	340 871
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	28 121	71 640
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	128 907	269 231
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	177 446	157 028
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	30 253	28 121
Solde net des comptes prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	147 193	128 907
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE	20 418	-183 843

* composé du solde net des postes "Caisses et banques centrales", hors intérêts courus, tel que détaillé en note 6.1

** composé du solde des postes "comptes ordinaires débiteurs sains et comptes et prêts au jour le jour sains" tel que détaillés en note 6.5 et des postes "comptes ordinaires créditeurs et comptes et emprunts au jour le jour" tel que détaillés en note 6.7. (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole)

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

1. Principes et Méthodes applicables dans le groupe, jugements et estimations utilisés.

1.1. Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes annuels ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne et applicables au 31 décembre 2008.

Le Groupe Crédit Agricole applique ce référentiel, en utilisant les dispositions de la norme IAS 39 dans sa version retenue par l'Union Européenne (version dite « carve out »), qui autorise certaines dérogations dans l'application pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission Européenne, à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission.

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2007.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31/12/08 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2008. Celles-ci portent sur :

- l'amendement de la norme IAS 39 issu du règlement CE n° 1004/2008 du 15 octobre 2008 permettant de reclasser dans d'autres catégories certains instruments financiers initialement détenus à des fins de transaction ou classés en « disponibles à la vente ».
- l'amendement de la norme IFRS 7 relatif aux informations à fournir sur ces reclassements.

En 2008, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France n'a pas reclassé d'actifs financiers en application de l'amendement de la norme IAS 39 du 15 octobre 2008.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application de normes et interprétations est optionnelle sur une période, celles-ci ne sont pas retenues par le Groupe, sauf mention spécifique. Ceci concerne en particulier :

- l'interprétation IFRIC 11 issue du règlement du 1er juin 2007 (CE n° 611/2007) et relative au traitement des actions propres et des transactions intra-groupe dans le cadre de la norme IFRS 2 portant sur le paiement fondé sur des actions. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois à compter du 1^{er} janvier 2009,
- la norme IFRS 8 issue du règlement du 21 novembre 2007 (CE n° 1358/2007), relative aux secteurs opérationnels et remplaçant la norme IAS 14 relative à l'information sectorielle. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois à compter du 1^{er} janvier 2009.
- l'amendement de la norme IAS 23 issu du règlement du 10 décembre 2008 (CE n° 1260/2008), relative aux coûts d'emprunt. Cet amendement sera appliqué pour la première fois à compter du 1^{er} janvier 2009.
- l'amendement de la norme IFRS 2 issu du règlement du 16 décembre 2008 (CE n° 1261/2008), relative au paiement fondé sur des actions. Cet amendement sera appliqué pour la première fois à compter du 1^{er} janvier 2009.

- l'interprétation IFRIC 13 issue du règlement du 16 décembre 2008 (CE n° 1262/2008), relative au programme de fidélisation des clients. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois à compter du 1^{er} janvier 2009
- l'interprétation IFRIC 14 issue du règlement CE n° 1263/2008 du 16 décembre 2008 et relative au plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, aux exigences de financement minimal et à leur interaction dans le cadre de la norme IAS 19 portant sur les avantages du personnel
- l'amendement de la norme IAS 1 issu du règlement du 17 décembre 2008 (CE n° 1274/2008), relative à la présentation des états financiers. Cet amendement sera appliqué pour la première fois à compter du 1^{er} janvier 2009.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France n'attend pas d'effet significatif de ces applications sur son résultat et sa situation nette.

Enfin, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union Européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2008.

1.2. Format de présentation des états financiers

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation CNC n°2004-R.03 du 27 octobre 2004.

1.3. Principes et méthodes comptables

➤ Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux,
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change,
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays,
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers des activités de marché évalués à la juste valeur,
- les participations non consolidées,
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs,
- les dépréciations durables de titres,
- les dépréciations des créances irrécouvrables,
- les provisions,
- les actifs d'impôt différé

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

➤ Instruments financiers (IAS 32 et 39)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission Européenne le 19 novembre 2004 et complétée par les règlements (CE) n° 1751/2005 du 25 octobre 2005, n° 1864/2005 du 15 novembre 2005 relatif à l'utilisation de l'option de la juste valeur et n° 1004/2008 du 15 octobre 2008 relatif au reclassement d'actifs financiers.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La juste valeur est définie comme le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

✓ Titres à l'actif

- Classification des titres à l'actif

Les titres sont classés dans les quatre catégories d'actifs financiers définis par la norme IAS 39 :

- Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option,
- Placements détenus jusqu'à l'échéance,
- Prêts et créances.
- Actifs financiers disponibles à la vente,
 - Actifs financiers à la juste valeur par résultat / affectation par nature ou sur option

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction – affectation par nature, soit d'une option prise par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France.

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitragiste.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. L'option juste valeur par résultat est généralement utilisée afin d'éviter de comptabiliser et d'évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

A ce titre, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France a utilisé cette comptabilisation à la juste valeur par option pour les actifs suivants:

- OPCVM Force Clic euro pour un montant de 1 000 milliers d'euros.
- BMTN Bull Dividende pour un montant de 5 000 milliers d'euros.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (qui sont passés directement en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

- Placements détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie "Placements détenus jusqu'à l'échéance" (éligible aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat,
- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des placements détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance (sous peine d'entraîner le déclassement de l'ensemble du portefeuille en actif disponible à la vente et d'interdire l'accès à cette catégorie pendant 2 ans).

Néanmoins des exceptions à cette règle de déclassement peuvent exister lorsque :

- la vente est proche de l'échéance (moins de 3 mois),
- la cession intervient après que l'entreprise ait déjà encaissé la quasi-totalité du principal de l'actif (environ 90% du principal de l'actif),
- la vente est justifiée par un événement externe, isolé ou imprévisible,
- si l'entité n'escompte pas récupérer substantiellement son investissement en raison d'une détérioration de la situation de l'émetteur (auquel cas l'actif est classé dans la catégorie des actifs disponibles à la vente).

La couverture du risque de taux pour cette catégorie de titres n'est pas éligible à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Ces titres sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif.

En cas de signes objectifs de dépréciation, celle-ci est constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine. En cas d'amélioration ultérieure, la dépréciation excédentaire est reprise.

- Titres du portefeuille « prêts et créances »

La catégorie «Prêts et créances» enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenus fixes ou déterminables.

Les titres sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus, et par la suite au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé d'éventuelles dépréciations.

En cas de signes objectifs de dépréciation, celle-ci est constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine.

- Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie Actifs disponibles à la vente est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les principes de comptabilisation des titres classés en "Actifs disponibles à la vente" sont les suivants :

- les titres disponibles à la vente sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus,
- les intérêts courus sur les titres disponibles à la vente sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat,
- les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres recyclables. En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat. L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif,
- en cas de signes objectifs de dépréciation, significative ou durable pour les titres de capitaux propres, et matérialisée par la survenance d'un risque de crédit pour les titres de dettes, la moins value latente initialement comptabilisée en capitaux propres est reprise et la dépréciation durable comptabilisée dans le résultat de l'exercice. En cas de variation de juste valeur positive ultérieure, cette dépréciation fait l'objet d'une reprise par résultat pour les instruments de dette et par capitaux propres pour les instruments de capitaux propres.

- Dépréciation des titres

Une dépréciation est constatée en cas de signes objectifs de dépréciation des actifs autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Elle est matérialisée par une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou par l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dette.

Ce critère de baisse significative ou durable de la valeur du titre est une condition nécessaire mais non suffisante pour justifier l'enregistrement d'une dépréciation. Cette dernière n'est constituée que dans la mesure où elle se traduira par une perte probable de tout ou partie du montant investi.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France utilise un critère guide de nature quantitative pour identifier les baisses significatives ou durables : une dépréciation est présumée nécessaire lorsque l'instrument de capitaux propres a perdu 30% au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs.

La Direction peut être amenée à prendre en considération d'autres facteurs (types de placement, situation financière de l'émetteur, perspectives à court terme, ...) ; ceux-ci n'ont pas de caractère intangible.

La constatation de cette dépréciation se fait :

- pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure,
 - pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure de la valeur des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.
- Date d'enregistrement des titres

Crédit Agricole S.A. enregistre à la date de règlement livraison les titres classés dans les catégories « Titres détenus jusqu'à l'échéance » et « Prêts et créances ». Les autres titres, quelque soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

✓ **Titres au passif (IAS 32)**

- Distinction dettes – capitaux propres

Un instrument de dette ou un passif financier constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif financier,
- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses dettes (actif net).

Les parts sociales émises par les Caisses régionales et des Caisses locales sont considérées comme des capitaux propres au sens de l'IAS 32 et de l'interprétation IFRIC 2, et traitées comme telles dans les comptes consolidés du Groupe.

Par ailleurs, l'IFRIC a communiqué en novembre 2006 l'état de ses interprétations et commentaires sur la norme IAS 32 sur laquelle elle avait été sollicitée. Cela concerne la qualification de certains instruments financiers en instruments de dettes ou de capitaux propres. Néanmoins, il a rappelé que pour que ses analyses soient opérationnelles, il convenait de poursuivre un processus réglementaire inachevé à ce jour.

✓ **Reclassements d'instruments financiers**

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne en octobre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories « actifs financiers à la juste valeur par résultat » et « actifs financiers disponibles à la vente » vers la catégorie « prêts et créances », si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financiers concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance
- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie « actifs financiers à la juste valeur par résultat » vers les catégories « actifs financiers disponibles à la vente » ou « actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », si les critères d'éligibilité sont respectés.

Le Groupe n'a pas utilisé cette dernière possibilité de reclassement lié à des circonstances rares.

Les reclassements sont comptabilisés à compter du 1^{er} juillet 2008 et jusqu'au 31 octobre 2008 pour les transferts effectués avant le 1^{er} novembre 2008, et à la date du transfert à compter de cette date.

L'actif financier est reclassé à sa juste valeur à la date du reclassement.

Cette juste valeur devient son nouveau coût ou son nouveau coût amorti selon le cas.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France n'a pas opéré, en 2008, de reclassement au titre de l'amendement de la norme IAS 39.

✓ **Activité de crédits**

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie "Prêts et créances". Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

- **Créances dépréciées**

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en « prêts et créances » sont dépréciées lorsqu'elles présentent un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances. Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une dépréciation sur base individuelle ou sur base collective. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations, égales à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

On distingue ainsi :

- les créances dépréciées sur base individuelle : il s'agit des créances assorties de dépréciations et des créances restructurées pour cause de défaillance du client assorties de décotes,
- les créances dépréciées sur base collective : il s'agit des créances non dépréciées sur base individuelle, pour lesquelles la dépréciation est déterminée par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires.

L'évaluation d'une dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable des créances du fait de la désactualisation de la dépréciation et de l'amortissement de la décote des créances restructurées est inscrite dans la marge d'intérêts.

o Créances dépréciées sur base individuelle

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de location-financement immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales), compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits,
- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Le classement pour une contrepartie donnée des encours en encours dépréciés entraîne par « contagion » un classement identique de la totalité de l'encours et des engagements relatifs à cette contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou caution.

Parmi les encours dépréciés, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France distingue les encours dépréciés compromis des encours dépréciés non compromis :

- les créances dépréciées compromises sont les créances dépréciées dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé,
- les créances dépréciées non compromises sont les créances dépréciées qui ne répondent pas à la définition des créances dépréciées compromises.

Dans le cas d'une créance restructurée maintenue en créance dépréciée, la décote ne fait pas l'objet d'une comptabilisation séparée et est comptabilisée par le biais de la dépréciation.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France constitue les dépréciations correspondant, en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine, à l'ensemble de ses pertes prévisionnelles au titre des encours dépréciés et dépréciés compromis.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Dans le cas de créances restructurées, pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) du fait d'un risque de contrepartie, tout en reclassant l'encours en créances saines, la réduction des flux futurs accordée à la contrepartie lors de la restructuration donne lieu à l'enregistrement d'une décote.

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est enregistrée en coût du risque.

Cette décote correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine.

Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt,
- la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

o Créances dépréciées sur base collective

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du Groupe démontrent l'existence de risques avérés de non recouvrement partiel sur les encours non classés en

dépréciés. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, la Caisse régionale de crédit Agricole Mutuel Val de France a constaté à l'actif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, diverses dépréciations sur bases collectives telles que dépréciations sur encours sensibles (encours sous surveillance), calculées à partir de modèles Bâle II, et les dépréciations sectorielles:

- Dépréciations sur encours sensibles :

Dans le cadre du projet Bâle II, la Direction des risques de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an, en fonction de multiples critères d'observation qui répondent à la définition de l'événement de perte au sens de la norme IAS 39.

L'évaluation de la dépréciation fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la Direction.

Le montant de cette dépréciation est obtenu par l'application au montant de pertes attendues d'un coefficient correcteur, reflet du jugement expérimenté de la Direction, destiné à prendre en compte divers paramètres absents des modèles Bâle II, tels que l'extension au-delà d'un an de l'horizon de pertes attendu, ainsi que divers facteurs économiques, conjoncturels ou autres.

- Autres dépréciations sur base collective :

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France a également constaté à l'actif de son bilan des dépréciations sur bases collectives destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, telles que les dépréciations sectorielles. Ces dernières visent à couvrir des risques estimés sur une base sectorielle pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement un risque de non-recouvrement partiel.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France a estimé une provision filière de 2 962 K€ portant sur les secteurs bovins, porcins, caprins et aviculture.

- Intérêts pris en charge par l'Etat (IAS 20)

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du Groupe Crédit Agricole S.A. accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. En conséquence, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. En conséquence, il n'est pas constaté de décote sur les prêts qui bénéficient de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

✓ **Passifs financiers**

La norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

- Les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêts comptables.
- Les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupe de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

- Les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

✓ Produits de la collecte

Les produits de collecte sont comptabilisés en totalité dans la catégorie des « Dettes envers la clientèle » malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le Groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne logement et les comptes d'épargne logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.14.

✓ Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est un compte de résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

- La comptabilité de couverture

La couverture de juste valeur a pour objet de protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associé à un actif ou à un passif comptabilisé (par exemple, à tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou à une transaction prévue hautement probable.

La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert,

- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert,
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le Groupe Crédit Agricole S.A. privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne (version dite « carve out »).

De plus, le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.

La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture,
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de capitaux propres recyclables pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite reclassés en résultat au moment où l'élément couvert impacte le résultat,
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

- Dérivés incorporés :

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les 3 conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat,
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé,
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

✓ Détermination de la juste valeur des instruments financiers

Pour les instruments financiers évalués à la juste valeur, la meilleure indication de celle-ci est constituée par l'existence de cotations publiées sur un marché actif.

En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation.

- Instruments traités sur un marché actif

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

S'il existe un marché actif, les prix disponibles sur ce marché constituent la méthode d'évaluation de base.

Les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs pour les positions nettes vendeuses et aux cours vendeurs pour les positions nettes acheteuses. Par ailleurs, ces valeurs tiennent compte des risques de contrepartie.

Si, en date de valorisation, le prix coté n'est pas disponible, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France se référera notamment au prix des transactions les plus récentes.

- Instruments traités sur des marchés non actifs

En l'absence de marché actif, la juste valeur est déterminée en utilisant une technique de valorisation basée sur des données de marché « observables » ou « non observables ».

Ces méthodologies et ces modèles de valorisation intègrent tous les facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant.

La détermination de ces justes valeurs tient compte du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

- Instruments valorisés à partir de modèles internes utilisant des données de marché observables

Pour la plupart des instruments négociés de gré à gré, l'évaluation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux basées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.

Lorsque les modèles utilisés sont basés notamment sur des modèles standards (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de Black & Scholes), et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite des options), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

Pour l'évaluation d'autres instruments financiers, c'est la méthode de l'actualisation des flux futurs de trésorerie qui sera souvent retenue.

- Instruments valorisés à partir de modèles internes utilisant des données de marché non observables

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose, quant à elle, sur des techniques d'évaluation utilisant des paramètres non observables, c'est-à-dire non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent « observables », la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Lorsqu'il n'y a pas de prix coté sur un marché actif pour un titre de capitaux propres et qu'il n'existe pas de technique de valorisation reconnue, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France retient, lorsque cela est possible, des techniques reposant sur des indications objectives et vérifiables telles que la détermination de l'actif net réévalué ou tout autre méthode de valorisation des titres de capitaux propres.

- Absence de technique de valorisation reconnue

Si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie « titres disponibles à la vente ». Dans ce cas, le Groupe ne communique pas de Juste Valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS7 en vigueur. Il s'agit principalement de titres de participation de sociétés non cotées sur un marché actif et non consolidées, dont l'évaluation à la juste valeur est rendue difficile par le caractère non significatif de leur importance au sein du Groupe ou par la faiblesse du pourcentage de contrôle

Ces titres, listés dans la note 2.2 spécifique, sont destinés à être conservés durablement.

✓ **Gains ou pertes nets sur instruments financiers**

- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat :

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers conclus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat,
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat,
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat,
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie et d'investissements nets en devises.

- Gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente :

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente,
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente,
- les pertes de valeur des titres à revenu variable,
- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé,
- les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

✓ **Compensation des actifs et passifs financiers**

Conformément à la norme IAS 32, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement si il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

✓ **Garanties financières données**

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la

défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument d'emprunt.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé de :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 « provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », ou
- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

✓ **Décomptabilisation des instruments financiers**

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et
- lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier sont transférés.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie uniquement lorsque ce passif est éteint.

➤ **Provisions (IAS 37,19)**

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un évènement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que liées au risque de crédit, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels,
- les avantages au personnel,
- les risques d'exécution des engagements par signature,
- les litiges et garanties de passif,
- les risques fiscaux,
- les risques liés à l'épargne logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-

logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures,
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d'observations historiques de longue période,
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction.
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes.

Des informations détaillées sont fournies au point 6.14

➤ **Avantages au personnel (IAS 19)**

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, les primes payables dans les douze mois de la clôture de l'exercice,
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice),
- les indemnités de fin de contrat de travail,
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

✓ **Engagement en matière de retraite, de préretraite et d'indemnités de fin de carrière - régimes à prestations définies**

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. note 7.3).

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France n'applique pas la méthode optionnelle du corridor et impute les écarts actuariels constatés en résultat. De fait, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France a choisi de ne pas appliquer l'option ouverte

par la norme IAS 19 § 93 qui consiste à comptabiliser les écarts actuariels en dehors du résultat et à les présenter dans un état des variations des capitaux propres spécifique. Par conséquent, le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir ses engagements, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France a souscrit des assurances auprès de Prédica et d'ADICAM.

✓ **Plans de retraite – régimes à cotisations définies**

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

➤ **Impôts courants et différés**

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme « le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice ». Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- la comptabilisation initiale du goodwill,

- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt réellement supportée par l'entité au titre de ces plus-values latentes est-elle reclassée en déduction de ceux-ci.

Les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 5% de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres,
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :
 - a) soit sur la même entité imposable,
 - b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôt exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôt différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge

d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

➤ **Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38, 40)**

Le Groupe Crédit Agricole S.A. applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les fonds de commerce acquis. Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	40 ans
Second œuvre	25 ans
Installations techniques	10 ans
Agencements	10 ans
Matériel informatique	5 ans
Matériel spécialisé	2 à 5 ans

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

Les éléments dont dispose la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France sur la valeur de ses immobilisations amortissables lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

➤ Opérations en devises (IAS 21)

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

A la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires et non monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés pour les actifs monétaires en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :

- sur les actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres,
- les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux actifs non monétaires diffèrent selon la nature de ces actifs :

- les actifs au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction,
- les actifs à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat,
- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

➤ Commissions sur prestations de services (IAS 18)

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent :

- les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif,
 - lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé dans la rubrique « commissions » et en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :
- les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat.
 - Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :
 - le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,
 - il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,
 - le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable.

- les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.

➤ **Contrats de location (IAS 17)**

Conformément à la norme IAS 17, les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location simple, soit en opérations de location financière.

S'agissant d'opérations de location financière, elles sont assimilées à une acquisition d'immobilisation par le locataire, financée par un crédit accordé par le bailleur.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus,
- décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts et, d'autre part l'amortissement du capital, appelé amortissement financier,
- constater une réserve latente nette. Celle-ci est égale à la différence entre :
 - a) l'encours financier net : dette du locataire constituée du capital restant dû et des intérêts courus à la clôture de l'exercice,
 - b) la valeur nette comptable des immobilisations louées,
 - c) la provision pour impôts différés.

Dans les comptes du locataire, les contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement qui conduit à la comptabilisation comme s'ils avaient été acquis à crédit, par la constatation d'une dette financière, l'enregistrement du bien acheté à l'actif de son bilan et l'amortissement de celui-ci.

En conséquence, dans le compte de résultat, la dotation théorique aux amortissements (celle qui aurait été constatée si le bien avait été acquis) ainsi que les charges financières (liées au financement du crédit) sont substituées aux loyers enregistrés.

S'agissant d'opérations de location simple, le preneur comptabilise les charges de paiement et le bailleur enregistre les produits réciproques correspondant aux loyers, ainsi que les biens loués à son actif.

➤ **Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées (IFRS 5)**

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les actifs et passifs concernés sont isolés au bilan sur les postes « Actifs non courants destinés à être cédés » et « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Ces actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de cession. En cas de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, ceux-ci cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Est considérée comme activité abandonnée toute composante dont le Groupe s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et :

- qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte,
- fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte,
- ou est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat :

- le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession,
- le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

1.4. Principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28, 31)

➤ Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IAS 27, IAS 28 et IAS 31, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France dispose d'un pouvoir de contrôle. Celui-ci est présumé lorsque la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France détient, directement ou indirectement, au moins 20 % des droits de vote existants et potentiels.

Par exception, les entités ayant un impact non significatif sur les comptes consolidés de l'ensemble ne sont pas incluses dans le périmètre de consolidation.

Le caractère significatif de cet impact peut notamment être apprécié au travers de divers critères tels que l'importance du résultat ou des capitaux propres de la société à consolider par rapport au résultat ou aux capitaux propres de l'ensemble consolidé, l'impact sur la structure des états financiers, ou sur le total du bilan, présumé significatif s'il excède 1 % du total de bilan de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France consolidée qui détient ses titres.

✓ Consolidation des Caisses régionales

Les normes de consolidation existant dans le référentiel international, sont définies en référence à des groupes ayant des structures juridiques intégrant les notions classiques de société-mère et de filiales.

Le Groupe Crédit Agricole, qui repose sur une organisation mutualiste, ne s'inscrit pas directement et simplement dans le cadre de ces règles, compte tenu de sa structure dite de pyramide inversée.

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé, par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole S.A., dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code Monétaire et financier.

Ces différents textes expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existent, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique, et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du Groupe Crédit Agricole.

Ces différents attributs, déclinés au niveau régional et attachés à la communauté régionale de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France représentent les éléments principaux qui caractérisent généralement la notion de société-mère : valeurs, objectifs et idéal communs, centralisation financière et prises de décisions politique commerciale communes, histoire partagée.

C'est pourquoi, en accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle et existant à deux niveaux, national et régional.

Cette maison-mère conventionnelle étant définie, le Groupe Crédit Agricole applique les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

La maison-mère conventionnelle régionale est constituée de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France et des Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel qui lui sont affiliées ; ses comptes consolidés sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques.

✓ **Notions de contrôle**

Conformément aux normes internationales, toutes les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve que leur apport soit jugé significatif et qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf si dans des circonstances exceptionnelles, il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle. Le contrôle exclusif existe également lorsque la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose de la majorité des pouvoirs au sein des organes de direction.

Le contrôle conjoint s'exerce dans les co-entités au titre desquelles deux co-entrepreneurs ou plus sont liés par un apport contractuel établissant un contrôle conjoint.

L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans une entité.

✓ **Exclusions du périmètre de consolidation**

Conformément aux dispositions prévues par les normes IAS 28 § 1 et IAS 31 § 1, les participations minoritaires détenues par des entités de capital-risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat soit par nature soit sur option.

➤ **Méthodes de consolidation**

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature de contrôle exercée par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale.

- l'intégration globale, pour les entités sous contrôle exclusif, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France,
- l'intégration proportionnelle, pour les entités sous contrôle conjoint, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France,
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

L'intégration proportionnelle consiste à substituer à la valeur des titres dans les comptes de la société consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans le bilan et le résultat de la société consolidée.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

➤ **Retraitements et éliminations**

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués, sauf s'ils sont jugés non significatifs.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

2. Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2008 est présenté de façon détaillée à la fin des notes annexes.

2.1 Evolutions du périmètre de consolidation de l'exercice

➤ **Sociétés nouvellement consolidées au 31 décembre 2008**

Néant

➤ **Sociétés sorties du périmètre au 31 décembre 2008**

Néant

➤ **Changement de dénomination sociale**

Néant

➤ **Changement de méthode de consolidation**

Néant

2.2 Participations non consolidées

Ces titres enregistrés au sein du portefeuille « Actifs disponibles à la vente », sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement

(en milliers d'euros)	31.12.2008		31.12.2007	
	Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe	Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe
Titres de participation non consolidés (détail)				
Groupe CAM				
SAS LA BOETIE	219 216	2,11	447 795	2,11
SACAM DEVELOPT	16 632	2,11	19 927	2,11
SACAM INTERNATIONAL	22 288	2,11	18 963	2,11
SACAM	3 586	3,85	3 491	3,85
SCI DE LA SEINE	2 675	2,28	2 675	2,28
SCI CAM	1 690	2,86	1 526	2,86
CA TITRES	839	1,27	1 040	1,79
SACAM FIRECA	901	1,76	866	1,76
VAUBAN FINANCE	420	1,92	413	1,92
SACAM ASSURANCE CAUTION	386	2,32	327	2,32
SACAM PLEIN CHAMP	277	7,02	238	7,02
SACAM PROGICA	166	1,84	164	1,84
CEDICAM	148	1,02	148	1,02
ATTICA	88	0,87	88	0,87
SACAM MACHINISME	78	2,57	78	2,57
SAS TLJ	43	0,99	50	1,00
SACAM SANTEFI	24	1,65	38	1,65
RADIAN	28	1,28	27	1,28
SACAM SQUARE HABITAT	10	1,39	10	1,39
MIROMESNIL SAS	3	2,10	6	2,10
SEGUR SAS	3	2,10	6	2,10
SACAM PARTICIPATION	5	1,89	5	1,89
COURCELLE SNC	3	2,10	3	2,10
Filiales				
INOVAL (en liquidation)				
BOUTET IMMOBILIER *	10	100,00	10	100,00
CREDIT VDF IMMOBILIER *	2 000	100,00	1 000	100,00
VAL DE France EXPANSION	2 000	100,00	-	-
Autres				
SP AGRALYS	1 105	2,87		
SP ARIANE	625	0,27		
CARCIE SAS	210	21,00	-	-
SAFER DU CENTRE	394	10,03	365	10,03
SEM PATRIMOINE	353	7,93	353	7,93
SEM GEDIA	200	1,50	198	1,50
CENTRE CAPITAL DEVELOPPEMENT	145	1,35	140	1,35
SAEM TERRITOIRES ET DEVELOPPEMENT	80	1,25	79	1,25
SEM CAD	50	1,47	50	1,47
GRAND BLOIS DEVELOPPEMENT	63	4,23	47	4,23
CHARTEXPO	25	0,93	24	0,93
SEMPAT 28	48	0,80		
CA TOP GIE	5	8,33		
SEM CHARTRES	1	0,17	2	0,17
SICA VIGNERONS VALLEE DU CHER	2	4,81	2	4,81
Valeur au bilan des titres de participation non consolidés (1)	276 825		500 154	

(1) Dont 714 K € comptabilisés en résultat au titre de la dépréciation durable.

* Sociétés non consolidées: activité non significative.

3. Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture

La gestion du risque bancaire au sein de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France est assurée par la direction de la qualité, des risques, des contrôles et de la technologie qui est rattachée au Directeur général et qui a pour mission d'assurer la maîtrise des risques de crédit, de marchés et opérationnels ainsi que le pilotage des projets impactant ces risques.

La description de ce dispositif ainsi que les informations narratives figurent désormais dans le rapport de gestion, chapitre « facteurs de risque », comme le permet la norme IFRS7. Les tableaux de ventilation comptables continuent néanmoins de figurer dans les Etats financiers.

3.1. Risque de crédit

(cf. rapport de gestion chapitre 5.1)

Le risque de crédit désigne la possibilité de subir une perte si un emprunteur, un garant ou une contrepartie ne respecte pas son obligation de rembourser un prêt ou de s'acquitter de toute obligation financière

En tant qu'établissement de crédit soumis à la loi bancaire, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France assume la responsabilité des opérations qu'elle initie. Toutefois au titre de ses missions d'organe central du réseau, Crédit Agricole S.A. garantit la liquidité et la solvabilité des Caisses régionales.

La Caisse régionale présente à la garantie de FONCARIS (Fonds de garantie interne du Groupe Crédit Agricole, établissement de crédit, filiale à 100% de Crédit Agricole S.A.) tous les risques qu'elle prend sur un emprunteur donné dès lors que leur montant global atteint un seuil d'éligibilité contractualisé pour une période de 6 ans.

Après examen du dossier au sein d'un Comité ad hoc, FONCARIS peut décider de garantir la Caisse régionale, en règle générale à hauteur de 50%. En cas de défaut effectif, la Caisse régionale est indemnisée, dans la limite du taux de couverture, sur la perte résiduelle après épuisement des procédures de recouvrement et mise en jeu de toutes les sûretés".

Exposition maximum au risque de crédit

L'exposition maximum au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

(en milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrat en unités de compte)	9 379	8 014
Instruments dérivés de couverture	30 034	- 17 982
Actifs disponible à la vente (hors titres à revenu variable)	217 593	226 046
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	1 738	4 946
Prêts et créances sur la clientèle	5 012 451	4 524 659
Actif financiers détenus jusqu'à l'échéance	172 154	155 812
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciation)	5 443 349	4 901 495
Engagements de financement donnés	904 424	814 518
Engagements de garantie financière donnés	61 824	89 099
Provisions - Engagements par signature	211	219
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	966 459	903 836
TOTAL Exposition nette	6 409 808	5 805 331

La présentation de diverses concentrations de risques permet de donner une information sur la diversification de cette exposition aux risques.

Concentrations par agents économiques de l'activité de crédit

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique (hors opérations internes au crédit agricole) :

(en milliers d'euros)	31.12.2008					Total
	Encours bruts	dont Encours douteux	dépréciations / encours douteux	dont Encours douteux compromis	dépréciations / encours douteux compromis	
Administrations centrales	5 366					5 366
Etablissements de crédit	1 735					1 735
Institutions non établissements de crédit	542 206	30	30	43	43	542 133
Grandes entreprises	1 042 718	18 424	14 025	12 180	10 132	1 018 561
Clientèle de détail	3 516 551	47 019	25 360	25 390	20 462	3 470 729
Total *	5 108 576	65 473	39 415	37 613	30 637	5 038 524
Créances rattachées nettes						30 515
Dépréciations sur base collective						54 850
Valeurs nettes au bilan						5 014 189

* Dont encours clientèle sains restructurés pour 22 114 milliers d'euros

(en milliers d'euros)	31.12.2007					Total
	Encours bruts	dont Encours douteux	dépréciations / encours douteux	dont Encours douteux compromis	dépréciations / encours douteux compromis	
Administrations centrales	20 364					20 364
Etablissements de crédit	4 938					4 938
Institutions non établissements de crédit	433 213				49	433 164
Grandes entreprises	1 093 586	21 864	13 490	18 706	15 355	1 064 741
Clientèle de détail	3 074 392	34 135	18 758	24 286	20 620	3 035 014
Total *	4 626 493	55 999	32 248	42 992	36 024	4 558 221
Créances rattachées nettes						27 011
Dépréciations sur base collective						55 627
Valeurs nettes au bilan						4 529 605

* Dont encours clientèle sains restructurés pour 29 422 milliers d'euros

Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Administrations centrales	488	2 704
Institutions non établissements de crédit	240 017	102 898
Grandes entreprises	336 667	412 550
Clientèle de détail	327 252	296 222
Total	904 424	814 374
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
Administrations centrales		
Institutions non établissements de crédit	494	494
Grandes entreprises	53 519	79 793
Clientèle de détail	7 790	8 812
Total	61 803	89 099

Dettes envers la clientèle -Ventilation par agent économique

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Administrations centrales		320
Institutions non établissements de crédit	664	7 310
Grandes entreprises	235 149	284 358
Clientèle de détail	1 730 919	1 357 700
Total	1 966 732	1 649 688
Dettes rattachées	4 893	2 089
Valeur au bilan	1 971 625	1 651 777

Concentrations par zone géographique de l'activité de crédit

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par zone géographique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	31.12.2008					
	Encours bruts	dont Encours douteux	dépréciations / encours douteux	dont Encours douteux compromis	dépréciations / encours douteux compromis	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>						
France (y compris DOM-TOM)	5 099 438	65 277	39 344	36 979	30 320	5 029 774
Autres pays de l'UE	4 849	196	71	156	71	4 707
Autres pays d'Europe	346			14	14	332
Amérique du Nord	1 389					1 389
Amériques Centrale et du Sud	343					343
Afrique et Moyen Orient	1 253			464	232	1 021
Asie et Océanie (hors Japon)	873					873
Japon	85					85
Total *	5 108 576	65 473	39 415	37 613	30 637	5 038 524
Créances rattachées nettes						30 515
Dépréciations sur base collective						54 850
Valeurs nettes au bilan						5 014 189

* Dont encours clientèle sains restructurés pour 22 114 milliers d'euros

	31.12.2007					
	Encours bruts	dont Encours douteux	dépréciations / encours douteux	dont Encours douteux compromis	dépréciations / encours douteux compromis	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>						
France (y compris DOM-TOM)	4 616 985	55 892	32 217	42 426	35 708	4 549 060
Autres pays de l'UE	4 707	107	31	5	4	4 672
Autres pays d'Europe	273			15	15	258
Amérique du Nord	1 782			131	65	1 717
Amériques Centrale et du Sud	49					49
Afrique et Moyen Orient	1 650			464	232	1 418
Asie et Océanie (hors Japon)	974					974
Japon	73					73
Total *	4 626 493	55 999	32 248	43 041	36 024	4 558 221
Créances rattachées nettes						27 011
Dépréciations sur base collective						55 627
Valeurs nettes au bilan						4 529 605

* Dont encours clientèle sains restructurés pour 29 422 milliers d'euros

Engagements donnés en faveur de la clientèle par zone géographique :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	904 246	813 838
Autres pays de l'UE	141	388
Autres pays d'Europe	1	89
Amérique du Nord	8	18
Amériques Centrale et du Sud		
Afrique et Moyen Orient	28	41
Asie et Océanie (hors Japon)		
Japon		
Total	904 424	814 374
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	61 785	89 094
Autres pays de l'UE	5	5
Autres pays d'Europe		
Amérique du Nord		
Amériques Centrale et du Sud		
Afrique et Moyen Orient	13	
Asie et Océanie (hors Japon)		
Japon		
Total	61 803	89 099

Dettes envers la clientèle par zone géographique

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
France (y compris DOM-TOM)	1 933 439	1 610 374
Autres pays de l'UE	5 056	3 714
Autres pays d'Europe	474	797
Amérique du Nord	1 453	1 315
Amériques Centrale et du Sud	253	122
Afrique et Moyen Orient	1 332	816
Asie et Océanie (hors Japon)	257	142
Japon	31	21
Organismes supra-nationaux	24 437	32 387
Total	1 966 732	1 649 688
Dettes rattachées	4 893	2 089
Valeur au bilan	1 971 625	1 651 777

Informations sur les actifs financiers en souffrance ou dépréciés

Actifs financiers en souffrance ou dépréciés par agent économique

	31.12.2008						31.12.2008	31.12.2008
	Arriérés de paiement sur créances non dépréciées					Valeur nette comptable des actifs dépréciés		
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance			
(en milliers d'euros)								
Instruments de capitaux propres						1246	-1597	
Instruments de dette								
Administrations centrales								
Etablissements de crédit								
Institutions non établissements de crédit								
Grandes entreprises								
Clientèle de détail								
Prêts et avances	109 969	5 143	521		115 633	33 034	- 129 533	28 489
Administrations centrales					-			
Etablissements de crédit					-			
Institutions non établissements de crédit	31 090				31 090	-	- 78	
Grandes entreprises	18 210	1 505	1		19 716	6 447	- 38 319	1 903
Clientèle de détail	60 669	3 638	520		64 827	26 587	- 91 136	26 586
Autres actifs financiers								
Total	109 969	5 143	521		115 633	34 280	- 131 130	28 489

Garanties non affectées								
-------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--

	31.12.2007						31.12.2007	31.12.2007
	Arriérés de paiement sur créances non dépréciées					Valeur nette comptable des actifs dépréciés		
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance			
(en milliers d'euros)								
Instruments de capitaux propres						1 192	- 1 584	
Instruments de dette								
Administrations centrales								
Etablissements de crédit								
Institutions non établissements de crédit								
Grandes entreprises								
Clientèle de détail								
Prêts et avances	130 587	5 831	439	102	136 959	30 768	- 129 240	112 355
Administrations centrales					-			
Etablissements de crédit					-			
Institutions non établissements de crédit	45 546	158		60	45 764	-	- 668	
Grandes entreprises	31 656	4 502	142	27	36 327	11 725	- 43 598	38 444
Clientèle de détail	53 385	1 171	297	15	54 868	19 043	- 84 974	73 911
Autres actifs financiers								
Total	130 587	5 831	439	102	136 959	30 768	- 129 240	112 355

Garanties non affectées						-		
-------------------------	--	--	--	--	--	---	--	--

Opérations sur instruments dérivés – Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie sur instruments dérivés est représenté par le risque de crédit potentiel, calculé et pondéré selon les normes prudentielles.

Pour information, les effets des accords de compensation, qui réduisent ce risque, sont également présentés.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008		31.12.2007	
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel *	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel *
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés				
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés			115	129
Risques sur les autres contreparties				
Total	-	-	115	129
Risques sur contrats de : - taux d'intérêt, change et matières premières - dérivés actions et sur indices				
Total	-	-	-	-
Incidence des accords de compensation	-	-	-	-
Total après effets des accords de compensation	-	-	115	129

3.2. Risques de marché

(cf. rapport de gestion chapitre 5.2)

Le risque de marchés représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment : les taux d'intérêts, les taux de change, le cours des actions, le prix des matières premières, ainsi que de leur volatilité implicite.

Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle

Instruments dérivés de couverture – juste valeur actif :

(en milliers d'euros)	31.12.2008						31.12.2007	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	58 771	0	0	58 771	11 158
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				58 771			58 771	11 158
. Options de taux								
. Caps-floors-collars								
. Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or :	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
Autres instruments :	0	0	0	0	0	0	0	0
. Dérivés sur actions & indices boursiers								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
Sous total	0	0	0	58 771	0	0	58 771	11 158
. Opérations de change à terme								
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	58 771	0	0	58 771	11 158

Instruments dérivés de transaction – juste valeur actif :

(en milliers d'euros)	31.12.2008						31.12.2007	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	1 566	0	0	1 566	816
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				1 532			1 532	816
. Options de taux								
. Caps-floors-collars				34			34	
. Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or :	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
Autres instruments :	0	0	0	0	0	0	0	17
. Dérivés sur actions & indices boursiers								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								17
. Autres								
Sous total	0	0	0	1 566	0	0	1 566	833
. Opérations de change à terme								
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	1 566	0	0	1 566	833

Instruments dérivés de couverture – juste valeur passif :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008						31.12.2007	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
<u>Instruments de taux d'intérêt :</u>	0	0	0	28 737	0	0	28 737	29 140
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				28 737			28 737	29 140
. Options de taux								
. Caps-floors-collars								
. Autres instruments conditionnels								
<u>Instruments de devises et or :</u>	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
<u>Autres instruments :</u>	0	0	0	0	0	0	0	0
. Dérivés sur actions & indices boursiers								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
Sous total	0	0	0	28 737	0	0	28 737	29 140
. Opérations de change à terme								
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	28 737	0	0	28 737	29 140

Instruments dérivés de transaction – juste valeur passif :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008						31.12.2007	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
<u>Instruments de taux d'intérêt :</u>	0	0	0	1 532	0	34	1 566	816
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				1 532			1 532	816
. Options de taux								
. Caps-floors-collars						34	34	
. Autres instruments conditionnels								
<u>Instruments de devises et or :</u>	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
<u>Autres instruments :</u>	0	0	0	0	0	0	0	0
. Dérivés sur actions & indices boursiers								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
Sous total	0	0	0	1 532	0	34	1 566	816
. Opérations de change à terme								
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	1 532	0	34	1 566	816

Opérations sur instruments dérivés : montant des engagements

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
	Total encours notionnel	Total encours notionnel
Instruments de taux d'intérêt :	1 607 200	1 484 472
. Futures		
. FRA		
. Swaps de taux d'intérêts	1 601 782	1 483 154
. Options de taux		
. Caps-floors-collars	5 418	1 318
. Autres instruments conditionnels		
Instruments de devises et or :	0	0
. Opérations fermes de change		
. Options de change		
Autres instruments :	0	154 630
. Dérivés sur actions & indices boursiers		
. Dérivés sur métaux précieux		
. Dérivés sur produits de base		
. Dérivés de crédits		154 630
. Autres		
Sous total	1 607 200	1 639 102
. Opérations de change à terme	333	2 868
Total	1 607 533	1 641 970

Risques de taux

(cf. rapport de gestion chapitre 5.3)

Le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financiers du fait de l'évolution des taux d'intérêt

Détail des emprunts obligataires et des dettes subordonnées par monnaie d'émission

	31.12.2008			31.12.2007		
	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée	Emprunts obligatoires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée
(en milliers d'euros)						
EUR	-	18 220	-	-	21 270	-
. Taux fixe	-	18 220	-	-	21 270	-
. Taux variable	-	-	-	-	-	-
Autres devises de l'UE	-	-	-	-	-	-
. Taux fixe	-	-	-	-	-	-
. Taux variable	-	-	-	-	-	-
USD	-	-	-	-	-	-
. Taux fixe	-	-	-	-	-	-
. Taux variable	-	-	-	-	-	-
JPY	-	-	-	-	-	-
. Taux fixe	-	-	-	-	-	-
. Taux variable	-	-	-	-	-	-
Autres devises	-	-	-	-	-	-
. Taux fixe	-	-	-	-	-	-
. Taux variable	-	-	-	-	-	-
Total	-	18 220	-	-	21 270	-
. Taux fixe	-	18 220	-	-	21 270	-
. Taux variable	-	-	-	-	-	-

(Total en principal , hors dettes rattachées non ventilables)

Risque de change

(cf. rapport de gestion chapitre 5.2)

Le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise

La contribution des différentes devises au bilan consolidé s'établit comme suit :

(en milliers d'euros)	31.12.2008		31.12.2007	
	Actif	Passif	Actif	Passif
EUR	6 550 671	6 551 027	6 423 263	6 423 181
Autres devises de l'UE	4	4	6	158
USD	1 669	1 313	1 565	1 495
JPY	16	16		
Autres devises	31	31		
Total bilan	6 552 391	6 552 391	6 424 834	6 424 834

Risque de prix

(cf. rapport de gestion chapitre 5.2)

Le risque de prix résulte de la variation de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions.

Sont notamment soumis à ce risque : les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières.

3.3. Risque de liquidité et de financement

(cf. rapport de gestion chapitre 5.4)

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance. Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France en tant qu'établissement de crédit respecte les exigences en matière de liquidité définies par les textes suivants :

- le règlement CRBF n° 88-01 du 22 février 1988 relatif à la liquidité,
- L'instruction de la Commission bancaire n° 88-03 du 22 avril 1988 relative à la liquidité,
- L'instruction de la Commission bancaire n° 89-03 du 20 avril 1989 relative aux conditions de prise en compte des accords de refinancement dans le calcul de la liquidité.

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	253 750	140 983	20 742	122 825	538 300
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	797 570	506 353	1 621 422	2 181 496	5 106 841
Total	1 051 320	647 336	1 642 164	2 304 321	5 645 141
Créances rattachées					42 645
Dépréciations					129 533
Valeurs nettes au bilan					5 558 253

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2007				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (hors opérations internes au Crédit Agricole)	2 965			1 973	4 938
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	666 525	506 783	1 565 205	1 883 042	4 621 555
Total	669 490	506 783	1 565 205	1 885 015	4 626 493
Créances rattachées					32 352
Dépréciations					129 240
Valeurs nettes au bilan					4 529 605

Dettes des établissements de crédit et de la clientèle par durée résiduelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	435 760	716 714	1 045 102	1 212 938	3 410 514
Dettes envers la clientèle	1 428 829	452 837	84 946	120	1 966 732
Total	1 864 589	1 169 551	1 130 048	1 213 058	5 377 246
Dettes Rattachées					12 991
Valeur au bilan					5 390 237

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2007				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	428 959	752 807	1 017 817	1 221 938	3 421 521
Dettes envers la clientèle	1 477 012	43 550	7 796	121 330	1 649 688
Total	1 905 971	796 357	1 025 613	1 343 268	5 071 209
Dettes Rattachées					10 132
Valeur au bilan					5 081 341

Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes représentées par un titre					
Bons de caisse	515				515
Titres du marché interbancaire					
Titres de créances négociables :	105 686	22 740	-	-	128 426
. Émis en France	105 686	22 740			
. Émis à l'étranger					
Emprunts obligataires					
Autres dettes représentées par un titre					
Total	106 201	22 740	-	-	128 941
Dettes rattachées					1 358
Valeur au bilan					130 299
Dettes subordonnées					
Dettes subordonnées à durée déterminée				18 220	18 220
Dettes subordonnées à durée indéterminée					-
Dépôt de garantie à caractère mutuel					-
Titres et emprunts participatifs			457		457
Total	-	-	457	18 220	18 677
Dettes rattachées					149
Valeur au bilan					18 826

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2007				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes représentées par un titre					
Bons de caisse	588				588
Titres du marché interbancaire					-
Titres de créances négociables :	60 139	89 320	-	-	149 459
. Émis en France	60 139	89 320			149 459
. Émis à l'étranger					-
Emprunts obligataires					-
Autres dettes représentées par un titre					-
Total	60 727	89 320	-	-	150 047
Dettes rattachées					1 041
Valeur au bilan					151 088
Dettes subordonnées					
Dettes subordonnées à durée déterminée				21 270	21 270
Dettes subordonnées à durée indéterminée					-
Dépôt de garantie à caractère mutuel					-
Titres et emprunts participatifs			457		457
Total	-	-	457	21 270	21 727
Dettes rattachées					232
Valeur au bilan					21 959

3.4. Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change

(cf. rapport de gestion chapitre 5.5)

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'une **relation de couverture** sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi

- de couverture de valeur,
- de couverture de résultats futurs,
- de couverture d'un investissement net en devise.

Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle décrivant la stratégie, l'instrument couvert et l'instrument de couverture ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité.

Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque de variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

Couverture d'un investissement net en devise

Les couvertures d'un investissement net en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liés à des détentions d'actifs ou de passifs dans des devises différentes de la devise de référence de l'entité.

Instruments dérivés de couverture

	31.12.2008			31.12.2007		
	Valeur marché		Montant Notionnel	Valeur marché		Montant Notionnel
	positive	négative		positive	négative	
<i>(en milliers d'euros)</i>						
COUVERTURE DE JUSTE VALEUR	58 402	28 014	1 445 223	9 556	28 995	1 369 049
Taux d'intérêt	58 402	28 014	1 445 223	9 556	28 995	1 369 049
Capitaux propres						
Change						
Crédit						
Matières premières						
Autres						
COUVERTURE DE FLUX DE TRESORERIE	369	723	43 697	1 602	145	58 389
Taux d'intérêt	369	723	43 697	1 602	145	58 389
Capitaux propres						
Change						
Crédit						
Matières premières						
Autres						
COUVERTURE D'INVESTISSEMENT NETS DANS UNE ACTIVITE A L'ETRANGER						
TOTAL INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE	58 771	28 737	1 488 920	11 158	29 140	1 427 438

3.5. Risques opérationnels

(cf. rapport de gestion chapitre 5.6)

Le risque opérationnel est le risque de pertes dues à une inadéquation ou à une défaillance des procédures, personnels, systèmes interne ou à des événements externes et qui n'est pas lié à un risque de crédit, de marché ou de liquidité.

En 2004, le déploiement du dispositif risques opérationnels avec dans un premier temps l'outil « EUROPA » a permis de réaliser une cartographie, pour l'ensemble des Caisses régionales et de leurs filiales, permettant par une approche qualitative et quantitative d'apprécier le niveau d'exposition d'une entité à ces risques opérationnels avérés et potentiels dans l'ensemble des métiers et fonctions (opérationnelles et support) qui la concernent et de recenser, de qualifier et de coter ces risques opérationnels.

En 2005, le Groupe Crédit Agricole a poursuivi la mise en œuvre du dispositif avec le déploiement de l'outil « OLIMPIA » qui permet de collecter les incidents survenus depuis le 1^{er} janvier.

Cette démarche quantitative et continue permet de recenser et de collecter les risques opérationnels avérés et d'en mesurer les fréquences et les impacts financiers.

Ce dispositif permet d'évaluer le coût du risque opérationnel qui doit figurer dans le tableau de bord de l'entité, d'en analyser l'évolution et ses composantes afin d'établir des priorités en matière d'actions correctrices, d'alerter le management sur les incidents significatifs de la période nécessitant le cas échéant des mesures palliatives appropriées, ou de fournir les informations nécessaires à l'unité en charge des polices d'assurance et/ou pour adapter la politique de couverture des risques de l'entité.

3.6. Gestion du capital et ratios réglementaires

L'amendement de la norme IAS 1 adopté par l'Union européenne le 11 janvier 2006 prévoit des informations sur le capital et sa gestion. L'objectif de l'amendement est de fournir au lecteur des informations sur les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital de l'émetteur. A ce sujet, des informations de nature qualitative et quantitative sont requises en annexe et notamment : données chiffrées récapitulatives sur les éléments gérés en tant que capital, description des éventuelles contraintes externes auxquelles l'entreprise est soumise au titre de son capital (par exemple du fait d'obligations réglementaires), indication ou non du respect des contraintes réglementaires et en cas de défaut de respect, une indication des conséquences qui en découlent.

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droits français les directives européennes « adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit » et « conglomérats financiers », la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France est soumise au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan.

La gestion des fonds propres de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens du règlement 90-02 et exigés par la Commission Bancaire afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

L'arrêté du 20 février 2007 transpose dans la réglementation française le dispositif européen CRD (Capital Requirements Directive) (2006-48-CE et 2006-49 CE). Le texte définit les « exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises

d'investissement » et les modalités de calcul du ratio de solvabilité à compter du 1er janvier 2008.

Conformément à ces dispositions, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France a intégré dès 2007, dans la gestion des fonds propres et des risques, les impacts liés au passage à la nouvelle directive européenne CRD.

Toutefois, le régulateur a défini jusqu'à fin 2009 les niveaux planchers de fonds propres suivants :

- 95 % des exigences de fonds propres telles qu'elles auraient été calculées en CAD jusqu'au 31/12/2007 ;
- 90 % de ces exigences jusqu'au 31/12/2008 ;
- 80 % de ces exigences jusqu'au 31/12/2009.

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- les fonds propres durs (tier 1) déterminés à partir des capitaux propres du groupe et retraités notamment des gains et pertes latents,
- les fonds propres complémentaires (tier 2), limités à 100% du montant des fonds propres de base et composés principalement des dettes subordonnées,
- les fonds propres surcomplémentaires admis au ratio (tier 3) composés principalement de dettes subordonnées à maturité plus courte.

Les déductions relatives notamment aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent désormais directement sur les montants du tier 1 et du tier 2, conformément à la réglementation.

En application de la réglementation, Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France doit respecter en permanence un ratio de fonds propres de base égal au moins à 4% et un ratio de solvabilité de 8%.

Au 31/12/08, comme au 31/12/07, Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France répond à ces exigences réglementaires.

Notes relatives au compte de résultat

4.1. Produits et Charges d'intérêts

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Sur opérations avec les établissements de crédit	2 648	2 424
Sur opérations internes au Crédit Agricole	31 736	34 098
Sur opérations avec la clientèle	225 909	195 795
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	19	
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	8 136	7 140
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	57 313	58 295
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et produits assimilés		
Produits d'intérêts (1) (2)	325 761	297 752
Sur opérations avec les établissements de crédit	-175	-138
Sur opérations internes au Crédit Agricole	-140 426	-126 812
Sur opérations avec la clientèle	-25 372	-13 424
Actifs financiers disponibles à la vente	-197	-1
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Sur dettes représentées par un titre	-7 559	-4 713
Sur dettes subordonnées	-851	-939
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	-55 526	-59 106
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et charges assimilées		
Charges d'intérêts	-230 106	-205 133

(1) dont 4 678 milliers d'euros sur créances dépréciées individuellement

(2) dont 3 688 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat

4.2. Commissions nettes

	31.12.2008			31.12.2007		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Sur opérations avec les établissements de crédit	286	-175	111	266	-170	96
Sur opérations internes au Crédit Agricole	15 106	-7 853	7 253	12 814	-5 153	7 661
Sur opérations avec la clientèle	25 585	-116	25 469	23 613	-146	23 467
Sur opérations sur titres			0			0
Sur opérations de change	25		25	21		21
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	2 908	-383	2 525	2 185	-355	1 830
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	39 663	-4 507	35 156	38 855	-4 786	34 069
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	13 876	-106	13 770	12 673	-13	12 660
Produits nets des commissions	97 449	-13 140	84 309	90 427	-10 623	79 804

4.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Dividendes reçus		
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	-422	358
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par option	372	484
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	100	99
Résultat de la comptabilité de couverture		1
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	50	942

Profit net ou perte nette résultant de la comptabilité de couverture

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2008		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur			
<i>Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts</i>	1 416		1 416
<i>Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)</i>		1 416	- 1 416
Couvertures de flux de trésorerie			
<i>Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace</i>			
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger			
<i>Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace</i>			
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers			
<i>Variations de juste valeur des éléments couverts</i>	23 960	74 481	- 50 521
<i>Variations de juste valeur des dérivés de couverture</i>	57 201	6 680	50 521
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux			
<i>Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace</i>			
Cessation de la comptabilité de couverture dans le cas d'une couverture de flux de trésorerie			
Total résultat de la comptabilité de couverture	82 577	82 577	-

<i>(en milliers d'euros)</i>	2 007		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur			
<i>Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts</i>			
<i>Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)</i>			
Couvertures de flux de trésorerie			
<i>Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace</i>			
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger			
<i>Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace</i>			
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers			
<i>Variations de juste valeur des éléments couverts</i>	15 711	7 329	8 382
<i>Variations de juste valeur des dérivés de couverture</i>	1 676	10 058	- 8 382
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux			
<i>Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace</i>			
Cessation de la comptabilité de couverture dans le cas d'une couverture de flux de trésorerie			
Total résultat de la comptabilité de couverture	17 387	17 387	

4.4. Gains ou perte nets sur Actifs financiers disponibles à la vente

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Dividendes reçus	23 955	23 016
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente	5 754	5 187
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres à revenu variable) (1)	-13	-7
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances		
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	29 696	28 196

(1) Sacam Fireca SAS : 13 K€

4.5. Produits et charges nets des autres activités

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation		
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance		
Autres produits nets de l'activité d'assurance		
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance		
Produits nets des immeubles de placement	-2	221
Autres produits (charges) nets	18 307	19 352
Produits (charges) des autres activités	18 305	19 573

4.6 Charges générales d'exploitation

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Charges de personnel	70 303	71 137
Impôts et taxes	4 067	4 003
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	37 016	35 902
Charges d'exploitation	111 386	111 042

Honoraires des commissaires aux comptes

<i>(en milliers d'euros)</i>	Cabinet Ernst & Young	Cabinet KPMG	Total
	2008	2008	2008
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	82	72	154
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes			
TOTAL	82	72	154

4.7. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Dotations aux amortissements	6 893	7 218
Dotations aux dépréciations		
total	6 893	7 218

4.8. Coût du risque

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Dotations aux provisions et aux dépréciations	- 37 648	- 31 990
Actifs financiers disponibles à la vente		
Prêts et créances	- 36 813	- 30 273
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs	- 145	
Engagements par signature		- 345
Risques et charges	- 690	- 1 372
Reprises de provisions et de dépréciations	25 736	27 113
Actifs financiers disponibles à la vente		
Prêts et créances	25 374	23 930
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs	160	232
Engagements par signature	8	1 282
Risques et charges	194	1 669
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	- 11 912	- 4 877
Plus ou moins values de cession réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	- 1 690	- 530
Récupérations sur prêts et créances amortis	1 018	750
Décotes sur crédits restructurés	- 489	
Pertes sur engagements par signature		
Autres pertes		
Coût du risque	- 13 073	- 4 657

4.9. Gains ou pertes nets sur autres actifs

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	364	783
Plus-values de cession	382	795
Moins-values de cession	-18	-12
Titres de capitaux propres consolidés		
Plus-values de cession		
Moins-values de cession		
Gains ou pertes sur autres actifs	364	783

4.10. Impôts

Charge d'impôt :

(en milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Charge d'impôt courant	-24 058	-25 123
Charge d'impôt différé	-873	-1 483
Charge d'impôt de la période	-24 931	-26 606

Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

Au 31/12/2008

(en milliers d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d' écarts d'acquisitions et résultats des sociétés mises en équivalence	97 027	34,43%	33 406
Effet des différences permanentes			-4 208
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			-3 316
Effet de l'imposition à taux réduit			-94
Effet des autres éléments			-857
Taux et charge effectif d'impôt		25,70%	24 931

Au 31/12/2007

(en milliers d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d' écarts d'acquisitions et résultats des sociétés mises en équivalence	99 000	34,43%	34 086
Effet des différences permanentes			-3 627
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			-899
Effet de l'imposition à taux réduit			-100
Effet des autres éléments			-2 854
Taux et charge effectif d'impôt		26,87%	26 606

5. Informations sectorielles

Formation du produit net bancaire par secteur

	31/12/2008		
	Banque de proximité en France	Gestion pour compte propre et divers	Ensemble des métiers
Produits nets d'intérêts	95 655		95 655
Revenus des titres à revenus variables		50	50
Produits nets des commissions	84 309		84 309
Produits nets sur opérations financières		29 696	29 696
Autres produits nets d'exploitation	18 305		18 305
Produit net bancaire	198 269	29 746	228 015

	31/12/2007		
	Banque de proximité en France	Gestion pour compte propre et divers	Ensemble des métiers
Produits nets d'intérêts	92 619		92 619
Revenus des titres à revenus variables		942	942
Produits nets des commissions	79 804		79 804
Produits nets sur opérations financières		28 196	28 196
Autres produits nets d'exploitation	19 573		19 573
Produit net bancaire	191 996	29 138	221 134

6. Notes relatives au bilan

6.1. Caisse, Banques centrales

(en milliers d'euros)	31.12.2008		31.12.2007	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	27 449		25 159	
Banques centrales	2 804		2 962	
Total en principal	30 253	0	28 121	0
Créances / Dettes rattachées				
Valeur au bilan	30 253	0	28 121	0

6.2. Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	2 240	833
Actifs financiers à la Juste Valeur par résultat sur option	7 216	7 181
Juste valeur au bilan	9 456	8 014
<i>Dont Titres prêtés</i>		

Les montants relatifs aux titres reçus en pension livrée comprennent ceux que l'entité est autorisée à redonner en garantie.

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Titres détenus à des fins de transaction	674	0
- Effets publics et valeurs assimilées		0
- Obligations et autres titres à revenu fixe	597	
* Titres cotés	349	
* Titres non cotés	248	
- Actions et autres titres à revenu variable	77	0
* Titres cotés		
* Titres non cotés	77	
Instruments dérivés	1 566	833
Juste valeur au bilan	2 240	833

Actifs financiers à la Juste Valeur par résultat sur option

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Créances sur la clientèle		
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte		
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Titres à la juste valeur par résultat sur option	7 046	7 181
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe	7 046	7 181
* Titres cotés		7 181
* Titres non cotés	7 046	
- Actions et autres titres à revenu variable	0	0
* Titres cotés		
* Titres non cotés		
Juste valeur au bilan	7 046	7 181

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	1 566	816
Passifs financiers à la Juste Valeur par résultat sur option		
Juste valeur au bilan	1 566	816

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Titres vendus à découvert		
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée		
Dettes envers la clientèle		
Dettes envers les établissements de crédit		
Instruments dérivés	1 566	816
Juste valeur au bilan	1 566	816

6.3. Instruments dérivés de couverture

L'information détaillée est fournie à la note 3.4 relative à la couverture du risque de flux de trésorerie ou de juste valeur, notamment sur taux d'intérêts et de change.

6.4. Actifs financiers disponibles à la vente

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe	217 574	226 046
* Titres cotés		226 046
* Titres non cotés	217 574	
- Actions et autres titres à revenu variable	284 388	506 184
* Titres cotés		100
* Titres non cotés	284 388	506 084
Total des titres disponibles à la vente	501 962	732 230
Total des créances disponibles à la vente		
Créances rattachées	19	
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente (1)	501 981	732 230

(1) dont 714K€ comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances

Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008			31.12.2007
	Juste valeur	Gains latents	Pertes latentes	Juste valeur
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe	217 574	15 007	2 323	226 046
Actions et autres titres à revenu variable	9 290	708	66	6 030
Titres de participation non consolidés	275 098	9 350	111 239	500 154
Créances disponibles à la vente				
Créances rattachées	19			
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente	501 981	25 065	113 628	732 230
Impôts		-5 980	-823	
Gains et pertes latents sur actifs financiers disponibles à la vente (net IS)		19 085	112 805	

6.5. Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Prêts et créances sur les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Etablissements de crédit		
Comptes et prêts	1 735	2 965
dont comptes ordinaires débiteurs sains	1 735	2 965
dont comptes et prêts au jour le jour sains		
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés		
Titres non cotés sur un marché actif		1 973
Autres prêts et créances		
Total	1 735	4 938
Créances rattachées	3	8
Dépréciations		
Valeur nette	1 738	4 946
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires	146 329	129 026
Comptes et avances à terme	364 636	599 316
Prêts subordonnés	25 600	25 600
Titres non cotés sur un marché actif		
Total	536 565	753 942
Créances rattachées	7 499	7 460
Dépréciations		
Valeur nette	544 064	761 402
Valeur nette au bilan	545 802	766 348

Prêts et créances sur la clientèle

(en milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Opérations avec la clientèle (1)		
Créances commerciales	6 576	8 104
Autres concours à la clientèle	4 942 647	4 541 653
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	43 000	43 000
Titres non cotés sur un marché actif	2 220	2 220
Créances nées d'opérations d'assurance directe		
Créances nées d'opérations de réassurance		
Avances en comptes courants d'associés	90 273	5 852
Comptes ordinaires débiteurs	22 125	20 726
Total	5 106 841	4 621 555
Créances rattachées	35 143	32 344
Dépréciations	-129 533	-129 240
Valeur nette	5 012 451	4 524 659
Opérations de location financement		
Location-financement immobilier		
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées		
Total		
Créances rattachées		
Dépréciations		
Valeur nette		
Valeur nette au bilan	5 012 451	4 524 659

(1) dont 46 985 K€apportés en garantie à Casa dans le cadre de la participation du Groupe Crédit Agricole aux refinancements accordés par la Société de Financement de l'Economie Françaises (SFEF). La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

6.6. Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers

(en milliers d'euros)	31.12.2007	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31.12.2008
Créances sur établissements de crédit							
Créances clientèle	129 240		38 549	-38 256			129 533
dont dépréciations collectives	53 157			-1 269			51 888
dont risque sectoriels	2 470		1 717	-1 225			2 962
Opérations de location financement							
Titres détenus jusqu'à l'échéance							
Actifs disponibles à la vente	1 584		13				1 597
Autres actifs financiers	56		145	-160			41
Total des dépréciations des actifs financiers	130 880		38 707	-38 416			131 171

(en milliers d'euros)	31.12.2006	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31.12.2007
Créances sur établissements de crédit							
Créances clientèle	132 921		34 545	-38 226			129 240
dont dépréciations collectives	55 710			-2 553			53 157
dont risques sectoriels			2 470				2 470
Opérations de location financement							
Titres détenus jusqu'à l'échéance							
Actifs disponibles à la vente	2 019		7	-442			1 584
Autres actifs financiers	288			-232			56
Total des dépréciations des actifs financiers	135 228		34 552	-38 900		0	130 880

6.7. Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Dettes envers les établissements de crédit

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Etablissements de crédit		
Comptes et emprunts	3 630	3 791
dont comptes ordinaires créditeurs	871	827
dont comptes et emprunts au jour le jour		
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée		
Total	3 630	3 791
Dettes rattachées	26	27
Valeur au bilan	3 656	3 818
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs		2 257
Comptes et avances à terme	3 406 884	3 415 473
Total	3 406 884	3 417 730
Dettes rattachées	8 072	8 016
Valeur au bilan	3 414 956	3 425 746
Valeur au bilan des dettes envers les établissements de crédit	3 418 612	3 429 564

Dettes envers la clientèle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Comptes ordinaires créditeurs	1 214 007	1 262 407
Comptes d'épargne à régime spécial	24 437	32 387
Autres dettes envers la clientèle	728 288	354 894
Titres donnés en pension livrée		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
Dettes nées d'opérations de réassurance		
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques		
Total	1 966 732	1 649 688
Dettes rattachées	4 893	2 089
Valeur au bilan	1 971 625	1 651 777

6.8. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Effets publics et valeurs assimilées	20 910	20 954
Obligations et autres titres à revenu fixe	148 047	132 119
Total	168 957	153 073
Créances rattachées	3 197	2 739
Dépréciations		
Valeurs nettes au bilan	172 154	155 812

6.9. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Dettes représentées par un titre		
Bons de caisse	515	588
Titres du marché interbancaire		
Titres de créances négociables :	128 426	149 459
. Émis en France	128 426	149 459
. Émis à l'étranger		
Emprunts obligataires		
Autres dettes représentées par un titre		
Total	128 941	150 047
Dettes rattachées	1 358	1 041
Valeur au bilan	130 299	151 088
Dettes subordonnées		
Dettes subordonnées à durée déterminée	18 220	21 270
Dettes subordonnées à durée indéterminée		
Dépôt de garantie à caractère mutuel		
Titres et emprunts participatifs	457	457
Total	18 677	21 727
Dettes rattachées	149	232
Valeur au bilan	18 826	21 959

6.10. Actifs et passifs d'impôts différés

Impôts différés - Actif <i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Provisions pour risques et charges non déductibles	23 091	23 179
Charges à payer non déductibles	786	1 187
Couvertures de Flux de Trésorerie	250	47
Autres impôts différés actif	31 987	13 453
Total impôt différé actif	56 114	37 866

Impôts différés - Passif <i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Actifs disponibles à la vente	813	3 493
Couvertures de Flux de Trésorerie	112	536
Autres différences temporaires		
Autres impôts différés passif	28 945	10 155
Total impôt différé passif	29 870	14 184

Les impôts différés actif et passif sont compensés au bilan.

6.11. Comptes de régularisation actif, passif et divers

Comptes de régularisation actif

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Autres actifs	52 000	47 495
Comptes de stocks et emplois divers	107	107
Gestion collective des titres Livret développement durable		
Débiteurs divers	31 592	29 054
Comptes de règlements	20 301	18 334
Capital souscrit non versé		
Autres actifs d'assurance		
Parts des réassureurs dans les provisions techniques		
Comptes de régularisation	66 387	76 713
Comptes d'encaissement et de transfert	30 801	47 096
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	2	
Produits à recevoir	34 782	28 904
Charges constatés d'avance	802	713
Autres comptes de régularisation		
Valeur nette au bilan	118 387	124 208

Comptes de régularisation passif

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Autres passifs (1)	55 411	49 982
Comptes de règlements	19 387	15 510
Créditeurs divers	30 089	29 469
Versement restant à effectuer sur titres	5 935	4 803
Autres		200
Comptes de régularisation	52 796	52 034
Comptes d'encaissement et de transfert (2)	6 458	11 891
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts		
Produits constatés d'avance	22 430	18 124
Charges à payer	23 908	21 947
Autres comptes de régularisation		72
Valeur au bilan	108 207	102 016

6.12. Immeubles de placement

(en milliers d'euros)	31.12.2007	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31.12.2008
Valeur brute	125			-58			67
Amortissements et dépréciations	-13		-2				-15
Valeur nette au bilan	112		-2	-58			52

Y compris Immeubles de placement donnés en location simple

(en milliers d'euros)	31.12.2006	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31.12.2007
Valeur brute	177			-52			125
Amortissements et dépréciations	-27		-2	16			-13
Valeur nette au bilan	150		-2	-36			112

Y compris Immeubles de placement donnés en location simple

La valeur des immeubles de placement est, quant à elle, estimée « à dire d'expert ».

6.13. Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

(en milliers d'euros)	31.12.2007	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31.12.2008
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	117 148		3 595	-1 238			119 505
Créances rattachées (1)							
Amortissements et dépréciations	-70 679		-6 851	1 046			-76 484
Valeur nette au bilan	46 469		-3 256	-192			43 021
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	6877		25				6 902
Amortissements et dépréciations	-6075		-42				-6 117
Valeur nette au bilan	802		-17				785

(1) Loyers courus non échus sur les immobilisations données en location simple.

(en milliers d'euros)	31.12.2006	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31.12.2007
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	112 714		5 114	-680			117 148
Créances rattachées (1)							
Amortissements et dépréciations	-63 841		-7 179	341			-70 679
Valeur nette au bilan	48 873		-2 065	-339			46 469
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	6854		23				6 877
Amortissements et dépréciations	-6036		-39				-6 075
Valeur nette au bilan	818		-16				802

(1) Loyers courus non échus sur les immobilisations données en location simple.

6.14. Provisions

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2007	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31.12.2008
Risques sur les produits épargne logement	10 757		1 502		-1 073			11 186
Risques d'exécution des engagements par signature	219				-8			211
Risques opérationnels	938		142	-42	-8			1 030
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	730				-45			685
Litiges divers	2 933		416	-226	-231			2 892
Participations								
Restructurations								
Autres risques	103		508	-149	-18			444
Provisions	15 680		2 568	-417	-1 383			16 448

(1) provision pour médaille du travail

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2006	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31.12.2007
Risques sur les produits épargne logement	10 498		2 451		-2 192			10 757
Risques d'exécution des engagements par signature	1 156		345	-557	-725			219
Risques opérationnels	4 845		513	-382	-4 038			938
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	730		1 060	-818	-242			730
Litiges divers	1 885		1 686	-72	-566			2 933
Participations								
Restructurations								
Autres risques	97		145	-134	-5			103
Provisions	19 211		6 200	-1 963	-7 768			15 680

(1) provision pour médaille du travail

Provision épargne logement :

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans		
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	684 231	646 567
Ancienneté de plus de 10 ans	403 119	515 055
Total plans d'épargne-logement	1 087 350	1 161 622
Total comptes épargne-logement	261 347	272 105
Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement	1 348 697	1 433 727

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007

Les encours de collecte sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2008 et hors prime d'état

Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Plans d'épargne-logement :	15 911	13 477
Comptes épargne-logement :	54 457	51 387
Total encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	70 368	64 864

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans		
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	2 213	1 732
Ancienneté de plus de 10 ans	2 016	2 570
Total plans d'épargne-logement	4 229	4 302
Total comptes épargne-logement	6 958	6 455
Total provision au titre des contrats épargne-logement	11 187	10 757

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2007	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31.12.2008
Plans d'épargne-logement :	4 302	495	569		4 228
Comptes épargne-logement :	6 455	1 007	504		6 958
Total provision au titre des contrats épargne-logement	10 757	1 502	1 073	0	11 187

6.15. Capitaux propres

➤ Composition du capital au 31 décembre 2008

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code monétaire et financier relatifs au Crédit agricole, aux articles L. 231-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux sociétés à capital variable, et aux dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires, et de Certificats Coopératifs d'Associés.

Conformément aux dispositions de l'IFRIC 2, la qualité de capital est reconnue aux parts sociales des coopératives dans la mesure où l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement des parts.

La cession des parts sociales étant soumise à l'agrément du conseil d'administration de la Caisse régionale, cette dernière caractéristique confirme par conséquent leur qualité de capital social au regard des normes IFRS.

Les CCA sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie par les titres II *quater* et *quinquies* de la loi du 10 septembre 1947.

A la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Les CCA ne peuvent en revanche être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse régionale et des caisses locales qui lui sont affiliées.

Répartition du capital de la Caisse régionale	Nombre de titres au 01.01.2008	Nombre de titres émis	Nombre de titres remboursés	Nombre de titres au 31.12.2008
Certificats Coopératifs d'investissements (CCI)				
Dont part du Public				
Dont part Crédit Agricole S.A.				
Dont part Auto-détenue				
Certificats Coopératifs d'associés (CCA)	1 306 419			1 306 419
Dont part du Public	225 000			224 561
Dont part Crédit Agricole S.A.	1 081 419			1 081 419
Dont part Caisses Locales				439
Parts sociales	3 019 289	16	16	3 019 289
Dont 59 Caisses Locales	3 018 808	16	16	3 018 808
Dont 30 administrateurs de la CR	480			480
Dont Crédit Agricole S.A.	1			1
TOTAL	4 325 708	16	16	4 325 708

La valeur nominale des titres est de 10,00 € et le montant total du capital est 43 257 K€.

➤ Résultat par action

Conformément à la norme IAS 33, une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation.

Ainsi qu'il est évoqué au paragraphe précédent, les capitaux propres de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France sont composés de parts sociales, et de CCA.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées publiées par le ministre chargé de l'économie.

La rémunération des CCA est quant à elle fixée annuellement par l'assemblée générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, les dispositions de la norme IAS 33 relative à la communication du résultat par action, sont inappropriées.

➤ Dividendes

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres.

Année de rattachement du dividende	Par CCI	Par CCA	Par Part Sociale
	Montant Net	Montant Net	Montant Net
2005		2,8	0,36
2006		3,55	0,37
2007		4,25	0,38
Prévu 2008		4,30	0,38

➤ Affectations du résultat et fixation du dividende 2008

L'affectation du résultat et la fixation du dividende 2008 sont proposées dans le projet de résolutions présentées par le Conseil d'administration à l'assemblée générale de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France du 20/03/2009.

Le texte de la résolution est le suivant :

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice comme suit :

- Réserve légale : 41 626 791,16 €
- Dotations aux autres réserves : 13 875 597,05 €
- Intérêts aux parts sociales au taux de 3,80% : 1 147 147,42 €
- Rémunération des certificats coopératifs d'associés : 5 617 601,70 €

7. Avantages au personnel et autres rémunérations

7.1. Détail des charges de personnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Salaires et traitements	37 357	38 229
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	3 899	3 910
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	1 291	1 306
Autres charges sociales	14 477	14 480
Intéressement et participation	8 350	8 263
Impôts et taxes sur rémunération	4 929	4 949
Total charges de personnel	70 303	71 137

Dont indemnités liées à la retraite pour 901 K€

Dont Autres avantages à long terme : Médailles du travail pour 78 K€

7.2. Effectif fin de période

Effectifs	31.12.2008	31.12.2007
France	1 208	1 241
Etranger		
Total	1 208	1 241

7.3. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du Groupe Crédit Agricole S.A. n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

7.4. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

(en milliers d'euros)		31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2004
Variation dette actuarielle	Dette actuarielle au 31/12/n-1	19 573	21 086	20 365	18 349	16 593
	Ecart de change					
	Coût des services rendus sur la période	840	821	866	692	706
	Coût financier	945	894	769	871	812
	Cotisations de l'employé					
	Modification / Réduction / liquidation de plan	-5 575				
	Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)					
	Indemnités de cessation d'activité					
	Prestations versées (obligatoire)	-1 855	-1 365	-536	-421	-419
	(Gains) / pertes actuariels	969	-1 863	351	185	656
	Dette actuarielle au 31/12/n	14 897	19 573	21 815	19 676	18 348

(en milliers d'euros)		31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2004
Détail de la charge comptabilisée au résultat	Coût des services rendus sur l'exercice	840	821	866	692	706
	Coût financier	945	894	769	871	812
	Rendement attendu des actifs sur la période	- 805	- 844	- 788	- 766	- 65
	Amortissement du coût des services passés		- 217	638	1 469	644
	Amortissement des gains / (pertes) actuariels	292				
	Gains / (pertes) sur les réductions et liquidations					
	Gains / (pertes) sur la limitation de surplus					
	Charge nette comptabilisée au compte de résultat	1 272	654	1 485	2 266	2 097

(en milliers d'euros)		31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2004
Variation de juste valeur des actifs du régime et des Droits à remboursement	Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/n-1	19 896	21 107	19 694	18 325	12 973
	Ecart de change					
	Rendement attendu des actifs	805	844	788	766	65
	Gains / (pertes) actuariels sur les actifs du régime	677	- 1 646	- 287	- 1 284	12
	Cotisations de l'employeur	961	956	1 356	2 321	5 695
	Cotisations de l'employé					
	Modification / Réduction / liquidation de plan	- 5 576				
	Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)				13	
	Indemnités de cessation d'activité					
	Prestations versées	- 1 855	- 1 365	- 444	- 421	- 419
	Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/n	14 908	19 896	21 107	19 694	18 326

(en milliers d'euros)		31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2004
Position nette	Dette actuarielle nette fin de période	14 897	19 573	21 815	19 676	18 348
	Juste valeur des actifs / Droits à remboursement fin de période	14 908	19 896	21 107	19 694	18 326
	Position nette (passif) / actif fin de période	11	323	-708	18	-22

Information sur les actifs des régimes Indemnités de fin de carrière	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2004
Composition des actifs					
-% d'obligations	81,2%	75,1%	71,3%	78,0%	77,0%
-% d'actions	9,2%	17,1%	19,2%	19,0%	13,0%
-% autres actifs	9,6%	7,8%	9,5%	3,0%	10,0%

Régimes à prestations définies : principales hypothèses actuarielles	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2004
Taux d'actualisation (1)	5,22%	4,91%	4,24%	3,81%	4,86%
Taux de rendement attendus des actifs du régime et des droits à remboursement	4%	4%	4%	4%	4%
Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement	4,15%	4,15%	4,05%	4,20%	4,30%
Taux attendus d'augmentation des salaires (2)	3,33%	3,33%	3,33%	3,33%	3,33%
Autres (à détailler)					

(1) calculé sur la base des taux d'actualisation définis par le Groupe et sur la base des durées résiduelles d'engagements

(2) suivant les populations concernées (cadres ou non cadres)

Information sur les actifs des régimes (1) Retraites des Présidents	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2004
Composition des actifs					
-% d'obligations	81,1%	70,5%	71,3%	78,0%	77,0%
-% d'actions	9,1%	19,6%	19,2%	19,0%	13,0%
-% autres actifs	9,8%	9,9%	9,5%	3,0%	10,0%

Régimes à prestations définies : principales hypothèses actuarielles	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2004
Taux d'actualisation (2)	4,71%	4,73%	4,06%	3,41%	4,23%
Taux de rendement attendus des actifs du régime et des droits à remboursement	4,05%	4,05%	4,05%	4,05%	4,05%
Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement	4,15%	4,15%	4,05%	4,30%	4,30%
Taux attendus d'augmentation des salaires (3)	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%
Autres (à détailler)					

(1) situation au 30/11/08

(2) calculé sur la base des taux d'actualisation définis par le Groupe et sur la base des durées résiduelles d'engagements

(3) suivant les populations concernées (cadres ou non cadres)

Information sur les actifs des régimes (1) Retraite des cadres dirigeants	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2004
Composition des actifs					
-% d'obligations	81,1%	70,5%	71,3%	78,0%	77,0%
-% d'actions	9,1%	19,6%	19,2%	19,0%	13,0%
-% autres actifs	9,8%	9,9%	9,5%	3,0%	10,0%

Régimes à prestations définies : principales hypothèses actuarielles	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2004
Taux d'actualisation (2)	4,71%	4,86%	4,17%		
Taux de rendement attendus des actifs du régime et des droits à remboursement	4,05%	4%	4%		
Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement	4,15%	4,15%	4,00%		
Taux attendus d'augmentation des salaires (3)	5,00%	5,00%	5,00%		
Autres (à détailler)					

(1) situation au 30/11/2008

(2) calculé sur la base des taux d'actualisation définis par le Groupe et sur la base des durées résiduelles

(3) suivant les populations concernées (cadres ou non cadres)

7.5. Autres engagements sociaux

La Réserve Spéciale de Participation est calculée selon la formule légale, majorée conformément à un accord local conclu le 6 juin 2003. Cette majoration porte sur le montant des dividendes encaissés de la SAS La Boétie, nets de frais qui sont réintégrés au bénéfice fiscal de la Caisse Régionale Val de France pour déterminer l'assiette de calcul de la participation de l'année (le régime fiscal mère-fille choisi par la Caisse Régionale Val de France exclut de fait cette réintégration). Le montant de la Réserve Spéciale de Participation au titre de l'exercice 2008 s'élève à 1 766 milliers d'euros.

La Caisse Régionale Val de France a conclu un accord d'intéressement conformément à la réglementation en vigueur, pour une durée de trois ans, et s'applique donc aux trois exercices allant du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2009. Une enveloppe globale dite de retour financier est fixée. Elle correspond à l'ensemble des sommes versées aux salariés de la Caisse Régionale Val de France au titre de la participation et de l'intéressement.

L'enveloppe annuelle dite de retour financier est exprimée en pourcentage du résultat net social de la Caisse Régionale Val de France arrêté au 31 décembre de chaque exercice de référence selon les normes françaises, certifié par les commissaires aux comptes.

Ce pourcentage est déterminé en fonction du niveau de résultat brut d'exploitation d'activité.

Le montant de l'intéressement au titre de l'exercice 2008 s'élève à 6 640 milliers d'euros.

Enfin la Caisse Régionale Val de France constitue des provisions selon une méthode de probabilité statistique d'engagements futurs au titre de l'attribution de médailles du travail ; le stock de provisions constituées au 31 décembre 2008 s'élève à 685 milliers d'euros.

7.6. Rémunérations de dirigeants

Avantage à court terme : 1 993 K€

Avantage postérieurs à l'emploi : 1 019 K€

Pour les définitions se rapportant aux catégories ci-dessus, voir le paragraphe relatif aux avantages au personnel dans le chapitre « Principes et méthodes comptables ».

8. Engagements de financement et de garantie et autres garanties

Engagements donnés et reçus

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Engagements donnés		
Engagements de financement	904 424	814 518
. Engagements en faveur d'établissements de crédit	0	144
. Engagements en faveur de la clientèle	904 424	814 374
Ouverture de crédits confirmés	631 244	556 143
- Ouverture de crédits documentaires	11	344
- Autres ouvertures de crédits confirmés	631 233	555 799
Autres engagements en faveur de la clientèle	273 180	258 231
Engagements de garantie	61 824	89 099
. Engagements d'ordre d'établissement de crédit	21	0
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	21	
Autres garanties		
. Engagements d'ordre de la clientèle	61 803	89 099
Cautions immobilières	15 740	19 890
Garanties financières	13 638	35 323
Autres garanties d'ordre de la clientèle	32 425	33 886
Engagements reçus		
Engagements de financement	174	33 174
. Engagements reçus d'établissements de crédit	174	33 174
. Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	1 283 838	1 116 119
. Engagements reçus d'établissements de crédit	52 721	31 936
. Engagements reçus de la clientèle	1 231 117	1 084 183
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	155 831	156 571
Autres garanties reçues	1 075 286	927 612

Garanties détenues

Les garanties détenues par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France et qu'elle est autorisée à vendre ou à redonner en garantie sont non significatives et l'utilisation de ces garanties ne fait pas l'objet d'une politique systématisée étant donné son caractère marginal dans le cadre de l'activité de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France.

La politique de l'établissement consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties.

Au cours de la période, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France n'a pas obtenus d'actifs par prise de possession de garantie.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Actifs non courants détenus en vue de la vente		
Immobilisations corporelles		70
Immeubles de placement		
Instruments de capitaux propres et de dettes		
Autres		
Total		70

9. Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur d'un instrument financier est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou une dette réglée entre des parties avisées, consentantes dans une transaction conclue à des conditions normales.

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté. Celles-ci sont susceptibles de changer dans d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre de modèles d'évaluation et d'hypothèses. Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

Dans la pratique, et dans une logique de continuité de l'activité, l'ensemble de ces instruments financiers pourrait ne pas faire l'objet d'une réalisation immédiate pour la valeur estimée ci-dessous.

Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût

	31.12.2008		31.12.2007	
	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée
<i>(en milliers d'euros)</i>				
ACTIFS				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	545 802	545 802	766 348	766 348
Prêts et créances sur la clientèle	5 012 451	4 663 309	4 524 659	4 524 659
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	172 154	167 774	155 812	151 191
PASSIFS				
Dettes envers les établissements de crédits	3 418 612	3 429 268	3 429 564	3 428 100
Dettes envers la clientèle	1 971 625	1 971 625	1 651 777	1 651 777
Dettes représentées par un titre	130 299	130 299	151 088	150 796
Dettes subordonnées	18 826	18 826	21 959	21 959

Pour les instruments financiers, la meilleure estimation correspond au prix de marché de l'instrument lorsque celui-ci est traité sur un marché actif (cours cotés et diffusés).

En l'absence de marché ou de données fiables, la juste valeur est déterminée par une méthode appropriée conforme aux méthodologies d'évaluations pratiquées sur les marchés financiers : soit la référence à la valeur de marché d'un instrument comparable, soit l'actualisation des flux futurs, soit des modèles d'évaluation.

Dans les cas où il est nécessaire d'approcher les valeurs de marché au moyen d'évaluation, c'est la méthode de l'actualisation des flux futurs estimés qui est la plus couramment utilisée.

Par ailleurs, dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché,
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché,

- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics,
- des passifs exigibles à vue,
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

10. Événements postérieurs à la clôture

Néant

11. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2008

Liste des filiales, coentreprises et entreprises associées	Pays d'implantation	Méthode de consolidation au 31.12.2006	% de contrôle		% d'intérêt	
			31.12.2008	31.12.2007	31.12.2008	31.12.2007
59 Caisses Locales	France	Intégration globale	100%	100%	100%	100%

Détail du périmètre de consolidation :

Liste des Caisses Locales consolidées de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France au 31/12/2008.

ANET	4 RUE DIANE DE POITIERS	28260 ANET
ARROU	18 GRANDE RUE	28290 ARROU
AUNEAU	23 PLACE DU MARCHE	28700 AUNEAU
AUTHON DU PERCHE	PLACE DU MARCHE	28330 AUTHON DU PERCHE
BLOIS	5 RUE DE LA PAIX	41000 BLOIS
BONNEVAL	5 PLACE DU MARCHE AUX GRAINS	28800 BONNEVAL
BRACIEUX	10 RUE ROGER BRUN	41250 BRACIEUX
BREZOLLES	3 RUE ST JEAN	28270 BREZOLLES
BROU	1 RUE DES CHANGES	28160 BROU
CHARTRES	1 RUE DANIEL BOUTET	28023 CHARTRES
CHATEAUDUN	PLACE DE LA LIBERTE	28200 CHATEAUDUN
CHATEAUNEUF EN THYMERAIS	11 PLACE DES HALLES	28170 CHATEAUNEUF EN THYMERAIS
CLOYES SUR LOIR	22 RUE DE CHATEAUDUN	28220 CLOYES SUR LOIR
CONTRES	10 PL.DU 8 MAI	41700 CONTRES
COUR CHEVERNY	PL.VICTOR HUGO	41700 COUR CHEVERNY
COURVILLE SUR EURE	53 R.CARNOT -COURVILLE/EURE	28190 COURVILLE SUR EURE
DEPARTEMENTALE	1 RUE DANIEL BOUTET	28023 DEPARTEMENTALE
DREUX	2 RUE PARISIS	28103 DREUX
DROUE	38 AVENUE DE LA GARE	41270 DROUE
GRANDES ENTR COLLECT	PLACE DE LA LIBERTE	28200 CHATEAUDUN
HERBAULT	2 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE	41190 HERBAULT
ILLIERS COMBRAY	4 RUE LEON FERRE	28120 ILLIERS COMBRAY
JANVILLE	PLACE DU MARTROI	28310 JANVILLE
JOSNES	7 GRANDE RUE - JOSNES	41370 JOSNES
LA BAZOCHE GOUET	PL. DU MARCHE -BAZOCHE GOUET	28330 LA BAZOCHE GOUET
LA FERTE VIDAME	25 RUE DELABORDE	28340 LA FERTE VIDAME
LA LOUPE	7 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE	28240 LA LOUPE
LA VILLE AUX CLERCS	7 PLACE DU PUIIS	41160 LA VILLE-AUX-CLERCS
LAMOTTE	22 RUE DUFORT DE DURAS	41600 LAMOTTE BEUVRON
LES MONTILS	41 RUE DE BEL AIR	41120 LES MONTILS
MAINTENON	4 PLACE A BRIAND	28130 MAINTENON
MARCHENOIR	2 RUE SAINT LAURENT	41370 MARCHENOIR
MENNETOU SUR CHER	RUE BONNE NOUVELLE	41320 MENNETOU SUR CHER
MER	14 AVENUE MAUNOURY	41500 MER
MONDOUBLEAU	38 PLACE DU MARCHE	41170 MONDOUBLEAU
MONTOIRE	36 37 PLACE CLEMENCEAU	41800 MONTOIRE SUR LE LOIR
MONTRICHARD	1 RUE PORTE AUX ROIS	41400 MONTRICHARD
MOREE	PLACE DU 8 MAI	41160 MOREE
NEUNG SUR BEUVRON	RUE DU COLONEL MARAIS	41210 NEUNG SUR BEUVRON
NOGENT LE ROI	14 RUE DE L EGLISE	28210 NOGENT LE ROI
NOGENT LE ROTROU	29 RUE VILLETTE GATE	28400 NOGENT LE ROTROU

ONZAIN	11 RUE DE LA JUSTICE	41150 ONZAIN
ORGERES EN BEAUCE	25 RUE NATIONALE	28140 ORGERES EN BEAUCE
OUCQUES	7 RUE DE L EGLISE	41290 OUCQUES
OUZOUER LE DOYEN	PL.DE L'EGLISE	41160 OUZOUER LE DOYEN
OUZOUER LE MARCHE	8 RUE DE LA LIBERATION	41240 OUZOUER LE MARCHE
ROMORANTIN	20 AVE MAL DE LATTRE DE TASSIGNY	41200 ROMORANTIN LANTHENAY
ST AIGNAN	22 PLACE WILSON	41110 ST AIGNAN
ST AMAND	AVENUE DU PRESIDENT GRELLET	41310 ST AMAND LONGPRE
SAINTE LUBIN DES JONCHERETS	38 RUE CHARLES RENARD	28350 ST LUBIN DES JONCHERETS
SALBRIS	19 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE	41300 SALBRIS
SAVIGNY SUR BRAYE	RUE DE BESSE	41360 SAVIGNY SUR BRAYE
SELLES SUR CHER	1 RUE ARISTIDE BRIAND	41130 SELLES SUR CHER
SELOMMES	3 R.DE LA VALLEE	41100 SELOMMES
SENONCHES	16 PL DE L'HOTEL DE VILLE	28250 SENONCHES
THIRON - BEAUMONT	13 RUE DU COMMERCE	28480 THIRON GARDAIS
VENDOME	23 FAUBOURG CHARTRAIN	41100 VENDOME
VILLEDIEU	PL.MONUMENT AUX MORT-VILLEDIEU	41800 VILLEDIEU
VOVES	13.15 RUE DU VOISIN	28150 VOVES

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France

Exercice clos le 31 décembre 2008

**Rapport général des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

KPMG Audit
Département de KPMG SA
Immeuble KPMG
1, cours Valmy
92923 Paris La Défense Cedex
SA au capital de €5.947.100

ERNST & YOUNG Audit

1 place Alfonse-Jourdain
B.P. 98536
31685 Toulouse Cedex 06
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Versailles

Commissaires aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de versailles

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France
Exercice clos le 31 décembre 2008

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

. Comme indiqué dans les notes 1.3 et 3.1 de l'annexe, la Caisse Régionale constitue des dépréciations pour couvrir les risques de crédit et les risques inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle mis en place par la Direction relatif aux risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations individuelles et collectives.

. La note 1.3 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux actifs financiers disponibles à la vente. Nous avons examiné les évaluations retenues pour la valorisation de ces titres et avons vérifié la correcte application des principes retenus par la Caisse Régionale pour leur dépréciation et plus particulièrement celle relative aux titres de capitaux propres.

. Dans le cadre de l'arrêté des comptes, la Caisse régionale procède à des estimations comptables significatives portant notamment sur l'évaluation en juste valeur des instruments financiers. Nous avons revu et testé les processus mis en place par la direction, les hypothèses retenues et paramètres utilisés, et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes retenus par la Caisse Régionale.

Sur la base des informations disponibles à ce jour, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'Audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur correspondance avec les comptes consolidés.

Paris La Défense et Toulouse, le 27 février 2009

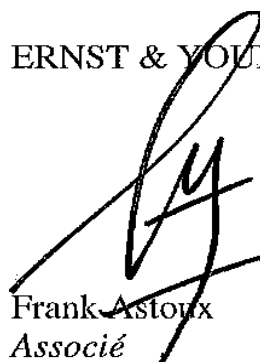
Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Pascal Brouard
Associé

ERNST & YOUNG Audit



Frank Astoux
Associé

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA CAISSE REGIONALE

**RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CAISSE REGIONALE DE
CREDIT AGRICOLE VAL DE FRANCE AU TITRE DE LA L S F**

(LOI DE SECURITE FINANCIERE)

PRESENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU

20 FEVRIER 2009

(Code de commerce, art. L. 225-37 et L. 225-68 ; Code monétaire et financier, art. L. 621-18-3)

* * *

Mesdames, Messieurs les sociétaires,

En complément du rapport de gestion établi par le Conseil d'administration, je vous rends compte, dans le présent rapport annexe, des conditions de préparation et d'organisation des travaux de ce dernier ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Val de France.

Il est précisé que le présent rapport a été établi sur la base des travaux des Responsables du Contrôle Périodique, du Contrôle Permanent, du Contrôle de la Conformité et de la Gestion Financière.

Il a été finalisé sur la base de la documentation et des reportings disponibles au sein de la Caisse Régionale au titre du dispositif réglementaire de contrôle interne.

En outre, des échanges réguliers, portant sur le contrôle interne et les risques de la Caisse Régionale, sont intervenus en cours d'exercice, entre le Président du Conseil d'Administration, le Directeur Général et les responsables des fonctions de contrôle, notamment lors des séances du Conseil d'Administration.

Enfin, le présent rapport a été présenté pour approbation au Conseil du 20 février 2009 et sera rendu public.

I. PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

1. Présentation du conseil

▪ [A] COMPOSITION DU CONSEIL

- La composition du Conseil d'Administration en 2008 est, conformément aux statuts, de 18 membres élus pour trois ans et renouvelables par tiers. Quatre représentants du personnel, désignés par le Comité d'Entreprise, assistent aux réunions du Conseil d'Administration, sans droit de vote.
- La moyenne d'âge des membres élus du Conseil d'Administration est de 55 ans.
- L'âge limite d'un administrateur est fixé à 65 ans, depuis l'Assemblée Générale de mars 2003.
- Sur 18 membres du Conseil d'Administration 14 sont également Présidents d'une Caisse Locale.
- Chaque administrateur est détenteur de seize parts sociales de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Val de France, d'un montant unitaire de 10 euros.
- Le Conseil d'Administration élit, chaque année, son bureau, composé d'un président, de trois vice-présidents, d'un secrétaire et d'un trésorier.
- Le Directeur Général est nommé par le Conseil d'Administration et agréé par Crédit Agricole S.A..

Cette information vient en complément des éléments fournis dans le rapport de gestion conformément à l'article L.225-102-1 du Code de commerce.

▪ [B] ROLE ET FONCTIONNEMENT GENERAL DU CONSEIL

Informations générales :

Une charte de l'administrateur de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Val de France est remise à chaque nouveau membre du Conseil d'Administration. Il en est de même pour le guide pratique de l'administrateur et la charte de déontologie nationale, édités par Crédit Agricole S.A.

L'ensemble des membres du Conseil d'Administration est informé de sa qualité de personnel dit «sensible» au regard des mouvements sur titres et respecte les règles attachées à cette qualité.

Pour leur part, les membres du Bureau du Conseil, sont identifiés dans la liste des personnes dites «initiées permanentes» pour les opérations portant sur les actions de Crédit Agricole S.A. ainsi que sur les C C A (certificats coopératifs d'associés) émis par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Val de France.

A ce titre ils doivent respecter les fenêtres d'ouvertures ou les autorisations données par le Déontologue du Groupe Crédit Agricole S.A. ou de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Val de France.

Une application extensive de loi N R E sur le cumul des mandats pour les administrateurs de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Val de France, inclut les sociétés coopératives.

Missions générales :

- Le règlement intérieur, mis à jour le 28 juin 2004 décrit le mode d'élection du Président, l'organisation des différents comités, représentations et délégations ainsi que l'organisation de l'expression des élus des caisses locales.

- Le Conseil d'Administration décide annuellement, à partir des orientations proposées par la Direction Générale :
 - o De la politique générale et de la stratégie commerciale,
 - o De la politique financière,
 - o Des budgets d'investissement et de fonctionnement,
 - o De la stratégie de placement des fonds propres
 - o De la politique de risque de taux
 - o De la politique crédit et de garantie

- Le Conseil d'Administration définit le niveau de délégation du Comité Régional des Prêts et des Comités Départementaux des Prêts.
Ces niveaux sont respectivement de 6 millions et de 3 millions d'euros.
 - o Au dessus d'un plafond d'encours de 6 millions d'euros, le Conseil d'Administration détermine un montant maximum par emprunteur.
 - o Tout dépassement de plafond fait l'objet d'une délibération spécifique.
 - o Une revue annuelle et nominative des encours supérieurs à 3 millions d'euros est effectuée par le Conseil d'Administration.

- Le Conseil d'Administration est informé :

MENSUELLEMENT

- o De l'activité commerciale, des évolutions règlementaires ou de structures, ainsi que des projets majeurs impactant la Caisse Régionale

TRIMESTRIELLEMENT

- o De l'activité de Contrôle Interne et de l'évolution des indicateurs de risque, par l'intermédiaire du Comité d'Audit et des Comptes

ANNUELLEMENT

- o Par la présentation du rapport annuel de Contrôle Interne et de la sinistralité assurance

- Le Conseil d'Administration décide :

TRIMESTRIELLEMENT

- Sur les comptes qui lui sont soumis pour approbation, avec avis des Commissaires aux Comptes pour les arrêtés semestriels et visa pour les arrêtés trimestriels.

SEMESTRIELLEMENT

- Sur la fixation du cours indicatif des C C A.
 - Sur le Risque de taux, et notamment sur une présentation du scénario dit « catastrophe »
 - Sur la prise de participation au capital d'une filiale intra groupe ou hors groupe
- Le Conseil d'Administration ratifie ou donne un avis sur les crédits accordés aux administrateurs
 - Le Conseil d'Administration du 19 décembre 2008 a validé l'évolution de la Politique de crédit et des risques.
 - [C] EVALUATION DES PERFORMANCES DU CONSEIL
 - Le Conseil d'Administration s'est réuni chaque mois, à l'exception du mois de juillet et 2 fois en novembre 2008.
 - Le taux de présentéisme des administrateurs s'élève à 85% et démontre l'implication de chacun dans l'activité de notre Conseil d'Administration.
 - L'indépendance de chaque membre du Conseil d'Administration est entière.
 - L'implication des administrateurs est illustrée par la densité et la qualité des échanges propres à chacun des dossiers examinés ainsi que par leur participation active et assidue aux différents comités et représentations.
 - Toutes les réunions du Conseil d'Administration font l'objet d'un compte rendu approuvé lors de la réunion suivante.
 -
 - [D] CONVENTIONS REGLEMENTEES ET DECLARABLES

Conventions réglementées

- Le Conseil d'Administration du 7 novembre 2008 a autorisé le Directeur Générale de la Caisse Régionale Val de France à conclure la Convention Cadre de Garantie Financière Intra Groupe et la Convention Cadre de Crédit Intra Groupe avec Crédit Agricole S.A. dans le cadre de la participation de la Caisse Régionale aux refinancements accordés par la Société de Financement de l'Economie Française (SFEF). Cette convention entre dans le périmètre des conventions réglementées, moi-même, Dominique LEFEBVRE, Président de la Caisse Régionale, étant également administrateur de Crédit Agricole S.A..

Conventions déclarables

- Le Conseil d'Administration du 1^{er} août 2008 a validé un montant de pré autorisation pour chaque administrateur de la Caisse Régionale. Dans ce cadre, les prêts accordés

aux administrateurs sont présentés chaque mois au Conseil d'Administration. Ils sont en outre remontés mensuellement à Crédit Agricole S.A. dans le cadre de la procédure soit d'autorisation soit d'information.

- Il est établi qu'en aucun cas un administrateur membre du comité des prêts ne statue en direct sur son cas personnel ou une société dont il est le mandataire ou le principal actionnaire.
- Aucun administrateur n'exerçant de fonctions de gestion ou d'administration au sein d'une personne morale de droit privé dont les risques excèdent 3% des fonds propres de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Val de France, il n'est pas effectué de déclaration en annexe du rapport de contrôle Interne transmis à la Commission Bancaire.
- Les opérations courantes de banque et d'assurance avec les administrateurs sont conclues dans le respect de l'égalité de traitement applicable à notre clientèle dans le cadre de nos conditions générales de banque et nos règles tarifaires.

2. Présentation des différentes instances décisionnaires

Sont concernées ici les différentes structures de notre Caisse Régionale, dans lesquelles des administrateurs siègent, et qui sont appelées à statuer sur les décisions stratégiques ou ayant une influence sur les risques de notre Caisse Régionale.

Il s'agit:

- Du Comité Régional des Prêts
 - o Composé des membres du Bureau du Conseil d'Administration, du Directeur Général et du Directeur Général Adjoint, du Directeur des Entreprises et du Directeur Crédit,
 - o Statue sur les prêts pour lesquels l'encours après accord est supérieur à 3 millions d'euros, excepté les Collectivités Locales qui sont déléguées aux Comités Départementaux dans le cadre de limites validées annuellement.
 - o Il se réunit mensuellement.
- Des deux Comités Départementaux des Prêts
 - o Composés au moins de deux administrateurs de la Caisse Régionale ou de la Délégation départementale et d'un représentant de la Direction
 - o Statuent sur les prêts pour lesquels l'encours après accord n'excède pas 3 millions d'euros
 - o Ils se réunissent chaque semaine
 - o A tour de rôle deux présidents de Caisse Locale du département sont invités à participer aux travaux à titre de formation
- Du Comité d'Audit et des Comptes

- Composé de quatre administrateurs titulaires et de deux administrateurs suppléants le comité, en fonction de l'ordre du jour, invite les responsables des contrôles ou de la gestion financière ainsi que des membres du comité de direction à intervenir sur les sujets à l'ordre du jour.
 - Le responsable du contrôle permanent assure le secrétariat du comité.
 - A communication,
 - des changements de méthode comptable ou d'évènements susceptibles d'affecter l'arrêté des comptes de la Caisse Régionale
 - des rapports de contrôle et des études spécifiques relevant du contrôle interne ou des risques
 - Il se réunit quatre fois par an.
- De la Commission des investissements
- Composé de 8 administrateurs, du Directeur Général Adjoint, du Directeur Communication, Logistique et Immeubles et du Responsable du Pilotage et du Contrôle de Gestion
 - Examine le détail des budgets d'investissements
 - Rapporte annuellement au Conseil d'administration qui statue
- Les Commissaires aux comptes
- Le renouvellement du mandat du cabinet Ernst & Young pour une durée de 6 ans ainsi que la validation de son représentant Franck ASTOUX ont été décidés par une délibération du Conseil d'administration en date du 23 janvier 2007.
 - Le 22 avril 2005 le cabinet KPMG a été nommé pour 6 ans en tant que second commissaire aux comptes suite au dépassement du seuil de 4.500 M€ de total bilan et conformément au règlement 84/09 du Code Monétaire.

3. Pouvoirs du conseil d'Administration et délégations au directeur général

Conformément à la loi sur la coopération et aux statuts, le Conseil d'Administration a tous les pouvoirs pour agir au nom de la Caisse Régionale et faire ou autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet social. Il peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs.

Le Conseil d'Administration a conféré au Directeur Général l'ensemble des pouvoirs nécessaires au fonctionnement de l'entreprise par délibération en date du 23 février 2007.

Ces pouvoirs étant néanmoins limités dans les domaines suivants :

- octroi de crédit selon le système global des délégations crédits
- achat ou vente de biens immobiliers dans la limite de 500 000 €
- décision et comptabilisation de pertes dans la limite par dossier de 500 000 €
- décision de prise de participation de la Caisse Régionale dans toutes sociétés, groupements et associations dans la limite de 500 000 €

Au-delà de ces limites, le Conseil d'administration est seul compétent.

II. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Définition du dispositif de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne est défini, au sein du Groupe Crédit Agricole, comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations conformément aux définitions de Place.

Ces procédures comportent toutefois les limites inhérentes à tout dispositif de contrôle interne, du fait notamment d'insuffisances de procédures ou de systèmes d'information, de défaillances techniques ou humaines.

Il se caractérise donc par les objectifs qui lui sont assignés :

- performance financière, par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources du groupe ainsi que la protection contre les risques de pertes ;
- connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques ;
- conformité aux lois et règlements, et aux normes internes ;
- prévention et détection des fraudes et erreurs ;
- exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Les dispositifs mis en œuvre dans cet environnement normatif procurent un certain nombre de moyens, d'outils et de reportings au Conseil d'Administration, à la Direction Générale et au management notamment, permettant une évaluation de la qualité des dispositifs de contrôle interne mis en œuvre et de leur adéquation (système de contrôle permanent et périodique, rapports sur la mesure et la surveillance des risques, plans d'actions correctrices, ...).

Le dispositif de contrôle interne mis en œuvre au Crédit Agricole Val de France s'inscrit dans un cadre de normes et de principes rappelés ci-dessous et déclinés d'une façon adaptée aux différents niveaux du Groupe Crédit Agricole afin de répondre au mieux aux obligations réglementaires propres aux activités bancaires.

1. Textes de référence en matière de contrôle interne

Références internationales, émises notamment par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire.

Références légales et réglementaires

- code monétaire et financier ;
- règlement 97-02 modifié relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement ;
- recueil des textes réglementaires relatif à l'exercice des activités bancaires et financières (établi par la Banque de France et le CCLRF)
- règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers

Références propres au Crédit Agricole

- Recommandations du Comité Plénier de Contrôle Interne des Caisses Régionales :
- Corpus et procédures relatives notamment à la comptabilité (Plan comptable du Crédit Agricole), à la gestion financière, aux risques et aux contrôles permanents.
- Charte de déontologie du groupe Crédit Agricole

Références propres à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Val de France

- Charte de contrôle interne révisée le 4 juillet 2006
- Recueil des règles de bonne conduite annexé au règlement Intérieur
- Corpus de procédures en vigueur au sein de l'entreprise.
- Charte comptable adoptée le 14 novembre 2006
- Charte de sécurité du Système d'information diffusée le 28 mars 2008

2. Principes d'organisation du dispositif de contrôle interne

Principes fondamentaux

Les principes d'organisation et les composantes des dispositifs de contrôle interne de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Val de France et communs à l'ensemble des entités du Groupe Crédit Agricole sont :

- la couverture exhaustive des activités et des risques,
- la responsabilité de l'ensemble des acteurs,
- une définition claire des tâches,
- une séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle,
- des délégations formalisées et à jour,
- des normes et procédures, notamment comptables et de traitement de l'information, formalisées et à jour,
- des systèmes de mesure des risques et des résultats,
- des systèmes de surveillance et de maîtrise des risques,
- un système de contrôle, comprenant des contrôles permanents réalisés par les unités opérationnelles ou par des collaborateurs dédiés, et des contrôles périodiques.

Pilotage du dispositif

Afin de veiller à la cohérence et à l'efficacité du dispositif de contrôle interne et au respect des principes énoncés ci-dessus sur l'ensemble du périmètre de contrôle interne de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Val de France, trois responsables distincts du Contrôle Périodique (Audit-Inspection), du Contrôle Permanent et du Contrôle de la Conformité ont été désignés (procès verbal du Conseil d'Administration du 27 janvier 2006).

Les Responsables du Contrôle Périodique et du Contrôle Permanent sont directement rattachés au Directeur Général de la Caisse Régionale et rapportent notamment à son Conseil d'administration.

Rôle de l'organe délibérant : Conseil d'Administration

L'organe délibérant est informé de l'organisation, de l'activité et des résultats du contrôle interne. Il est impliqué dans la compréhension des principaux risques encourus par l'entreprise.

A ce titre, il est régulièrement informé des limites globales fixées en tant que niveaux acceptables de ces risques. Les niveaux d'utilisation de ces limites lui sont également communiqués.

Il approuve l'organisation générale de l'entreprise ainsi que celle de son dispositif de contrôle interne. En outre, il est informé, au moins deux fois par an, par l'organe exécutif et par les trois responsables des fonctions de contrôle de l'activité et des résultats du contrôle interne.

Outre les informations qui lui sont régulièrement transmises, il dispose du rapport annuel sur le contrôle interne qui lui est systématiquement communiqué, conformément à la réglementation bancaire et aux principes du Groupe Crédit Agricole.

Le Comité d'Audit et des Comptes se réunit spécifiquement afin d'assister l'organe délibérant dans l'exercice de sa mission.

Il s'est réuni quatre fois en 2008 selon les ordres du jour suivant :

- 19 mars 2008
 - Méthode d'évaluation de la VAR (Value at risk) et application au portefeuille de la Caisse Régionale
 - Bilan des missions du Contrôle périodique au 2^{ème} semestre 2007
 - Rapport sur les contrôles internes et comptables du 4^{ème} trimestre 2007
 - Mise en place et remontée des contrôles 2.2 c au 31 décembre 2007
 - Présentation de l'actualisation de la cartographie des risques opérationnels et des plans d'actions déployés
- 18 juin 2008
 - Bilan de la mission menée par l'IGL au 1^{er} trimestre 2008 et avancement du plan d'action
 - Présentation du rapport AMF et notamment du dispositif MIF
 - Synthèse de l'activité anti blanchiment au 1^{er} semestre 2008
 - Synthèse du contrôle interne et comptable du 1^{er} trimestre 2008
 - Présentation du nouveau référentiel de contrôle interne du réseau à intégrer dans Scope
 - Présentation de la situation des risques de contreparties, des principaux indicateurs de suivi et des passages à perte supérieures à 50 K€
 - Synthèse de la VAR à fin juin et rappel des mécanismes de liquidité
- 17 septembre 2008
 - Présentation de l'activité du Contrôle périodique au 1^{er} semestre 2008
 - Situation du plan d'action issu de la mission IGL
 - Synthèse du contrôle interne et comptable du 1^{er} semestre 2008
 - Situation de la VAR et de la liquidité de la Caisse Régionale
- 10 décembre 2008
 - Présentation du rapport AMF sur le dispositif de conseil en investissement
 - Situation de l'opération de mise en conformité du stock de dépôt à vue
 - Bilan des contrôles réalisés dans le cadre de la conformité (abus de marché, initiés permanents, nouveaux produits ...)
 - Evaluation du niveau de sécurité du système d'information (ERSI 2008)
 - Présentation du dispositif Bâle 2 de la Caisse Régionale et de la mission déléguée menée sur le dispositif
 - Point d'actualité sur le dispositif et les procédures CNIL
 - Synthèse du contrôle interne et comptable du 3^{ème} trimestre 2008
 - Actualité financière

Chaque réunion a fait l'objet d'un compte rendu présenté ensuite au Conseil d'Administration.

Le rapport annuel sur le contrôle interne relatif à l'exercice 2008 sera présenté au Conseil d'Administration du 27 mars 2009 et sera transmis aux Commissaires aux Comptes.

Rôle de l'organe exécutif

Le Directeur Général est directement impliqué dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne. Il s'assure que les stratégies et limites de risques sont compatibles avec la situation financière (niveau des fonds propres, résultats) et les stratégies arrêtées par l'organe délibérant.

Le Directeur Général définit l'organisation générale de l'entreprise et s'assure de sa mise en œuvre efficiente par des personnes compétentes. En particulier, il fixe clairement les rôles et responsabilités en matière de contrôle interne et lui attribue les moyens adéquats.

Il veille à ce que des systèmes d'identification et de mesure des risques, adaptés aux activités et à l'organisation de l'entreprise, soient adoptés. Il veille également à ce que les principales informations issues de ces systèmes lui soient régulièrement reportées.

Il s'assure que le dispositif de contrôle interne fait l'objet d'un suivi permanent, destiné à vérifier son adéquation et son efficacité. Il est informé des principaux dysfonctionnements que le dispositif de contrôle interne permet d'identifier et des mesures correctives proposées, notamment dans le cadre du Comité de Contrôle Interne qui se réunit trimestriellement sous sa présidence.

Ce comité est composé du Directeur Général, du Directeur Général Adjoint et des trois Responsables de Contrôles.

Périmètre et organisation consolidée des dispositifs de contrôle interne de la Caisse Régionale, Caisses locales et filiales

Conformément aux principes du Groupe, le dispositif de contrôle interne de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Val de France s'applique sur un périmètre large visant à l'encadrement et à la maîtrise des activités et à la mesure et à la surveillance des risques sur base consolidée.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Val de France s'assure de l'existence d'un dispositif adéquat au sein de chacune de ses filiales porteuses de risques (EURL BOUTET IMMOBILIER, CA TITRES, ATTICA, GIE SYNERGIE, SAS VAL DE FRANCE IMMOBILIER, GIE CARCENTRE, SAS CARCIE, SAS VAL DE FRANCE EXPANSION, VAUBAN FINANCE) afin de permettre une identification et une surveillance consolidée des activités, des risques et de la qualité des contrôles existants au sein de ces filiales, notamment en ce qui concerne les informations comptables et financières.

Le périmètre de contrôle interne comprend également l'ensemble des Caisses Locales affiliées, dont une liste nominative figure en annexe au présent rapport, pour lesquelles des diligences analogues sont réalisées.

L'organisation et le fonctionnement des Caisses locales sont étroitement liés à la Caisse Régionale et contrôlés par celle-ci. L'ensemble constitué de la Caisse Régionale et des Caisses Locales affiliées bénéficie d'un agrément collectif en tant qu'établissement de crédit.

Les Caisses Locales font collectivement appel public à l'épargne avec la Caisse Régionale à laquelle elles sont affiliées.

Le présent rapport concerne donc à la fois la Caisse Régionale de Crédit Agricole Val de France et les Caisses Locales affiliées.

3. Description synthétique du dispositif de contrôle interne et de maîtrise des risques auxquels est soumis l'entreprise

a) Mesure et surveillance des risques

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Val de France met en œuvre des processus et dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise de ses risques (risques de contrepartie, de marché, de placement et d'investissement, de taux d'intérêt global, de liquidité, opérationnels) adaptés à ses activités, ses moyens et à son organisation et intégrés au dispositif de contrôle interne.

Ces dispositifs ont fait l'objet d'un renforcement dans le cadre de la démarche du Groupe Crédit Agricole sur le ratio international de solvabilité « Bâle II ».

Les principaux facteurs de risques auxquels est exposée la Caisse Régionale de Crédit Agricole Val de France font l'objet d'un suivi particulier. En outre, les principales expositions en matière de risques de crédit bénéficient d'un mécanisme de contre garantie interne au Groupe.

Pour les principaux facteurs de risque identifiés, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Val de France a défini de façon précise et revoit au minimum chaque années les limites et procédures lui permettant d'encadrer à priori, de mesurer, surveiller et maîtriser les risques.

Ainsi, pour ces facteurs de risque, il existe un dispositif de limites qui comporte :

- des limites globales, formalisées sous la forme de Politique Risque, de règles de division des risques, d'engagements par filière, par facteur de risque de marché etc. Ces limites, établies en référence aux fonds propres et au résultat brut d'exploitation de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Val de France, ont été validées par l'organe exécutif et présentées à l'organe délibérant ;
- des limites opérationnelles (contreparties, groupe de contreparties) cohérentes avec les précédentes, accordées dans le cadre de procédures strictes : décisions sur la base d'analyses formalisées, notations, délégations, double regard (double lecture et double signature), avis risque indépendant lorsqu'elles atteignent des montants ou des niveaux de risque le justifiant.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Val de France mesure ses risques de manière exhaustive et précise, c'est à dire en intégrant l'ensemble des catégories d'engagements (bilan et hors bilan) et des positions, en consolidant les engagements sur les sociétés appartenant à un même groupe, en agrégeant l'ensemble des portefeuilles et en distinguant les niveaux de risques.

Ces mesures sont complétées d'une évaluation régulière basée sur des « scénarios catastrophes » appliqués aux expositions réelles et aux limites.

Les méthodologies de mesure sont documentées et justifiées. Elles sont soumises à un réexamen périodique afin de vérifier leur pertinence et leur adaptation aux risques encourus.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Val de France assure la maîtrise des risques engagés. Cette surveillance passe par un suivi permanent du fonctionnement des comptes, des dépassements de limites et de leur régularisation, par une revue trimestrielle des principaux risques et portefeuilles, portant en particulier sur les affaires sensibles, et par une révision au moins annuelle de tous les autres.

La correcte classification des créances fait l'objet d'un examen mensuel au regard de la réglementation en vigueur. Il s'agit notamment des créances douteuses. L'adéquation du niveau de provisionnement aux niveaux de risques est mesurée trimestriellement par le Comité de surveillance des risques.

Les anomalies identifiées, les classifications comptables non conformes ainsi que les cas de non-respect des limites globales ou des équilibres géographiques et sectoriels sont rapportés aux niveaux hiérarchiques appropriés : Directeur Crédit, Directeur Entreprises, Directeur Recouvrement.

En cas d'anomalies marquantes et importantes le Directeur Général est informé.

b) Dispositif de contrôle permanent

Des contrôles permanents opérationnels sont réalisés au sein des unités et services, sur la base des manuels de procédures qui décrivent les traitements à réaliser ainsi que les contrôles afférents ; ils portent notamment sur le respect des règles de délégation, sur la validation des opérations, leur correct dénouement, etc .

Dans le cadre de la mise en œuvre des modifications du règlement 97-02 sur le contrôle interne, les unités spécialisées de contrôle permanent de dernier niveau, indépendantes des unités opérationnelles, intervenant sur les principales familles de risques encourus par la Caisse Régionale, sont regroupées sous l'autorité du Responsable du Contrôle Permanent. Un responsable de Contrôle de la Conformité est rattaché à celui-ci.

Les points à contrôler sont définis à l'aide d'une démarche de type « cartographie des risques », exhaustivement recensés et ont fait l'objet d'une réactualisation en 2008.

Les résultats des contrôles sont formalisés au travers de fiches de contrôle informatisées et font l'objet d'un reporting périodique à destination du niveau hiérarchique adéquat (Directeurs d'agence, Directeurs de secteur d'agence, Directeurs d'échelon, Responsables de pôle, Directeurs) et du Contrôle permanent en charge du contrôle interne.

Ce dernier établit un reporting de synthèse trimestriel présenté en Comité de Contrôle Interne et transmis aux membres du Comité de Direction.

Les responsables des fonctions de contrôle sont également destinataires des principaux reportings et il en est fait un compte rendu dans le rapport de contrôle interne destiné au Conseil d'administration, à Crédit Agricole S.A., aux Commissaires aux Comptes, et à la Commission bancaire.

Les anomalies détectées par ces moyens font l'objet de plans d'actions correctrices.

Dans le cadre de la démarche Groupe, le plan d'action défini en 2007, visant à renforcer le dispositif de contrôles permanents de la Caisse régionale, a été mis en œuvre.

L'extension du dispositif à des filiales non encore couvertes est en cours.

Les procédures et les contrôles portent également sur les Caisses Locales affiliées, dans le cadre du pouvoir général de tutelle exercé par la Caisse Régionale sur leur administration et leur gestion, en ce qui concerne :

- la distribution des crédits
- l'activité de cautionnement
- le fonctionnement statutaire de la Caisse Locale
- l'animation de la vie locale
- la souscription de parts sociales

Les contrôles au premier degré sont assurés par le Directeur d'agence concerné, en qualité de Secrétaire de la Caisse Locale du ressort de l'agence. Les contrôles de deuxième degré sont réalisés par les services compétents de la Caisse Régionale.

c) Des dispositifs de contrôle interne particuliers recouvrent :

- les systèmes d'informations, pour lesquels des procédures et contrôles visent à assurer un niveau de sécurité satisfaisant.
Une mesure du niveau de sécurité du système d'information a été réalisée en 2008 et le plan d'amélioration poursuivi
- le déploiement et les tests de plan de continuité d'activité, intégrant les plans de secours informatique, en application du règlement CRBF 2004-02 et les actions menées en lien avec les travaux issus de la « cartographie des risques » dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif « Bâle II ».
- l'encadrement des prestations de services « essentielles » externalisées, pour lequel une actualisation des contrats de sous traitance et une mise à niveau des procédures de contrôle a été mis en œuvre.
- la prévention et le contrôle des risques de non-conformité aux lois, règlements et normes internes relatives notamment aux activités de services d'investissement, à la prévention du blanchiment de capitaux et la lutte contre le financement du terrorisme.

Des moyens spécifiques d'encadrement et de surveillance des opérations sont mis en œuvre : formation du personnel, adoption de règles écrites internes, accomplissement des obligations déclaratives vis-à-vis des autorités de tutelle, etc .

En 2008 la Caisse Régionale a engagé les actions suivantes

- poursuite du déploiement de nouveaux outils et procédures de lutte anti blanchiment
- exploitation des nouvelles procédures liées à la conformité (dysfonctionnements, nouveaux produits, conflits d'intérêts, abus de marché, déclarations de transactions sur parts sociales)
- renforcement du dispositif sur le MIF au travers de l'utilisation de l'outil de vente personnalisé

Ces dispositifs font l'objet d'un suivi renforcé par le Responsable du Contrôle de la Conformité de la Caisse Régionale, sous la coordination de la Direction de la Conformité de Crédit Agricole S.A.

d) Dispositif de contrôle interne de l'information comptable et financière

Rôle et responsabilités dans l'élaboration et le traitement de l'information comptable et financière.

La Direction comptable et financière de la Caisse Régionale assure la responsabilité de l'élaboration de ses états financiers (comptes individuels et comptes consolidés) et de la transmission à Crédit Agricole S.A. des données collectées, nécessaires à l'élaboration des comptes consolidés du Groupe Crédit Agricole.

La Caisse Régionale se dote, conformément aux recommandations du Groupe en matière de contrôle permanent, des moyens de s'assurer de la qualité des données comptables et de gestion transmises au Groupe pour les besoins de la consolidation, notamment sur les aspects suivants : conformité aux normes applicables, concordance avec les comptes individuels arrêtés par son organe délibérant, réconciliation des résultats comptables de gestion.

Le contrôle permanent de dernier niveau de l'information comptable et financière est assuré par une équipe dédiée, rattachée hiérarchiquement au Responsable du Contrôle Permanent de la Caisse Régionale.

Une charte du contrôle comptable, adoptée le 14 novembre 2006, définit notamment le périmètre de couverture des contrôles, les rôles et responsabilités au sein de la Caisse (Direction Financière, Comptabilité Générale, centres comptables décentralisés, Contrôle Permanent), les procédures d'organisation et de fonctionnement des contrôles permanents (niveau de contrôle, contenu et périodicité des reportings, relations avec les autres fonctions de contrôle).

Le dispositif de contrôle comptable est complété par l'approbation des comptes des Caisses Régionales réalisée par Crédit Agricole S.A. en application de l'article R 512 – 11 du Code monétaire et financier préalablement à leur Assemblée Générale ainsi que par les contrôles de cohérence réalisés dans le cadre du processus de consolidation.

Procédures d'élaboration et de traitement de l'information comptable

La documentation de l'organisation des procédures et des systèmes d'information concourant à l'élaboration et au traitement de l'information comptable est assurée par le livre des procédures comptables de la Caisse Régionale.

L'information financière publiée par la Caisse Régionale s'appuie pour l'essentiel sur les données comptables mais également sur les données de gestion.

Données comptables

La Caisse Régionale établit des comptes individuels et consolidés selon les normes comptables du Groupe Crédit Agricole, diffusées par la Direction de la Comptabilité et de la Consolidation de Crédit Agricole S.A.

La Caisse Régionale met en œuvre les systèmes d'information comptable, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par Crédit Agricole S.A., lui permettant d'élaborer les données dans les conditions de sécurité satisfaisantes.

En 2008, la Caisse Régionale a engagé des actions d'organisation des systèmes d'information, dans le cadre du projet d'accélération des délais de publication de l'information financière consolidée du Groupe Crédit Agricole.

Données de gestion

Lorsque les données publiées ne sont pas directement extraites des informations comptables, il est fait généralement mention des sources et de la définition des modes de calcul afin d'en faciliter la compréhension.

Les données de gestion publiées par la Caisse Régionale, font l'objet de la mise en œuvre de contrôles permanents (notamment celles relevant de l'application de la norme comptable IFRS 7) permettant de s'assurer de la qualité de la réconciliation avec les données comptables, de la conformité aux normes de gestion fixées par l'organe exécutif et de la fiabilité du calcul de l'information de gestion.

Les données de gestion sont établies selon des méthodes et des modes de calcul permettant d'assurer la comparabilité dans le temps des données chiffrées.

Description du dispositif de contrôle permanent comptable

Les objectifs du contrôle permanent comptable visent à s'assurer de la couverture adéquate des risques majeurs, susceptibles d'altérer la qualité de l'information comptable et financière et sont présentés ci-dessous :

- conformité des données au regard des dispositions légales et réglementaires et des normes du Groupe Crédit Agricole,
- fiabilité et sincérité des données, permettant de donner une image fidèle des résultats et de la situation financière de la Caisse régionale et des entités intégrées dans son périmètre de consolidation,
- sécurité des processus d'élaboration et de traitement des données, limitant les risques opérationnels, au regard de l'engagement de la Caisse sur l'information publiée,
- prévention des risques de fraudes et d'irrégularités comptables

Pour répondre à ces objectifs, la Caisse Régionale a décliné en 2008 les recommandations générales de déploiement du contrôle permanent dans le domaine du contrôle de l'information comptable et financière, notamment au travers de la cartographie des risques opérationnels

étendue aux processus comptables et couvrant les risques de fraude, de missions d'audit des comptabilités décentralisées et de l'organisation comptable.

Le contrôle comptable de dernier niveau s'appuie sur l'évaluation des risques et des contrôles des processus comptables gérés par les services opérationnels :

- contrôles de la comptabilité de 1^{er} degré assurés par les centres comptables décentralisés, rattachés aux services de la Caisse,
- contrôles de 2^{ème} degré exercés par la Direction Comptable et Financière

Cette évaluation doit permettre au Responsable du Contrôle Permanent de la Caisse Régionale d'engager des actions correctives au niveau des opérations et de l'organisation des contrôles afin de sécuriser l'ensemble du dispositif d'élaboration et de traitement de l'information comptable et financière.

Le Responsable du Contrôle Permanent rend compte périodiquement au Directeur Général de la Caisse Régionale de l'avancement des travaux de structuration du contrôle permanent comptable et d'évaluation du dispositif de contrôle permanent comptable en place dans l'entité.

Relations avec les commissaires aux comptes

Conformément aux normes professionnelles en vigueur, les commissaires aux comptes mettent en œuvre les diligences qu'ils jugent appropriées sur l'information comptable et financière publiée :

- audit des comptes individuels et des comptes consolidés,
- examen limité des comptes consolidés semestriels,
- lecture d'ensemble des supports de présentation de l'information financière publiée.

Dans le cadre de leur mission légale, les commissaires aux comptes rencontrent le Président de la Caisse Régionale avant chaque arrêté des comptes puis présentent au Conseil d'administration leurs observations relatives à l'information comptable et financière.

Ils participent également aux travaux du Comité d'audit et des comptes.

e) Contrôle périodique (Audit)

Le service Audit, désormais recentré sur des missions de contrôle périodique

(3^{ème} degré), en application du règlement 97-02 modifié, et indépendant des unités opérationnelles, intervient sur la Caisse Régionale (siège et réseaux) mais aussi sur toute entité relevant de son périmètre de contrôle interne.

Les missions de l'Audit sont réalisées par des équipes dédiées, selon des méthodologies formalisées, conformément à un plan annuel validé par la Direction générale.

Les missions visent à s'assurer du respect des règles externes et internes, de la maîtrise des risques, de la fiabilité et l'exhaustivité des informations et des systèmes de mesure des risques. Elles portent en particulier sur les dispositifs de contrôle permanent et de contrôle de la conformité.

Le plan annuel d'audit s'inscrit dans un cycle pluri-annuel, visant à l'audit régulier et selon une périodicité aussi rapprochée que possible de toutes les activités et entités du périmètre de contrôle interne.

L'activité du service Contrôle périodique de la Caisse Régionale s'effectue depuis 2006 dans le cadre de l'Animation Audit Inspection mise en place par l'Inspection Générale du Groupe (IGL) suite à la demande de la Commission bancaire. De fait, les plans annuels et pluriannuels, comme la cartographie des risques auditables de la Caisse Régionale, sont réalisés sur la base de référentiels nationaux et l'audit de la Caisse Régionale bénéficie des outils méthodologiques mis à disposition par IGL (guide d'audit, formations, encadrement de missions transverses).

Les missions réalisées par le service Audit, ainsi que par l'Inspection Générale de Crédit Agricole S.A. ou tout audit externe (autorités de tutelle, cabinets externes) font l'objet d'un dispositif formalisé de suivi et de reporting.

Pour chacune des recommandations formulées à l'issue de ces missions, ce dispositif permet de s'assurer de l'avancement des actions correctives programmées, mises en œuvre selon un calendrier précis, en fonction de leur niveau de priorité.

Conformément aux modalités d'organisation communes aux entités du Groupe Crédit Agricole, décrites ci avant, et aux dispositifs et procédures existants au sein de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Val de France, le Conseil d'administration, la Direction Générale et les composantes concernées de l'entreprise sont tenus informés avec précision du contrôle interne et du niveau d'exposition aux risques, ainsi que des éventuels axes de progrès enregistrés en la matière, et de l'avancement des mesures correctives adoptées, dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue.

Cette information est retranscrite notamment au moyen du rapport annuel sur le contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques, mais aussi par des reportings réguliers d'activité, des risques et de contrôles.

Le Président du Conseil d'Administration,

LISTE DES CAISSES LOCALES AFFILIEES A LA CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE VAL DE FRANCE

NOM DE LA CAISSE LOCALE	ADRESSE	
ANET	4 RUE DIANE DE POITIERS	28260 ANET
ARROU	18 GRANDE RUE	28290 ARROU
AUNEAU	23 PLACE DU MARCHÉ	28700 AUNEAU
AUTHON DU PERCHE	8 PLACE DU MARCHÉ	28330 AUTHON DU PERCHE
BLOIS	5 RUE DE LA PAIX	41000 BLOIS
BONNEVAL	5 PLACE DU MARCHÉ AUX GRAINS	28800 BONNEVAL
BRACIEUX	10 RUE ROGER BRUN	41250 BRACIEUX
BREZOLLES	3 RUE ST JEAN	28270 BREZOLLES
BROU	1 RUE DES CHANGES	28160 BROU
CHARTRES	1 RUE DANIEL BOUTET	28023 CHARTRES
CHATEAUDUN	30 PLACE DU 18 OCTOBRE	28200 CHATEAUDUN
CHATEAUNEUF EN THYMERAI	11 PLACE DES HALLES	28170 CHATEAUNEUF EN THYMERAI
CLOYES SUR LE LOIR	22 RUE DE CHATEAUDUN	28220 CLOYES SUR LOIR
CONTRES	10 PLACE DU 8 MAI	41700 CONTRES
COUR CHEVERNY	5 PLACE VICTOR HUGO	41700 COUR CHEVERNY
COURVILLE SUR EURE	53 RUE CARNOT	28190 COURVILLE SUR EURE
DEPARTEMENTALE	1 RUE DANIEL BOUTET	28023 CHARTRES
DREUX	2 RUE PARISIS	28103 DREUX
DROUE	38 AVENUE DE LA GARE	41270 DROUE
GRANDES ENTREPRISES ET COLLECTIVITES	30 PLACE DU 18 OCTOBRE	28200 CHATEAUDUN
HERBAULT	2 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE	41190 HERBAULT
ILLIERS COMBRAY	4 RUE LEON FERRE	28120 ILLIERS COMBRAY
JANVILLE	18 PLACE DU MARTROI	28310 JANVILLE
JOSNES	7 GRANDE RUE	41370 JOSNES
LA BAZOCHE GOUET	PLACE DU MARCHÉ	28330 AUTHON DU PERCHE
LA FERTE VIDAME	25 RUE DELABORDE	28340 LA FERTE VIDAME
LA LOUPE	7 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE	28240 LA LOUPE
LA VILLE AUX CLERCS	15 RUE DU PERCHE	41160 LA VILLE-AUX-CLERCS

LAMOTTE BEUVRON	22 RUE DUFORT DE DURAS	41600 LAMOTTE BEUVRON
LES MONTILS	41 RUE DE BEL AIR	41120 LES MONTILS
MAINTENON	4 PLACE ARISTIDE BRIAND	28130 MAINTENON
MARCHENOIR	2 RUE SAINT LAURENT	41370 MARCHENOIR
MENNETOU SUR CHER	RUE BONNE NOUVELLE	41320 MENNETOU SUR CHER
MER	14 AVENUE MAUNOURY	41500 MER
MONDOUBLEAU	38 PLACE DU MARCHE	41170 MONDOUBLEAU
MONTOIRE	36/37 PLACE CLEMENCEAU	41800 MONTOIRE SUR LE LOIR
MONTRICHARD	3 RUE PORTE AUX ROIS	41400 MONTRICHARD
MOREE	PLACE DU 8 MAI	41160 MOREE
NEUNG SUR BEUVRON	17 RUE DES COLONELS MARAIS	41210 NEUNG SUR BEUVRON
NOGENT LE ROI	14 RUE DE L EGLISE	28210 NOGENT LE ROI
NOGENT LE ROTROU	29 RUE VILLETTE GATE	28400 NOGENT LE ROTROU
ONZAIN	11 RUE DE LA JUSTICE	41150 ONZAIN
ORGERES EN BEAUCE	25 RUE NATIONALE	28140 ORGERES EN BEAUCE
OUCQUES	1 PLACE DU CHATEAU	41290 OUCQUES
OUZOUEUR LE DOYEN	PLACE DE L'EGLISE	41160 OUZOUEUR LE DOYEN
OUZOUEUR LE MARCHE	8 RUE DE LA LIBERATION	41240 OUZOUEUR LE MARCHE
ROMORANTIN	20 AV. DE LATTRE DE TASSIGNY	41200 ROMORANTIN LANTHENAY
SAINTE LUBIN DES JONCHERETS	13 Rue de la Baronnie	28350 SAINTE LUBIN DES JONCHERETS
SALBRIS	19 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE	41300 SALBRIS
SAVIGNY SUR BRAYE	3 RUE DE BESSE	41360 SAVIGNY SUR BRAYE
SELLES SUR CHER	1 AV. ARISTIDE BRIAND	41130 SELLES SUR CHER
SELOMMES	3 RUE DE LA VALLEE	41100 VENDOME
SENONCHES	16 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE	28250 SENONCHES
ST AIGNAN SUR CHER	22 PLACE WILSON	41110 SAINT AIGNAN
ST AMAND LONGPRE	AV. DU PRESIDENT GRELLET	41310 SAINT AMAND
THIRON BEAUMONT	13 RUE DU COMMERCE	28480 THIRON GARDAIS
VENDOME	23 FAUBOURG CHARTRAIN	41100 VENDOME
VILLEDIEU	PL.MONUMENT AUX MORT-VILLEDIEU	41800 VILLEDIEU
VOVES	13 RUE DU VOISIN	28150 VOVES